

**La météo:** ennuagement graduel. Maximum de 4 à 6. Probabilité de précipitations: 20%. Apeçu pour mardi: ciel variable. (détail en page 7).

## Municipales: la gauche française est parvenue à endiguer le raz-de-marée

PARIS (d'après AFP et Reuter) — La gauche au pouvoir en France a réussi hier à éviter le raz-de-marée de l'opposition que laissait entrevoir le premier tour des élections municipales, qui cons-

tituent toutefois un avertissement au gouvernement.

Une trentaine de villes de plus de 30.000 habitants ont basculé dans l'opposition, qui enregistre de surcroît deux

victoires totales, à Paris avec le président du parti néo-gaulliste Jacques Chirac, et à Lyon, avec le libéral François Collobert.

La gauche conserve toutefois la majorité des maires des villes les plus importantes de France, qu'elle avait acquise en 1977 en prenant 61 villes à la droite, alors au pouvoir. De plus, elle est redevenue majoritaire en voix dans ces villes, après son échec du 6 mars dernier.

Il reste que la gauche entend, selon tous ses leaders, vouloir retenir les leçons de l'« avertissement » que les abstentionnistes du premier tour ont voulu

donner au gouvernement.

C'est grâce à la mobilisation de ces derniers au deuxième tour que la gauche a pu en effet éviter le véritable désastre qu'aurait constitué la perte de municipalités comme Marseille, la deuxième ville de France, où le ministre de l'Intérieur, M. Gaston Defferre avait mis son portefeuille en jeu, en cas de défaite après trente ans de « règne ».

Hier soir c'est un Gaston Defferre rayonnant qui s'est exprimé à la télévision pour dire que la majorité gouvernementale « a passé la soirée dans une atmosphère de victoire ». Le ministre a fait observer que la gauche conserve la

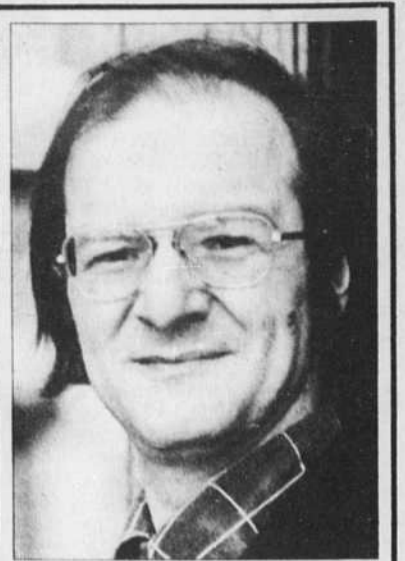
majorité des villes de plus de 30.000 habitants.

« Un sursaut s'est produit... les abstentionnistes sont allés voter », a constaté M. Defferre.

Son adversaire malheureux s'est plaint de ce que la ville de Marseille ait été découpée en six morceaux, « un stratagème », selon lui, qui l'a empêché d'être élu.

La bataille a été effectivement serrée, mais le renversement de la tendance de 1977 n'a pas été amplifié et les résultats du second tour ont été nettement plus équilibrés. On peut penser à

Voir page 12: La gauche



Claude Vivier est trouvé étranglé à Paris

MONTREAL (PC et AFP) — Le compositeur de musique Claude Vivier, 35 ans, originaire de Montréal, a été découvert étranglé, samedi après-midi, dans l'appartement parisien où il vivait depuis moins d'un an.

M. Vivier séjournait à Paris grâce à une bourse du Conseil des Arts du Canada.

Prévenu par des amis qui n'avaient plus de nouvelles de la victime depuis plusieurs jours, les policiers ont pénétré dans l'appartement après avoir enfoncé la porte. Ils ont découvert le cadavre du compositeur dans sa chambre, étranglé, sous un matelas. L'appartement

Voir page 12: Vivier

## Les enseignants votent massivement en faveur d'une prolongation de la trêve

# Tout débrayage est écarté

par Jean-Pierre Proulx

L'Alliance des professeurs de Montréal a décidé, hier, en fin d'après-midi de prolonger la trêve amorcée il y a déjà trois semaines. Il n'y aura donc pas de débrayage ce matin comme ses membres l'avaient initialement prévu si un règlement n'était pas intervenu entre-temps.

Ce sera vraisemblablement le cas partout au Québec. Hier soir, la CEQ indiquait en effet que dans les 28 des 44 syndicats affiliés qui lui avaient transmis les résultats de ses assemblées générales, on avait à 90% voté pour la poursuite de la trêve. La participation n'a guère dépassé se situant plus près de 25%.

A Montréal, les quelque 1.700 ensei-

gnants réunis au Centre Paul-Sauvage ont cependant reconfirmé à la quasi unanimité leur vote de grève antérieur pour le cas où la conciliation en cours échouerait ou ne donnerait pas de résultats jugés satisfaisants.

Hier matin, le président du Syndicat des enseignants de la Régionale des Mil-

lles (SERMI), M. Jean Roy, avait déclaré à la presse qu'il ne serait pas possible, à son avis, de remobiliser les membres de la CEQ pour qu'ils débattent à nouveau. À l'issue du vote à l'Alliance, M. Rodrigue Dubé, le président de l'Alliance, était visiblement heureux de dire que son collègue du SERMI

s'était « égaré », qu'il avait fait une déclaration « trompeuse » qui n'engageait sans doute que lui-même.

Les résultats d'hier étaient prévisibles. Réunie samedi à Québec, la Commission des enseignants des commissions scolaires de la CEQ avait recommandé aux membres de la CEQ de suspendre

l'exercice du mandat de grève jusqu'à une nouvelle évaluation du processus de conciliation.

Le ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, s'est quant à lui déclaré heureux et soulagé de la tournure des événements à l'issue de la réunion du cabinet au mont Sainte-Anne. Tout en respectant les objectifs du gouvernement, il croit toujours à un réaménagement possible pour satisfaire les principales exigences des enseignants. Le cabinet a entendu hier le rapport de ses négociateurs.

Hier à Montréal, le président de l'Alliance a été avare de commentaires sur les résultats de la conciliation quant au

Voir page 12: Enseignants

## Québec appuie la relance sur l'accélération des investissements publics

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le programme d'investissements publics de \$450 millions annoncé hier par le premier ministre met surtout à contribution les municipalités et Hydro-Québec.

■ \$100 millions dans les transports (transports en commun à Montréal, piste expérimentale de métro sur rail, construction navale);

■ \$140 millions dans l'épuration des eaux, surtout en dehors de l'île de Montréal;

■ \$200 millions par Hydro-Québec, surtout pour améliorer son réseau de distribution.

Les autres \$10 millions visent, en collaboration avec le gouvernement fédéral, à amorcer les travaux de réhabili-

tation du Vieux-Port de Montréal.

Le gouvernement prévoit par ailleurs ajouter \$250 millions aux crédits budgétaires, ce qui lui permet de dire qu'il injectera près de \$700 millions dans son programme d'action axé sur l'emploi et l'investissement. Mais un calcul rapide permet de constater qu'à peine le quart de ce total impressionnant peut être considéré comme de l'argent frais ou neuf. C'est probablement ce qui faisait dire au ministre des Finances que le programme n'affecterait pas le déficit de façon substantielle.

Le programme a été rendu public par MM. Lévesque et Parizeau, au terme de trois jours de « retraite fermée » du conseil des ministres, au Château Mont Sainte-Anne.

Voir page 12: Québec

## Les programmes d'aide à la construction et à la PME sont relancés

par Gilles Lesage

QUÉBEC — La poursuite de Corvée-Habitation et du programme d'aide d'urgence à la PME sont au nombre des mesures annoncées hier par le premier ministre pour créer ou soutenir l'emploi.

Le programme Corvée-Habitation se continuera pendant toute l'année financière qui commence le 1er avril, a fait savoir M. Lévesque, au terme de la réunion spéciale du conseil des ministres, au Mont Sainte-Anne. Toutefois, les conditions en seront révisées le 1er juillet, de concert avec tous les partenaires. Le gouvernement veut d'ailleurs élargir le programme, de façon à provoquer l'équivalent de 5.000 mises en chantier ad-

ditionnelles, dans le secteur résidentiel, (par exemple, pour du recyclage) et pour la construction non-résidentielle.

Déjà, plus de 15.000 ménages auraient profité du programme d'aide à la construction, et l'industrie peut envisager de 35.000 à 40.000 mises en chantier en 83. La construction d'un logement entraîne en moyenne la création d'un emploi/année. De plus, le gouvernement entreprendra des pourparlers avec le gouvernement fédéral et les municipalités pour étendre le programme de restauration résidentielle (Logimove) et pour accroître le nombre de logements coopératifs (Legipop).

Quant au programme d'aide à la PME (plan Biron), qui a déjà bénéficié

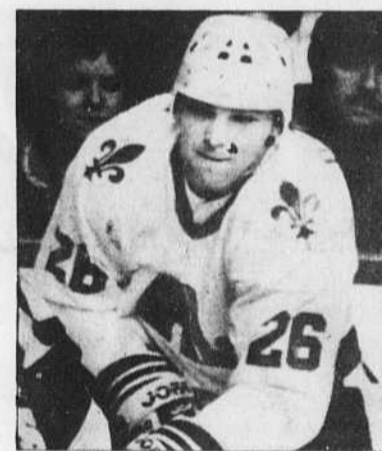
Voir page 12: Construction



Pour rappeler le 23e anniversaire de l'occupation de leur pays d'origine par la Chine, plusieurs dizaines de citoyens d'origine tibétaine ont manifesté au cours du week-end devant le Parlement fédéral, à Ottawa, ainsi que devant l'ambassade de la République populaire de Chine.

(Photolaser CP)

## le week-end sportif



Les Stastny acceptent

Les frères Stastny, Peter, Anton et Marian, ont finalement conclu une entente avec les Nordiques de Québec, hier. La nouvelle a été annoncée par le directeur général des Nordiques, Maurice Filion, qui a émis un communiqué dans la matinée. Les frères Stastny avait fait la grève pendant quelques jours, à l'entraînement, mais ils étaient revenus au bercail après avoir confié la bonne marche des négociations à un agent montréalais, Pierre Lacroix. Page 8.



5e conquête de Klammer

L'Autrichien Franz Klammer a remporté la Coupe du monde descente pour la cinquième fois de sa carrière, samedi, s'assurant de la première place au classement final de la spécialité à l'issue de la descente de Lake Louise, en Alberta. Un compatriote, de Klammer, Helmut Hoeflechner, a gagné la dernière épreuve de vitesse comptant pour la Coupe du monde. Entretemps, à Vail, aux États-Unis, l'Américaine Tamara McKinley a pris une sérieuse option sur la victoire en Coupe du monde féminine. Page 9.

# La conférence constitutionnelle d'Ottawa

## Les autochtones préfèrent encore des garanties écrites

par Paule des Rivières

OTTAWA — Même si elle est historique, la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones, qui s'ouvre demain à Ottawa, n'est qu'une étape dans une négociation qui s'échelonne au moins sur trois ou quatre ans.

En fait, la conférence de deux jours n'aura de sens que si elle débouche sur une entente entre les représentants autochtones, le gouvernement fédéral et les provinces sur un mode de rencontres ultérieures, pour définir quels sont

au juste les droits des autochtones au Canada.

Ottawa est prêt à s'engager à tenir une conférence constitutionnelle à chaque année durant les trois prochaines années ou encore une conférence à tous les deux ans durant quatre ans.

De plus en plus énergiquement, le gouvernement fédéral privilégie l'avenir: il se montre prêt à définir les droits futurs des populations autochtones, mais il se montre beaucoup moins prompt à remonter le temps et à disséquer les erreurs des siècles passés. Bref, Ottawa va tenter de ne pas s'appuyer sur des prérogatives historiques.

Or, les autochtones insistent justement pour que leurs droits historiques soient solidement enchâssés dans la

constitution. Au point qu'ils veulent amender les quelques lignes qui leur sont consacrées dans la constitution actuelle. Le texte ne mentionne en effet que les droits « existants » des peuples autochtones. Ces derniers préferent parler de « titres autochtones ».

Vaine sémantique? Pas vraiment, pense le gouvernement fédéral, pas spécialement enthousiaste à l'idée de modifier le texte actuel.

Cela ne vas pas exactement dans le sens des revendications des autochtones, qui sont par ailleurs « ouverts ». Mais, pour l'avenir, les autochtones aimeraient que les rencontres futures soient garanties dans la constitution, en partant. (Sept provinces doivent être d'accord).

« Il se produit invariablement des incidents qui nous incitent à la méfiance », déclarait récemment un porte-parole de l'Assemblée des premières nations, qui représente les 292.700 Indiens inscrits du pays.

Et ce n'est pas l'annonce, cette semaine, d'un budget de \$40.3 millions aux Inuit pour produire leurs propres émissions de télévision qui les amadouera.

Ce à quoi le président de l'Inuit Tapirisat du Canada, M. John Amajalik, fait échos: « notre instinct nous suggère de suivre la route la plus sûre; c'est pourquoi nous aimerions que l'engagement à poursuivre les discussions ou à tenir d'autres conférences soit enchâssé dans la constitution. » Il y a 25.300 Inuit au pays.

Ce sera la première fois que les autochtones participent à une conférence constitutionnelle sur un pied d'égalité avec les autres participants qui sont, outre le fédéral, les dix provinces, ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

La conférence aura été compromise jusqu'à la dernière minute, cependant, une scission étant survenue entre les représentants des 98.200 Métis — concentrés dans l'Ouest — et ceux des 75.110 Indiens non inscrits. Les premiers se sont dissociés du Conseil des autochtones et ont fait des pieds et des mains pour avoir leur propre siège à la conférence d'Ottawa; ils l'ont obtenu.

Tout en reconnaissant qu'il n'y a rien comme un « ennemi commun » pour les

rapprocher, et tout en admettant que les divisions entre les autochtones ne peuvent que nuire à leur cause, ces derniers ne veulent plus qu'on mette leur légitimité en doute à la moindre dissension. « N'oubliez pas que nous avons été ennemis pendant des millénaires », faisait valoir l'un d'eux, vendredi, lors d'une session d'information à l'intention des médias.

En plus du mode de discussion future, l'autre question majeure à cette conférence est celle de la participation des autochtones aux décisions qui les affectent.

Le gouvernement fédéral jongle avec deux hypothèses: ou un engagement politique à consulter les associations auto-

Voir page 12: Les autochtones

LES PICKUPS RAM 1983... toujours une valeur sûre



LE RAMPAGE... UN DODGE NETTEMENT DIFFÉRENT



LES ROBUSTES WAGONNETTES DODGE 1983...

POUR TOUS LES LOISIRS, TOUS LES PARCOURS, TOUS LES USAGES!



Automobiles FORGUES Inc.

Aujourd'hui, ça prend une Chrysler.

"dans l'est, chrysler... c'est nous autres"

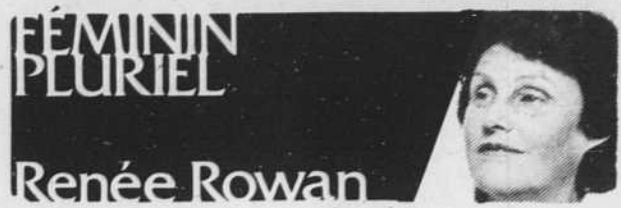


15,949 rue Sherbrooke est, Montréal 642-7411

# Deux documents qui bousculent des préjugés

LES livres sur la condition féminine abondent dans tous les domaines, sur tous les sujets. Dans la fournaise des dernières semaines, nous avons retenu deux dossiers-documents qui apportent un éclairage nouveau sur des thèmes déjà maintes fois traités.

Le premier a pour titre *Viol et brutalité* (éditions Québec/Amérique), par Lucie Laurin et Johanne Voghel, de la Ligue des droits et libertés. Cet ouvrage se distingue de beaucoup d'autres en ce sens qu'il ne contient aucune statistique. Il laisse la parole à 14 victimes - cinq femmes et trois hommes violés; trois femmes et trois hommes battus. « Ce que nous souhaitons faire avant tout, c'est poser des questions », précisent les auteurs. Ce qui a aussi permis d'établir des comparaisons. Une grille d'analyse a été préparée avec la collaboration d'une équipe multi-disciplinaire. Quatre grands thèmes ont été retenus: la peur, la honte, les relations avec autrui et plus spécialement les relations amoureuses, la remise sur pied ou la possibilité de se remettre totalement d'une agression grave.



Renée Rowan

Il ressort de cette étude que les effets graves du viol et de la brutalité - honte, culpabilité, baisse de l'estime de soi - ne sont pas l'apanage des femmes seulement, mais aussi des hommes. « Le public doit savoir que le viol chez les hommes existe, qu'il produit les mêmes effets que chez une femme, qu'il est monnaie courante dans les institutions de détention, que les autorités le savent et ne font rien parce que tout ce qui divise les détenus renforce leur pouvoir sur eux », écrit Lucie Laurin et Johanne Voghel.

Le viol d'homme s'en tire bien, dément-elles: par le viol, il a démontré son pouvoir, sa virilité; en revanche, l'homme violé passe pour un homosexuel. Comme dans le cas de la femme violée, tout l'odieux est du côté de la vic-

time. Mais alors que pour la femme violée, le milieu offre aujourd'hui du soutien - maison d'accueil, groupe de soutien ou tout simplement l'idéologie féministe - rien de tel n'existe pour l'homme violé. Sa honte est d'autant plus cuisante qu'il a l'impression d'être seul dans son cas.

Les trois hommes battus interviewés pour les fins de cette étude ont eu pour agresseurs des policiers. Il est évident que dans ces cas la relation d'autorité entre les agresseurs et leurs victimes peut conduire à des résultats tout autres que ceux qu'on pourrait escompter d'une agression entre civils, reconnaissent les auteurs. « Mais, remarquent-elles, n'y a-t-il pas une relation d'autorité entre le violeur et la femme violée? »

Ce qui fait l'intérêt de ce li-

vre, c'est l'éclairage psychologique nouveau qu'il jette sur la question de la violence et celle de la domination du pouvoir et de ses représentants.

**La condition féminine en milieu ouvrier.** C'est sous ce titre que sont publiés les résultats d'une enquête, conduite au printemps 1981, auprès de 132 travailleuses de cinq usines de la région de Québec, par Alain Vinet, sociologue, professeur au département des relations industrielles à l'Université Laval, assisté de Francine Dufresne et Lucie Vézina. Publié par l'Institut québécois de recherche sur la culture, dans la collection *Identité et changements culturels*, cet ouvrage très technique dans sa présentation, est assez barbant pour le profane. On ne peut dire qu'il se lit comme un roman. Ce n'était d'ailleurs sûrement pas le but recherché. Mais, pour qui s'intéresse à la condition féminine dans ce secteur, il apporte des données intéressantes.

Relativement jeune, la femme ouvrière interrogée

pour les fins de cette étude, est peu scolarisée et est entrée très tôt sur le marché du travail. Tout en travaillant entre 40 à 44 heures par semaine, la majorité des ouvrières interrogées ont des enfants en bas âge ou d'âge scolaire demeurant à la maison. Leur conjoint occupe un emploi stable (souvent dans la même usine ou dans l'industrie de la construction) et on peut considérer que le revenu du ménage est supérieur à la moyenne.

Ces ouvrières ont choisi pour la plupart d'habiter dans de nouveaux développements industriels, des maisons neuves ou des constructions récentes. Elles y sont installées « dans du neuf » et possèdent tous les raffinements du confort moderne. Elles sont syndiquées et bénéficient d'une longue expérience du travail industriel (15 ans et plus pour la moitié d'entre elles).

« Ces quelques caractéristiques, notent les auteurs de cette recherche, ne coïncident ni avec une vision marxiste du prolétariat urbain et de la classe ouvrière ni avec une vision nostalgique, re-

prise par les téléromans populaires, d'un milieu ouvrier attaché à ses quartiers et à ses racines. Le lieu de résidence, le type d'habitation et le niveau de vie des répondantes incitent plutôt à anticiper des comportements de classes moyennes, fondus et intégrés dans une société de masse ».

En poursuivant cette enquête, Alain Vinet et son équipe se sont interrogés sur les modifications survenues dans les rôles sociaux et familiaux des femmes suite à leur insertion sur le marché du travail; ils ont voulu voir comment le changement culturel que représente le mouvement de libération de la femme se traduit dans les comportements quotidiens. Comment se partagent entre hommes et femmes les responsabilités, les pouvoirs et les tâches dans la famille, le travail et les loisirs?

L'hypothèse poursuivie voulait que les ouvrières soient peu perméables aux valeurs féministes et que leurs comportements soient stéréotypés. Or, notent les auteurs, les résultats indiquent au contraire que les femmes des milieux ouvriers ont su établir des pratiques

sociales autonomes qui s'écartent de façon significative des stéréotypes sexuels.

« En résumé, écrivent-ils, les comportements au travail des ouvrières interrogées ne correspondent généralement pas aux stéréotypes culturels omniprésents dans la littérature sur le travail féminin. Ce résultat est, à leurs yeux, doublement surprenant: les conditions du travail en usine ainsi que les hypothèses relatives à des rôles sociaux en milieu ouvrier laissaient croire le contraire. On peut considérer ces hypothèses comme des préjugés d'intellectuels plus soucieux de projeter leurs perceptions de la condition féminine sur les milieux populaires que de découvrir les pratiques autonomes dans ces milieux ».

Ces mêmes pratiques autonomes se retrouvent également dans la vie familiale, disent-ils. Elles sont fondées sur un meilleur équilibre des positions respectives des conjoints: contribution appréciée de la femme au revenu du ménage et similitude des emplois occupés. La reconnaissance sociale obtenue par la femme

dans ces conditions, remarquent ces sociologues, facilite naturellement l'abandon de comportements stéréotypés et contribue à sa satisfaction personnelle. Cette reconnaissance, ajoutée aux relations humaines vécues au travail, explique que l'ouvrière préfère travailler en usine plutôt que demeurer au foyer.

Ces conclusions n'impliquent aucun jugement sur la légitimité des revendications féministes ou sur la condition féminine en général, remarquent les auteurs de cette recherche. Toutefois, notent-ils, « les résultats obtenus permettent sans aucun doute de contester un aphorisme, une sentence banale et prétentieuse voulant que la situation de la femme soit plus pénible en milieu ouvrier en raison du faible taux d'instruction des conjoints, d'un moindre éveil ou d'une moindre sensibilisation au discours féministe, bref d'une conscience sociale diminuée. Telle est la seule portée immédiate de nos résultats, disent-ils. C'est déjà beaucoup si on considère le mépris que ce genre d'aphorisme véhicule à l'égard de la culture populaire.

## Pour l'Église du Québec, une urgence se dessine: le combat pour la justice

par Jean-Pierre Proulx

L'Église du Québec n'est pas sortie de la perplexité dans laquelle l'a plongée le monde de l'après-guerre. De toute évidence, l'heure n'est pas aux grands projets pastoraux. Mais une urgence se dessine: le combat pour la justice.

La semaine dernière à Québec, les évêques et quelques 150 leaders chrétiens de la « base » s'étaient donné comme tâche d'examiner en deux jours les rapports entre l'évangélisation et la culture québécoise. Chacun a partagé ses expériences. Les experts, eux, ont fourni les « grilles » et brossé les grandes fresques théologiques ou historiques. Comme il convenait.

On n'a guère éprouvé de difficulté au cours de ces deux jours à parler de l'évangélisation aussi bien dans sa théorie que dans sa pratique. Les évêques et les plus engagés des chrétiens connaissent bien le sujet. Ils disposent à cet égard de textes admirables. Ils en ont aussi une expérience concrète.

La perplexité a surgi plutôt à propos de la culture moderne. La tâche est apparue d'autant plus ardue que cette culture s'est élaborée en dehors de l'Église. Les évêques sont plus familiers avec l'ancienne car elle a été largement modelée par l'Église elle-même. Aussi a-t-on senti à l'occasion des courants de nostalgie traverser l'assemblée. Dès l'ouverture des travaux, l'évêque de Valleyfield, Mgr Robert Lebel, parlait par exemple de la « rupture entre la culture et l'évangile », comme du « drame de notre époque ».

Mais il pourrait bien s'agir plutôt d'une rupture entre deux cultures, l'ancienne et la moderne. La première, parce que contrôlée par l'Église plus ou moins assimilée à son clergé, a finalement été confondue avec l'Évangile. Un théologien de l'Université de Montréal, M. André Charon, rappelait du reste mer-

credi matin, comment la sécularisation du monde moderne avait été l'aboutissement historique d'un mouvement de protestation contre le cléricalisme en même temps qu'une redécouverte de l'autonomie du monde laquelle fut finalement reconnue au concile Vatican II.

D'entrée de jeu, les participants se sont donc attelés à la tâche de définir les caractéristiques de la culture actuelle. Le rapport-synthèse sorti des ateliers, par les mots-clés qui le forment, donne le ton.

Ainsi quand ils se sont faits sociologues, les participants ont constaté que la culture proposait un « pluralisme des valeurs, des attitudes, des idéologies et des recherches spirituelles ». Elle accorde, a-t-on dit, la « priorité aux engagements à court terme ». Elle est « scientifique et technique ». Elle est « civilisation de l'image ». C'est une « culture de masse », marquée justement par les « mass-média ». Elle est « en transition », « universalisante ». Elle est un monde de « production et de consommation ».

Le ton était tout autre dans le jugement sur la culture. Cette culture, a-t-on dit, marque le retour au subjectivisme, à la recherche du bien-être. Elle met une « confiance exagérée dans la technique ». Elle est « individualisme », « anonymat », « consommation ». Elle « manque de racines » et « d'intériorité ». Elle rejette les traditions. Elle est faite de « violence ». Dans cette culture « éclatée », la « pluralité des sens » côtoie la « confusion ». Elle est « matérialiste ». C'est le « chacun pour soi » ou « au plus fort la poche ». Elle est une « pseudo-libération ». Elle est « conformisme dans les comportements et les attitudes ».

Voilà pour la morale. Pour les évêques et leurs invités, l'Évangile n'a apparemment pas laissé beaucoup de traces dans la culture moderne! On s'était donné comme but de « mieux saisir les défis actuels que pose l'évangélisation dans le Québec des années 80 ». On l'a largement atteint!

On voulait aussi qu'à la fin de la session, chaque participant ait découvert des « suggestions nouvelles » pour faire l'évangélisation dans le Québec des années 80. A vrai dire, la séance de

clôture de la session, où l'on a pu entendre ces suggestions, n'était pas sans rappeler une audience typique de la Commission Dumont d'il y a plus de dix ans. On a, comme à l'époque, rappelé l'opportunité de « favoriser l'émergence des petits groupes communautaires » ou celle « d'assurer la formation théologique et pastorale des laïcs ». On a insisté sur les « petits projets concrets », sur la « fraternité vécue ».

Il est néanmoins une orientation, ou plutôt une piste, qui semble avoir marqué plus

que d'autres cette assemblée. Il s'agit du combat pour la justice. Cela tient sans doute au fait que beaucoup de « témoins » invités à cette session y oeuvrent activement. Cela tient aussi à la conjoncture socio-économique actuelle.

L'évangélisation, rappelait-on, consiste d'abord à proclamer la venue du Royaume de Dieu. Son avènement, c'est la réalisation plénière de l'homme dans la justice. L'Église n'est que le signe imparfait de ce Royaume déjà promis par

son Fondateur.

Tout compte fait, les participants ne sont guère allés loin dans la compréhension de la culture québécoise. Mais il ne paraît avoir échappé à personne que cette culture a enrayé le système socio-économique. Aussi, la session s'est terminée par un rappel de la « place du pauvre » dans l'Église.

Elle s'est en fait terminée comme elle a commencé. Le président de l'Assemblée des évêques du Québec, Mgr Louis-Albert Vachon, avait

inauguré la session en déclarant: « Les témoins du Christ ne doivent-ils pas, en ces années présentes, plus que jamais, incarner la charité du Christ serviteur? La misère sans fond des pays du tiers-monde, la pauvreté croissante d'un bon nombre de nos propres concitoyens, les ravages du chômage en particulier, nous appellent à plus de détachement, à un sens plus vif du service et du partage ». Telle est apparemment, pour l'heure, la voie privilégiée de l'évangélisation.

## Employés de soutien des universités Rien ne va plus dans les négociations

par Rodolphe Morissette

Rien ne va plus dans les négociations entre les employés de soutien des universités et les représentants des établissements. Les premiers ont refusé à leurs négociateurs un mandat de grève, tandis que les seconds tiennent à négocier la future convention collective sur la base de leurs propres demandes plutôt qu'à partir du statu quo.

Il s'agit de quelque 6,000 employés d'établissements universitaires (métiers, bureau, techniciens et quelques professionnels), dont 5,000 sont affiliés au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) de la FTQ; la plupart des autres le sont à la CSN. La négociation se fait à deux paliers: dans chaque établissement pour ce qui est du normatif, mais à une table sectorielle, animée par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, quant à tout ce qui a un impact financier. C'est à la table sectorielle que bloque la négociation. Les négociations locales suivront.

Le SCFP considérait comme un échec la conciliation pratiquée en décembre, après quelques mois de négociations stériles. Aussi a-t-il demandé à ses sections locales, en février, un mandat de grève générale, légale, pour le 1er mars. Une minorité de syndicats FTQ ont voté en faveur de la grève. Notamment, le vote fut négatif à l'Université de Montréal, à l'Université du Québec à Montréal et à Laval. Les syndicats CSN, eux, n'ont pas voté sur l'opportunité de faire grève. Mercredi dernier, l'ensem-

ble des comités de négociation impliqués du côté syndical se réunissent pour faire savoir aux représentants patronaux qu'ils accepteraient de reprendre la négociation à condition de le faire sur la base de la convention collective en vigueur plutôt que sur celle des demandes patronales. Les syndicats n'ont toujours pas eu de réponse à cet égard.

Du côté patronal, le porte-parole officiel, Me Paul-Arthur Gendreau, a dit au DEVOIR cette semaine que la conciliation était « toujours tenante, mais non opérante » et qu'il ne prévoyait pas de rencontre entre les parties à court terme.

La négociation sectorielle achoppe sur une question, essentielle au sens des gestionnaires du monde universitaire: on se propose d'augmenter la productivité des employés et, partant, leur mobilité. « La situation économique difficile fait apparaître trop contraignantes maintes dispositions actuelles des conventions collectives », explique M. Gendreau. Et comme les universités maintiennent pour leurs employés une sécurité d'emploi totale, ils réclament d'eux une plus grande mobilité.

Les administrateurs voudraient en fait jouir d'une plus grande souplesse dans l'assignation des tâches. Ils veulent entre autres réduire la gamme des tâches trop spécifiques qu'on retrouve dans les quatre grandes ca-

tégories d'employés dont il s'agit: gens de métier, techniciens, professionnels et, surtout, employés de bureau. Les syndicats craignent ici l'arbitraire, voire l'exigence d'une trop grande polyvalence.

Les conventions collectives étaient normalement

## C'est la mort de 50 % des petites laiteries (C. Lévesque)

SHERBROOKE (PC) — « Le gouvernement vient de signer l'arrêt de mort de 50 % des petites laiteries au Québec », a déclaré, hier, le directeur général d'Estrée-Lait, M. Carol Lévesque.

Invité à commenter en fin de semaine la politique de la Régie des marchés agricoles du Québec qui doit entrer en vigueur le 4 avril, M. Lévesque n'a pas caché la crainte de voir disparaître les petites laiteries du Québec parce que le gouvernement a décidé d'abandonner à compter d'avril les contrôles des prix de gros dans le domaine du lait de consommation.

Le directeur d'Estrée-Lait, dont la laiterie est située à Magog, craint de voir se répéter au Québec le même phénomène qui s'est produit en Ontario lorsqu'on a établi une politique semblable.

« Il y a sept ou huit ans, il y avait au moins 72 laiteries en Ontario lorsque le gouvernement a abandonné les contrôles du prix dans le gros. Aujourd'hui, il n'y a plus que quatre laiteries et les Ontariens paient leur litre de lait 10 cents de plus qu'au Québec », a-t-il commenté.

Du côté de la Régie des marchés agricoles, le président Benoît Lavigne a indiqué que la nouvelle politique avait été rendue nécessaire à cause de la diversité des services offerts par les compagnies laitières expliquant qu'on retrouvait plusieurs façons de vendre et de livrer le lait de consommation, ce qui avait donné naissance d'ailleurs aux « allocations d'efficacité ».

## L'Estrée est ensevelie sous 35cm de neige

Complètement épargnés par la tempête de samedi soir qui a déversé 35 cm de neige sur les Cantons de l'Est et une quinzaine d'autres à Québec, les Montréalais ont pu bénéficier hier de leur première véritable journée de printemps, sous un soleil radieux... et les pieds au sec.

En provenance de la Nouvelle-Angleterre, la tempête de neige plus ou moins fondante qui a frappé le reste du Québec a remonté vers le nord, frappant surtout à l'est de la vallée du Richelieu et jusque dans le Bas-du-fleuve. Hier soir, Sept-Îles et Baie-Comeau avaient reçu une trentaine de centimètres de neige.

Quoi qu'il en soit, c'est vraiment les régions de Sherbrooke et la Beauce qui auront été les plus touchées: Transport-Québec signalait hier midi que l'autoroute des Cantons de l'Est n'était encore que partiellement dégagée et demeurerait très glissante au-delà du Richelieu. En fin d'après-midi, les flocons tombaient toujours à Sherbrooke et à Québec, quoique de façon plus clairsemée.

Il en était de même dans toute la Nouvelle-Angleterre (Boston, New York, Syracuse, etc) où l'on signalait par surcroît une mauvaise visibilité attribuable à la poudrière. A quelques endroits, la neige s'est transformée en pluie ou en verglas.

NEW YORK Pâques et fête de Dollard  
Par autocar notisé à partir de 109 \$

VOYAGES  
**TRAVELAIDE**  
LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANCAIS  
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)  
Permis du Québec

**COURS DE  
ET D'ANGLAIS**

LA SESSION DÉBUTE LA  
SEMAINE DU 21 MARS

JOUR - INTENSIF du lundi au jeudi	9h - 12h ou 13h - 16h	250\$ (84 heures)
SOIR lundi et mercredi ou mardi et jeudi	18h - 21h	135\$ (42 heures)
FIN DE SEMAINE samedi	9h - 16h	135\$ (42 heures)

TEST DE CLASSEMENT: lundi, mardi, mercredi et jeudi les 14, 15, 16 et 17 mars de 16 h 30 à 19 h 30

pour plus de renseignements, téléphonez-nous au 849-8393 poste 719 - 713

1450, RUE STANLEY - MONTRÉAL - QUE. H3A 2W6 **ymca**  
du Centre-ville  
fondé en 1851

**guérin**  
l'éditeur  
qui  
édite

**L'Atlas scolaire**  
Guérin Gage

Édition conforme au S.I.  
Primaire 2e cycle —  
Secondaire 1er cycle.  
ISBN-2-7601-0141-X —  
128 p. (cartonné) 10,95\$

**L'ATLAS SCOLAIRE**

Le monde — Amérique du Nord — Canada — Terre-Neuve — Provinces de l'Atlantique — Québec — le Sud de l'Ontario — le Nord de l'Ontario — Manitoba — Saskatchewan — Alberta — Colombie Britannique — le Grand Nord canadien — les Grands Lacs et la voie maritime du Saint-Laurent — les États-Unis — Mexique — Amérique Centrale — les Caraïbes — Amérique du Sud — Afrique — Europe — Asie — Australie — Antarctique — Arctique — Explorations.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil Montréal, Québec Tél.: (514) 677-6525

168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

**L'INSTITUT DE LA RECHERCHE HUMAINE**

RENCONTRER...  
Partager votre vie avec une personne qui saura donner

**«UN VISAGE À VOS RÊVES»**

N'EST-CE PAS LÀ UN IDÉAL QUE CHACUN DE NOUS CARESSE AU FOND DE SON COEUR?

MONTRÉAL 847 Cherrier 524-1176

QUÉBEC 580 est Grande Allée 529-3363

CHICOUTIMI 1212 boul. Talbot 696-1666

Organisme à but non lucratif  
Ouvert du lun. au ven. de 10h. à 21h., sam. de 10h à 15h.

**Seule Delta vous conduit à Atlanta à bord de TriStars.**

Tous les matins, à 7h et 10h50, ou en après-midi, à 15h35 et 17h55, Delta vous offre des vols avec correspondance à bord de nos confortables Wide-Ride<sup>MC</sup> TriStars. Pour réserver, communiquez avec Delta au 337-5520 ou consultez votre agent de voyages. Delta est toujours là. **DELTA**

Détenteur d'un permis du Québec.  
Départs de l'aéroport de Dorval.  
Horaires sujets à changement sans préavis.

# La SSJB-M veut des députés indépendantistes à Ottawa

par Pierre O'Neill

La société Saint-Jean-Baptiste de Montréal favorisera l'élection de députés indépendantistes à la Chambre des communes d'Ottawa.

Au terme d'un congrès de trois jours, qui s'est déroulé en fin de semaine dernière à l'hôtel Méridien du complexe Desjardins, les militants de la SSJB-M ont également résolu d'organiser, par delà les allégeances politiques, le regroupement des forces indépendantistes.

Sous le thème « L'indépendance, priorité d'action de la SSJB-M », ces délibérations ont fait ressortir jusqu'à quel point les indépendantistes tenants de l'indépendance se méfient des intentions du gouvernement Lévesque

et méprisent les députés libéraux fédéraux du Québec.

C'est le débat sur l'opportunité d'une présence indépendantiste à Ottawa qui a suscité le plus vif intérêt. A l'instar des membres du conseil national du Parti québécois, les congressistes de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal se sont annoncés très nombreux aux micros et il a fallu que le président de l'assemblée consente une prolongation de la période initialement prévue pour ces discussions.

Les arguments invoqués de part et d'autre n'étaient pas, non plus, différents de ce qui avait déjà été entendu lors des réunions du conseil national du PQ. Mais le ton des attaques contre les députés libéraux fédéraux était nettement plus acrimonieux. Les qua-

lificatifs de traitres, insignifiants et pas bons sont revenus à quelques reprises. Les dirigeants de la SSJB-M ont d'ailleurs profité de ce congrès pour lancer une nouvelle affiche sur le thème des 74 députés libéraux du Québec à Ottawa et qui montre des dizaines de petits moutons blancs qui se suivent à la file indienne pour entrer au Parlement d'Ottawa que l'on aperçoit au loin. Cette affiche a connu un tel succès qu'en un rien de temps le kiosque des souvenirs avait épuisé toute sa réserve.

Le gouvernement Lévesque et ses vedettes n'ont pas échappé à la fureur de l'orthodoxie indépendantiste. La méfiance des militants de la SSJB-M s'est notamment exprimée à l'occasion des débats sur la présence de dé-

putés indépendantistes à Ottawa et sur le nécessité de regrouper toutes les forces indépendantistes pour assurer la victoire aux prochaines élections référendaires. Ainsi, pour démontrer que le gouvernement du PQ n'a pas vraiment l'intention de faire l'indépendance et qu'il est farci de néo-fédéralistes, un délégué s'est indigné du fait que le ministre des Communautés culturelles, M. Gérard Godin, annonce des assouplissements à la loi 101 pour se rendre aux représentations des anglophones. Un autre délégué s'est mérité l'adhésion de la majorité des participants lorsqu'il a rappelé que le ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, M. Guy Chevrette, a publiquement accordé son appui à la candidature de M. Brian

Mulroney à la direction du Parti conservateur. Il y a, toutefois, un ex-ministre de ce gouvernement qui conserve toute l'admiration et la confiance des membres de la SSJB-M et c'est M. Marcel Léger, qui a assisté aux travaux de l'atelier sur la présence de députés indépendantistes et qui a été accueilli avec tous les égards.

Alors que les dirigeants de la SSJB-M n'osaient pas espérer davantage que les 200 délégués officiels élus par les assemblées générales des 24 sections, ils ont eu la surprise de voir arriver plus d'une centaine d'observateurs additionnels. S'il est vrai, comme le prétend le président de la SSJB-M, M. Gilles Rhéaume, que les jeunes ont envahi le mouvement au cours des derniers mois, le profil du congrès du

week-end ne témoignait pas de ce phénomène. On pouvait dénombrer à peine une vingtaine de jeunes tandis que la moyenne d'âge des participants se situait bien au-delà de la quarantaine.

Avant de reconduire le mandat de M. Gilles Rhéaume à la présidence de la SSJB-M, les délégués avaient notamment résolu: de demander au gouvernement Lévesque de rapatrier 100 % des impôts sur les successions, revenus et corporations; d'organiser une campagne visant à inciter les Québécois à privilégier les produits de chez-nous; d'organiser un colloque sur le renouveau du nationalisme économique; de demander au gouvernement de lui remettre l'organisation des fêtes nationales.

## en bref...

### Des temporaires à rabais?

Des membres du Syndicat des cols bleus de Montréal ont rejeté, samedi en assemblée générale, un programme de création d'emplois temporaires proposé par la ville, lequel vise à remettre au travail, pour une période de 20 semaines, 400 cols bleus actuellement en chômage. Selon le président du syndicat, M. Réjean Gauthier, ce programme équivaut à faire travailler les syndiqués pour pratiquement le même salaire que leurs prestations d'assurance-chômage. Il est d'avis que les autorités municipales doivent investir davantage. D'autre part, les cols bleus, affiliés à la FTQ, ont condamné sévèrement la loi 111 et les autres lois du gouvernement québécois et affirmé leur soutien aux syndiqués victimes de ces lois.

### Les Haïtiens sont alarmés

Suite à une déclaration récente des autorités de la Croix-Rouge canadienne invitant certains groupes de citoyens, y compris les Haïtiens, à s'abstenir de donner leur sang parce que possiblement porteurs d'un syndrome (SIDA), la communauté haïtienne de la métropole, regroupée autour de la section montréalaise de l'Association des médecins haïtiens à l'étranger, affirme que rien, dans l'état actuel des connaissances et des recherches sur le SIDA, ne permet d'affirmer que la communauté haïtienne en tant que telle constitue une population à risque. Il est précisé qu'on ne saurait établir un lien de cause à effet entre une entité nationale et un état pathologique non héréditaire, et que de plus, il n'existe aucune étude statistique basée sur un échantillon capable de relier directement la nationalité haïtienne à la présence du SIDA. La Croix-Rouge avait précisé vendredi dernier que l'invitation à s'abstenir s'appliquait aux nouveaux émigrés d'Haïti.

### Perte de popularité...

TORONTO (d'après CP) — Le dernier sondage Gallup indique que le Parti progressiste-conservateur a perdu 4 % de sa popularité, depuis le mois dernier, auprès des électeurs canadiens ayant fait un choix électoral. Le sondage, réalisé le mois dernier juste après que le PC eut décidé de tenir un congrès au leadership à Ottawa en juin prochain, indique que si une élection avait eu lieu à ce moment-là, 45 % des électeurs ayant fait leur choix auraient voté pour les conservateurs, 34 % pour les libéraux et 19 % pour les néo-démocrates. En janvier dernier, Gallup accordait 49 % au PC, 31 % au Parti libéral et 20 % au PND. Le dernier sondage a été fait auprès de 1.063 électeurs éligibles. Dans 19 cas sur 20, il s'avère exact à 4 % près.

### LA guerre des prix!!!

TORONTO (d'après CP) — Une guerre des prix comme en rêvent les consommateurs a fait rage en fin de semaine, dans les stations-service voisines d'Orangeville (Ont.), alors que l'essence s'est vendue aussi peu qu'un dixième de cent le litre. « Il faut charger quelque chose, la loi nous interdit de la donner », a déclaré M. Ed Pacan, qui avait réduit ses prix à pratiquement rien, en fin de journée samedi, afin d'attirer des clients à son nouvel établissement. L'effet a été immédiat, et les autres propriétaires l'ont blâmé pour l'embouteillage monstre qui s'est produit sur une distance de trois kilomètres. Certains automobilistes ont attendu durant trois heures avant de faire le plein, pouvant assister à l'effondrement des prix en cours de route. « C'est incroyable », de commenter une automobiliste. « Ils changeaient les prix sur les pompes tout en faisant le plein. » Un propriétaire a déclaré qu'il lui en avait coûté entre \$3.000 et \$4.000 de sa poche pour ne pas perdre sa bataille.

## Congrès à la direction du Parti conservateur

# Les candidats n'auront pas à déclarer ce qu'ils ont dépensé ni la source de leurs fonds

OTTAWA (d'après PC et CP) — Les candidats à la direction du Parti progressiste-conservateur n'auront pas à révéler combien ils auront dépensé ni la source de leurs fonds, mais, en ces temps de contrainte, il serait bien de le faire, dit le président du parti, M. Peter Elzinga.

Ce sont les délégués qui jugeront les candidats, a déclaré en somme M. Elzinga, samedi, après la réunion du comité qui organise le congrès des 8-11 juin.

Tout candidat qui ferait des dépenses extravagantes serait probablement rejeté par les délégués, a déclaré le député de Pembina (Alberta).

Le comité a jugé qu'il serait extrêmement difficile de vérifier les dépenses des candidats et la source de leurs fonds.

M. Brian Mulroney, qui s'est classé troisième après M. Clark et feu Claude Wagner au congrès de 1976, n'a pas encore révélé combien avait coûté sa campagne municipale.

M. Clark avait déclaré par la suite des dépenses de \$168.354 et son rival, Claude Wagner, défait par seulement 65 suffrages, de \$277.538.

M. Michael Wilson, l'un des sept candidats déclarés à ce jour, a dit que les divulgations favoriseraient des campagnes plus ouvertes et plus honnêtes, mais, se trouvant à London (Ont.) pour un congrès de jeunes conservateurs, n'a pas voulu dire s'il révélerait le montant de ses dépenses.

M. Elzinga a déclaré que le comité avait décidé d'exiger des candidats, d'ici le 25 mai, un dépôt remboursable de

\$5.000 en garantie de leur sérieux. M. Elzinga attend au congrès de 7.000 à 10.000 personnes, dont 2.400 qui auront droit de vote.

Les candidats prononceront leur discours principal le vendredi soir, 10 juin, et le scrutin commencera le lendemain midi.

Jeudi soir et vendredi matin, des « séances d'étude » fourniront aux délégués l'occasion d'interroger les candidats.

Le congrès au leadership a été décidé, en janvier dernier à Winnipeg, quand M. Clark a jugé qu'il n'avait reçu qu'un appui mitigé des délégués lors d'un congrès pour étudier les politiques du parti.

En plus de MM. Clark et Wilson, la chefferie du PC est convoitée par les députés David Crombie et John Gable, l'homme d'affaires Peter Pocklington, d'Edmonton,

l'entrepreneur minier Terence Howes, de Toronto, et l'entrepreneur Alex Barker, de Saskatoon.

Le député terre-neuvien John Crosbie et M. Peter Blaikie, de Montréal, ex-président du parti, semblent se préparer à entrer dans la course, tandis que le député ontarien Allan Lawrence et M. Brian Mulroney, homme d'affaires montréalais, ont tous deux déclaré qu'ils songeaient sérieusement à se porter candidats.

A London samedi, M. Blaikie a déclaré que le PC « ne pouvait tout simplement pas

se permettre de gagner la prochaine élection par défaut » et qu'il fallait y discuter et tracer une politique beaucoup plus ouverte. Il a ajouté que le parti avait été « trop timide » dans ses consultations auprès des membres dans ce domaine.

M. Crombie, qui participait également à London à cette réunion d'étudiants conservateurs de l'Ontario, a de son côté prôné une plus grande intégration économique avec les États-Unis pour permettre au Canada de s'affirmer sur la scène internationale. Il s'est toutefois abstenu de parler d'un marché commun, déclarant qu'il voulait que l'idée soit étudiée plus sérieusement.

M. William Davis, premier ministre de l'Ontario que plusieurs conservateurs aimeraient avoir comme chef, s'est adressé hier aux jeunes conservateurs (moins de 30 ans), groupe qui formera le tiers des délégués au prochain congrès. S'il était candidat, il aurait sûrement l'appui d'un certain nombre d'étudiants mais, tout comme M. Clark, ces derniers le jugent en général trop modéré.

## Québec veut faire avancer la cause des autochtones sans nuire à la sienne

QUEBEC (PC) — En décidant de participer à la conférence constitutionnelle sur les droits des autochtones qui s'ouvrira demain à Ottawa, le Québec a parié qu'il pouvait faire avancer la cause des autochtones sans nuire à la sienne.

Pour la première fois depuis que le Canada s'est doté d'une nouvelle constitution sans son accord, le Québec sera impliqué directement dans le processus de négociation constitutionnelle qu'il avait toujours boudé jusqu'ici.

Le premier ministre Lévesque a déjà expliqué qu'il ne s'objecterait pas aux demandes des autochtones à moins que celles-ci ne remettent en question des lois ou des droits québécois.

Ca n'est pas un hasard d'ailleurs s'il a formulé ainsi ce que sera l'attitude de son gouvernement tout au long de ces négociations. Il n'est en effet pas question pour le Québec d'appuyer quelque amendement que ce soit à la constitution canadienne. Ce serait là reconnaître de facto

un document que l'Assemblée nationale, elle, ne reconnaît pas.

Tout au plus le premier ministre Lévesque a-t-il l'intention de s'abstenir de voter sur les changements qu'ont à cœur les autochtones et que son gouvernement n'a pas d'objection à voir enchâsser dans la constitution.

Cette manière de procéder est déjà un atout pour les autochtones; il permettra sans doute aux participants d'en arriver à quelques ententes étant donné que le document constitutionnel n'exige l'unanimité des provinces que lorsqu'il est question d'en modifier la formule d'amendement.

Par contre, comme les autochtones réclament justement certaines modifications à cette formule d'amendement (touchant au droit de retrait des provinces et à un droit de veto « autochtone » entre autres), le Québec risque de se voir pointer du doigt si les autres participants s'entendent tous sur un point en particulier.

C'est pour cette raison que du côté québécois on tient à faire passer le message suivant: le Québec sera prêt à appuyer l'inclusion des droits des autochtones dans la constitution canadienne à partir du moment où cette constitution lui sera devenue acceptable.

En attendant, les autoch-

tones devront se contenter de son abstention complice ou, au mieux, de son accord sur des compromis impliquant des ententes en dehors du cadre constitutionnel.

La salle de conférence pourrait d'autre part être le théâtre d'un affrontement entre les premiers ministres Trudeau et Lévesque au début des travaux mardi matin. C'est du moins ce que craignent les délégués autochtones qui feront partie de la délégation québécoise.

Le centre de ce litige appréhendé: la composition de la délégation québécoise et le fait que M. Lévesque entend allouer un droit de parole aux autochtones qui siègeront à ses côtés.

Jeudi dernier, le premier ministre québécois annonçait que 17 des 33 sièges réservés à la délégation québécoise seraient occupés par les représentants des autochtones du Québec.

Il indiquait du même souffle que ceux-ci pourraient intervenir pour faire valoir leur point de vue propre si celui-ci s'écartait de la position officielle mise de l'avant par le Québec.

Les porte-parole du groupe de travail des peuples autochtones du Québec, le Grand Chef cri Billie Diamond et le Chef Huron Max Gros-Louis, craignent que le premier ministre Trudeau s'oppose à cette façon de procéder.

## DÉJEUNER-CAUSERIE

à l'occasion du séminaire annuel des abonnés du BULLETIN CROP

LANCEMENT DU SYSTÈME CANADIEN DE SUIVI DES COURANTS SOCIO-CULTURELS

« VALEURS ET STYLES DE VIE: DÉFIS DE DEMAIN POUR LES ENTREPRISES »



Conférencier invité: Alain de Vulpiant

Sociologue et consultant, Président Directeur Général de COFREMA. Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1950. Il se consacre à l'analyse empirique du changement socio-culturel et conseille des entreprises et des organisations sur leur stratégie de développement, d'innovation, de réponse au changement. Dans le cadre du 3ème cycle de sociologie de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, il dirige un séminaire sur le changement socio-culturel.

DATE: Le jeudi 17 mars 1983  
LIEU: Hôtel Le Quatre Saisons Salon « Le Printemps » 1050 ouest, rue Sherbrooke Montréal, Québec  
COCKTAIL: 12h00  
DÉJEUNER: 12h30  
COÛT: 30\$

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION: Michèle Sicard (514) 849-8086

## Demandez le Guide des fonds de placement et améliorez votre rendement.

Aimeriez-vous diversifier votre portefeuille, avoir accès à une gestion professionnelle et améliorer le rendement de vos placements?

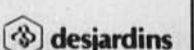
Demandez notre Guide des fonds de placement. Il vous indiquera comment accéder à un portefeuille diversifié en unissant vos épargnes à celles d'autres personnes.

Vous y trouverez des explications sur le fonctionnement, les avantages des fonds de placement et une description de chacun de ceux que nous vous offrons. Ce guide vous est offert gratuitement.

Renseignez-vous auprès de nos conseillers. Et rappelez-vous que nous pouvons vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

**Fiducie du Québec**

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.



Université de Montréal  
Faculté de l'éducation permanente

Une formation en Animation pour des agents en éducation  
Certificat d'animation de la vie étudiante

Pour humaniser l'école et les lieux dits « éducatifs », certaines attitudes, certains comportements de même que certains aménagements doivent être soutenus ou modifiés.

Le certificat d'animation de la vie étudiante veut offrir aux intervenants en éducation la possibilité d'analyser les composantes de l'acte éducatif et de l'organisation scolaire; il veut aussi leur permettre de s'initier à une démarche d'aide et d'accompagnement dans le cadre d'une relation éducative vécue individuellement ou en groupe.

Il renvoie à une conception éducative qui se soucie d'abord de la personne qui apprend, de son développement, de son insertion dans la communauté, de sa capacité d'intervention pour rendre l'environnement riche en soutien à l'apprentissage.

Quelques titres de cours: Valeurs chez les jeunes, Atelier d'animation en enseignement, Communication, Entraînement au travail en équipe, l'Organisation scolaire: système social, Dynamique des relations humaines, Intervention psychosociale scolaire, Entraînement intensif à l'animation, etc.

Date limite d'admission et d'inscription: 28 mars

Renseignements: Faculté de l'éducation permanente 3335, chemin Queen Mary rez-de-chaussée Tél.: 343-6982

Andrée LeBel  
PIERRE BOURGAULT  
Le plaisir de la liberté

(entretiens)



«Ce qui fait de moi PIERRE BOURGAULT, c'est que j'ose - on ne m'aura jamais.»

Nouvelle Optique

## Accord proche à l'OPEP

LONDRES (AFP) — Les ministres de l'OPEP sont « proches » d'un accord qui sera « mis au point » aujourd'hui, a annoncé hier soir le secrétaire général de l'OPEP, M. Marc N'Guema.

Le ministre des Émirats arabes unis, M. Maneh Said al Oteiba a déclaré de son côté, après plus de deux heures de réunion dans un grand hôtel de Londres qu'il « espérait » que les travaux soient terminés lundi.

En fait, l'accord définitif de l'OPEP sur les prix et la production en 1983 dépend d'une réponse que le ministre vénézuélien, M. Humberto Calderon Berti, attend de son gouvernement, a-t-il déclaré hier soir.

M. Calderon a précisé que ses partenaires de l'OPEP avaient fait « plusieurs offres », qui avaient été relayées à Caracas. « Nous attendons que le Venezuela réponde, a-t-il dit. Nous espérons avoir la réponse d'ici demain matin ».

M. Calderon Berti a déclaré par ailleurs que tous les autres membres de l'OPEP avaient désormais accepté leurs quotas.

M. Marc N'Guema a précisé que la réunion d'aujourd'hui aurait lieu à 11h00 GMT. « Si les ministres ont mis tant de temps dans leurs travaux, a-t-il ajouté, c'est qu'ils veulent que l'accord tienne à cent pour cent ». Pendant leurs travaux, a-t-il ajouté, ils n'avaient pas en tête que les intérêts de l'OPEP, mais « ceux du monde entier ».

M. N'Guema a précisé cependant que les ministres n'avaient « pas encore » décidé de transformer la réunion de lundi en « conférence extraordinaire » de l'OPEP, seule habilitée à prendre des décisions.

L'accord de Londres devrait inclure une baisse officielle des prix du pétrole de l'OPEP, pour la première fois depuis sa création, en 1960, de \$5 le baril, a annoncé cette semaine le ministre saoudien du Pétrole, Sheikh Zaki Yamani.

D'autre part, l'OPEP devrait annoncer qu'elle limiterait sa production à 17,5 millions de barils-jour en 1983, ainsi qu'une répartition précise de cette production pour chacun de ses 13 membres.

## La milice empêche plusieurs rassemblements en Pologne

VARSOVIE (AFP) — La Pologne a connu hier, quinze mois jour pour jour après la proclamation de l'état de siège, une journée de tension avec des rassemblements, des appels au calme de l'Église et d'impressionnantes démonstrations de force de la part de la milice à Varsovie, Gdansk et Wrocław.

Le déploiement de forces à Varsovie a rappelé les journées les plus noires des mois écoulés depuis le 13 décembre 1981. Dès la fin de l'après-midi, des dizaines de véhicules de la milice avaient pris position dans toutes les voies transversales le long de la rue Krakowskie Przedmiescie menant à la vieille ville.

Vers 18h30, quelque 2.000 fidèles ont formé un cortège pour se rendre à l'église Sainte-Croix où devait être célébrée une « messe pour la patrie », commandée comme le 13 de chaque mois depuis un an par « les milieux artistiques ».

Des prières ont été dites « pour la levée complète de ce malheureux état de siège, pour que les gens de bonne volonté prennent modèle sur le syndicat Solidarité qui s'oppose aux tentatives de diviser les Polonais, pour que Lech Walesa puisse oeuvrer en toute sécurité en faveur du bien, pour les militants de Solidarité (...) qui sont menacés de procès ».

À la fin de l'office, le prêtre a dénoncé « ceux qui n'ont rien à voir avec l'Église et qui n'y viennent que pour provoquer des manifestations », et il a invité les fidèles à sortir en priant.

Alors qu'une partie de la foule remontait en direction de l'église Sainte-Anne où des rassemblements ont lieu tous les soirs autour d'une immense croix de fleurs, la milice a bloqué la rue Krakowskie Przedmiescie, contraignant les fidèles à se disperser par les rues transversales. Il y a eu plusieurs interpellations.

Le même scénario a été appliqué à Wrocław (sud-ouest de la Pologne) où, au terme d'une messe célébrée à 18h30, l'officiant avait appelé les fidèles à rentrer chez eux dans le calme, et la police à les laisser faire, tandis que l'ensemble du secteur était encerclé par quelque 25 camions de milice et un canon à eau.

Plus de 3.000 personnes se sont alors dispersées sans incident, cependant qu'un groupe d'une centaine de jeunes gens se rassemblait autour d'une statue de la Vierge Marie, pour y allumer des bougies et y déposer une banderole sur laquelle on pouvait lire : « Mère de Dieu, prend soin des militants de Solidarité. Prions pour la libération des prisonniers ».

Quelque 200 à 300 zomos en tenue de combat, matraque à la main et kalachnikov pendue dans le dos, ont fait brusquement mouvement vers les manifestants qui se sont

réfugiés dans la cathédrale, un certain nombre d'entre eux se faisant interpellier au passage.

À Gdansk (sur la Baltique), où des tracts de la direction régionale clandestine de Solidarité avaient été appelés à des rassemblements, hier et aujourd'hui, autour du monument commémoratif des émeutes ouvrières de décembre 1970 dans les ports de la Baltique, quelque mille personnes ont été dispersées par la milice en début d'après-midi.

Auparavant, au cours d'une messe en l'église Sainte-Brigitte, le père Henryk Jankowski, aumônier des chantiers navals, avait pris ouvertement position contre toute manifestation : « Les véritables provocateurs, a-t-il dit, sont les ennemis de la Pologne socialiste. Je demande aux jeunes de ne pas répondre à ces provocations et de ne pas se laisser entraîner dans un jeu politique ».

## Arens ordonne retenue à l'armée en Cisjordanie

JERUSALEM (d'après Reuter et AFP) — Des incidents ont de nouveau opposé hier des Arabes à la police et à des citoyens israéliens en Cisjordanie occupée et dans la vieille ville de Jérusalem, rapporte-t-on de source proche des forces de l'ordre.

À Jérusalem-Est, la police a poursuivi une trentaine de jeunes arabes qui lançaient des pierres près de la colline du Temple et des mosquées du Dôme du rocher et El-Aksa, a annoncé un porte-parole.

Ces manifestants protestaient contre une tentative de prise d'assaut de la colline du Temple, premier lieu saint du judaïsme et troisième de l'islam, que projetaient des Juifs ultra-nationalistes.

Un tribunal de Jérusalem a ordonné samedi soir l'arrestation pour une semaine de 38 Israéliens impliqués dans ce complot, que la police a déjoué vendredi.

En Cisjordanie occupée, deux soldats ont été légèrement blessés par des manifestants arabes qui jetaient des pierres sur des véhicules de l'armée, indique-t-on de source militaire.

D'autre part, neuf soldats israéliens ont été blessés hier au cours de deux ambuscades dans le sud du Liban, a annoncé un porte-parole militaire israélien.

Sept soldats ont été blessés par des roquettes et des tirs d'armes légères au nord de Saïda. Deux autres ont été blessés par des armes automatiques près de Tyr.

Le porte-parole a ajouté que des recherches avaient été entreprises pour retrouver les assaillants.

Tous les blessés ont été évacués par hélicoptère vers Israël.

M. Moshe Arens, ministre israélien de la Défense, a informé par ailleurs le gouvernement qu'il a ordonné à l'armée de montrer un peu de retenue dans la répression de l'agitation en Cisjordanie, a-t-on appris de source proche du cabinet.

« Nous pourrions employer des méthodes plus rudement... mais nous nous imposons des restrictions », ajoutait-on de même source.

Dans les milieux militaires, on indique que les nouvelles mesures consistent en la fermeture d'écoles, l'emploi de gaz lacrymogènes et de canons à eau et l'utilisation du couvre-feu pour empêcher les manifestants de rester dans les rues.

M. Rafael Eitan, chef d'état-major israélien, a déclaré à des écoliers de Nazareth que l'armée ferait tout pour arrêter et punir les lanceurs de pierre. « Les Arabes combattent les Juifs depuis plus de cent ans. Ils ont combattu avec des pierres et ils retournent maintenant aux pierres », a-t-il lancé.

La tension en Cisjordanie demande des réponses politiques et pas seulement des opérations de maintien de l'ordre, a déclaré de son côté le chef de l'opposition travailliste, M. Shimon Pérès.

« Je regrette de constater que la politique israélienne en Cisjordanie a mal évolué

depuis quelques années, depuis l'époque où la règle était d'agir avec prudence, de ne pas s'ingérer dans la vie politique des populations arabes de la région », a noté M. Pérès lors d'une réunion publique.

Le dirigeant travailliste a également condamné les agissements des militants du mouvement extrémiste Kach du rabbin Meir Kahane : « Des Juifs qui tirent sur des Juifs, des Juifs qui prônent la violence aveugle contre les Arabes, voilà qui est intolérable », a-t-il dit.

La grève des services, des écoles et des magasins était totale hier à Ramallah et El-Bireh, les deux villes palestiniennes jumelles du nord de Jérusalem où la population palestinienne a pris la tête du mouvement de protestation contre l'occupation israélienne.

Les patrouilles de l'armée israélienne à pied ou en ca-

mions se succédaient dans les rues désertées des deux agglomérations qui comptent environ 80.000 habitants. Dans la matinée cependant, des soldats ont tiré sur une manifestation d'écoliers et un écolier de 12 ans a été blessé à une jambe.

« Les gens protestent contre la violence des colons et les commerçants sont furieux car la nouvelle méthode de l'armée israélienne qui soude les rideaux de fer des magasins leur coûte beaucoup d'argent », a raconté à l'AFP un résident arabe de Ramallah.

Auparavant, l'armée israélienne tentait de briser les grèves des commerçants en cassant les cadenas des boutiques et en forçant les magasins à ouvrir. Pour la première fois samedi, elle a condamné d'un coup les portes d'une cinquantaine de magasins d'El-Bireh et Ramallah.

## Net gain de la CDU au Schleswig-Holstein

HAMBURG (d'après Reuter et AFP) — Les résultats enregistrés hier dans le Schleswig-Holstein par les chrétiens démocrates (CDU) du chancelier Helmut Kohl confirment le glissement vers la droite de l'électorat ouest-allemand déjà constaté la semaine dernière aux élections fédérales.

Le CDU a obtenu 49 pour cent des suffrages, soit un peu plus que les 48,3 pour cent obtenus aux dernières élections de 1979.

Les sociaux-démocrates (SPD) ont enregistré 43,7 pour cent (41,7 pour cent en 1979), aux dépens du FDP du Schleswig-Holstein, aile gauche du parti libéral ouest-allemand, qui, avec 2,2 pour cent (5,7), ne franchissent même pas la barre des cinq pour cent qui leur permettrait d'obtenir un siège.

Les « verts » sont dans une situation identique même

s'ils ont enregistré une progression avec 3,6 pour cent des voix (2,4).

enfin, le petit parti SSW, qui représente la minorité danoise, obtient un siège avec 1,3 pour cent des voix.

Ces résultats ont été qualifiés de « victoire splendide » par le chancelier Kohl. Ce dernier ne manquera pas de se réjouir de voir renforcée la position de son parti dans les négociations pour la formation d'un cabinet de coalition qui s'ouvre aujourd'hui à Bonn, estiment les commentateurs.

Le candidat du SPD, l'ancien ministre de l'Éducation

de la coalition FDP-SPD de l'ex-chancelier Schmidt, M. Bjørn Engholm, a reconnu que « son parti n'avait pas réussi à renverser le gouvernement en place à Kiel, mais qu'il avait néanmoins obtenu son meilleur score depuis 1950 ».

Quant au FDP, il n'est maintenant plus présent que dans cinq Parlements régionaux de RFA. Il n'a pu bénéficier du bonus des élections législatives de dimanche dernier et sa promesse d'alliance avec le SPD au niveau régional, a sans doute contribué à faire peur aux électeurs.

## Nkomo à Londres

LONDRES (AFP) — Quelques heures après l'arrivée à Londres du leader de l'opposition zimbabwéenne, le ministre de l'Information du Zimbabwe, M. Nathan Shamuyarira, a affirmé hier dans la capitale britannique que « toutes discussions significatives » avec M. Joshua Nkomo ne pourraient avoir lieu qu'à Harare.

M. Nkomo, dès son arrivage hier matin à l'aéroport de Londres, a annoncé qu'il désirait obtenir « des entretiens face-à-face » avec des représentants du gouvernement de Harare. Le leader de la ZAPU (Union du peuple africain du Zimbabwe) venait du Botswana, où il s'était enfilé mardi dernier, affirmant que sa vie était menacée au Zimbabwe. Sa maison à Bulawayo a été perquisitionnée par l'armée et son fils, sa fille et son gendre sont toujours en détention.

M. Nkomo a précisé qu'il n'était pas en exil, et qu'il n'avait nullement l'intention de s'installer ailleurs qu'au Zimbabwe. Cependant, il a estimé insuffisantes les assurances qui lui ont été données jusqu'à présent sur sa sécurité dans son pays.

## Décès

LEDUC. Le colonel Jean F. À Ottawa, le 11 mars 1983, est décédé le colonel Jean F. Leduc, 66 ans. Aumônier militaire retraité, fils de feu Émile Leduc et de feu Angéline Charland. Demeurant à Ottawa et autrefois de Berthierville. Il laisse dans le deuil ses frères et sœurs, ses beaux-frères et belles-sœurs, M. et Mme Pierre-Paul Leduc, d'Angleterre, M. et Mme Marcel Leduc, de Montréal, M. et Mme Guy Leduc de Berthierville, M. l'abbé Jacques Leduc (prêtre de Saint-Sulpice, au Collège de Montréal), M. et Mme Jean Ferland (Madeleine), Mlle Jeanne Leduc, M. et Mme Léon Daviault (Simone), tous de Berthierville, et de nombreux parents et amis.

Exposé au salon Jean Lemire Inc. 530 Frontenac, Berthierville. Les funérailles auront lieu mardi à 14 h, à l'église paroissiale de Berthierville. Inhumation à Côte-des-Neiges. Direction funéraire Jean Lemire de Berthierville.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

Avis Le C.R.T.C. annonce par la présente qu'il a modifié le calendrier des audiences publiques de radiodiffusion qui couvre la période allant du mois de mars 1983 au mois de juin 1983.

Le 1er mars 1983, au Centre de conférence, Hull (Qué.); le 19 avril 1983, au North Star Inn, Winnipeg (Man.); le 25 avril 1983, au Centre de conférence, Hull (Qué.); le 3 mai 1983, au Holiday Inn, Saint-Jean (T.-N.); le 24 mai 1983, au Hotel Georgia, Vancouver (C.-B.); le 24 mai, à l'Hotel Palisier, Calgary, Alta.; le 7 juin 1983, au Centre de conférence, Hull (Qué.); le 14 juin 1983, au Centre de conférence, Hull (Qué.). (PN-45)

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695, 253-3275 J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite 937-9491 J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard) 1-305-759-0055 J.N.O.

ACCEPTERAIIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques, Assurances. Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

Divers Salle à manger style Old English, chaise solide, 9 pièces \$3500. Set de chambre Thibault blanc, lit simple, bureau double \$350. Table de billard Brunswick avec équipement \$800. 342-5417, 342-5583 21-83

## Non-alignés: la guerre du Golfe perdue

NEW DELHI (Reuter) — Mme Indira Gandhi, premier ministre indien, et M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont lancé samedi de nouveaux appels à la solidarité au sein du tiers-monde et à la fin du conflit du Golfe.

Ces appels ont été les points forts de la séance de clôture du septième sommet des non-alignés réuni à New-Delhi, après d'âpres discussions entre l'Iran et l'Irak et une querelle non réglée sur le lieu du prochain sommet.

La déclaration finale dénonce la course à l'armement nucléaire et demande aux grandes puissances d'utiliser l'argent de leurs missiles à l'aide aux pays les plus pauvres.

Les souverains, les présidents et les premiers ministres représentant les 101 pays du mouvement non aligné ont condamné la politique américaine au Proche-Orient et fustigé l'Afrique du Sud et Israël.

Indirectement, ils ont appelé au retrait des troupes soviétiques d'Afghanistan et des troupes vietnamiennes du Kampuchea.

Mme Gandhi est intervenue personnellement pour tenter de rapprocher les points de vue sur le conflit du Golfe après un débat houleux sur la terminologie de la déclaration finale.

Elle avait convoqué les délégués à 2 h 45 du matin pour annoncer un compromis et la suppression de certaines références à la guerre qui oppose depuis 30 mois Téhéran et Bagdad.

Elle a indiqué que le choix de la capitale du prochain sommet serait réglé en 1985 lors d'une réunion des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés.

En raison du conflit, le sommet prévu à Bagdad cette année s'est déroulé à New Delhi mais, selon des délégués, de nombreux pays ont soutenu la candidature de l'Irak pour la future réunion.

Tout en réclamant l'unité au sein du mouvement non aligné, le premier ministre indien a lancé à nouveau un appel à la paix aux deux pays musulmans.

La déclaration finale cite 18 fois les États-Unis dont 12 en des termes particulièrement sévères, notamment pour leur soutien à Israël.

L'Union soviétique n'est pour sa part mentionnée qu'une seule fois dans un appel aux deux superpuissances à négocier l'élimination de leur présence militaire dans l'océan Indien.

Par ailleurs, la résolution économique appelle à des négociations globales en vue d'un ordre économique mondial plus juste et réclame notamment la réforme des institutions financières et la restructuration de la dette de 540 milliards de dollars qui pèse actuellement sur le tiers-monde.

Au cours d'une conférence de presse donnée samedi, Mme Gandhi a démenti que le mouvement des non-alignés considère les États-Unis comme « son adversaire naturel ».

« Il n'est pas question d'ennemi naturel ou d'allié naturel. Ce qui ne veut pas dire que nous approuvons leur action dans diverses parties du monde », a-t-elle ajouté.

## Appartements/logements

**OUTREMONT**  
Près de l'église St-Germain, résidence de prestige. Haut duplex en pierre, 8 pièces, boiserie en chêne, 2 s.b., chauffage, eau chaude, garage, idéal pour personnes désirant la tranquillité. \$930/mois. Libre 1er juillet. Écrire à: C.P. 193, St-Martin Laval, H7V 3P5 15-03-83

**Appartements/logements**  
RUE CHARRIER, 3½ chauffé, près métro Sherbrooke, \$350/mois. 527-5789 01-04-83

CEDAR, 2 s.b. hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½. Concierge 935-5221. 29-3-83

N.D.G., 5½, chauffé, non équipé, occupation immédiate ou 1er juillet. \$425/mois, 489-0730. 28-3-83

LENNOX 8412, luxueux haut duplex, coin, frontière Outremont — Côte-des-Neiges, 7½ chauffé, moderne, 2 salles de bains, près Université Montréal, balcons, \$800. 737-3189 13-3-83

ÉDOUARD MONTPETIT, magnifique 2½, très ensoleillé, fraîchement repeint, grande chambre fermée, face université, libre 1er avril. 733-3233, 288-1209, 819-322-6646. 17-3-83

ANJOU, bus duplex 5½, tapis m/m, garage double, cour, chauffage électrique, 8532 Veranettes, \$550. 253-3502. 16-3-83

**Bureaux à louer**  
COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement 667-4336, 276-5203. 21-3-83

BUREAU À LOUER au mois sans bail (St-Denis-Sherbrooke) meublé \$150. par mois, libre immédiatement. Inf. sur semaine 842-5625. 16-3-83

**Collections**  
UN DOLLAR constitution inversion de frappe, 36 pièces connues, RARE. 648-8905. 15-3-83

**Copropriétés à vendre**  
OUTREMONT, immeuble de classe, secteur de choix, 6½-5½ pièces, occupation immédiate, 866-1919 ou 271-6674. 15-3-83

OUTREMONT, 433, boul. St-Joseph, 3½ pièces à vendre, dernier étage, 910 p.c., occupation immédiate. Lyse Des Rosiers, 866-3737. 15-3-83

**Déménagements**  
DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695, 253-3275 J.N.O.

**Sociétés-Loisirs**  
OUTREMONT, Secteur Université de Montréal, cottage détaché, 3 chambres, ENTRÉE PRIVÉE au sous-sol POUR BUREAU PROFESSIONNEL, garage, jardin. Anne-Marie Larue 834-1818, 483-2177. Montréal Trust Courrier. 15-3-83

OUTREMONT, IMPECCABLE, architecture moderne, 4 chambres, 3 salles de bains, terrasse, garage. OCCUPATION IMMÉDIATE. Anne-Marie Larue 483-2177, 934-1818. Montréal Trust Courriers. 15-3-83

**RENDREZ-VOUS...**  
...est une agence de rencontre professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires). Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez à: 282-0058

1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 8:30 PM 15-3-83

## Kaboul: huit ans de prison au Dr Augoyard

ISLAMABAD (AFP) — Le médecin français Philippe Augoyard, capturé en Afghanistan voici deux mois, a été condamné à huit ans de prison par la justice afghane pour « être entré illégalement en Afghanistan et avoir coopéré avec des éléments contre-révolutionnaires », a annoncé hier Radio Kaboul, captée à Islamabad.

La sentence a été prononcée au cours d'un procès public devant « plusieurs milliers de personnes », a ajouté la radio officielle afghane.

Philippe Augoyard (30 ans) avait été capturé par les

forces soviéto-afghanes le 16 janvier dernier en Afghanistan dans la province du Logar (au sud de Kaboul), alors qu'il était en mission pour l'organisation française Aide médicale internationale (AMI).

AMI, rappelle-t-on, est une des organisations privées regroupant plusieurs médecins français, qui participent à différentes missions dans le tiers-monde.

Un diplomate français en poste à Islamabad a qualifié de « sévère » la condamnation du docteur Augoyard, mais a exprimé l'espoir que les autorités de Kaboul feront rapidement un geste de clémence et libéreront prochainement le médecin.

Le jeune médecin, spécialisé en pédiatrie, effectuait sa deuxième mission humanitaire en Afghanistan pour AMI. Selon son interprète présent au moment de sa capture, le Dr Augoyard, premier médecin étranger capturé par les Soviétiques en Afghanistan, a été fait prisonnier alors qu'il fuyait en compagnie d'un groupe de résistants et de villageois l'avance d'une offensive soviéto-afghane dans la région.

Lors d'une « conférence de presse » organisée le 3 mars à Kaboul par les autorités afghanes pour les correspondants des pays socialistes, le Dr Augoyard avait déclaré qu'il avait eu pour mission de réunir des informations pour le « bureau d'information afghan », organisation basée à Paris et favorable à la résistance afghane.


## Un souvenir de la Deuxième Guerre mondiale

TOKYO (AFP) — Des artificiers des forces d'auto-défense (SDF) japonaises ont désamorcé dimanche une bombe américaine de 250 kilos, larguée en mars 1945 d'un avion, et enfouie sous une maison de la banlieue ouest de Tokyo.

Quelque 3.000 habitants du quartier ont dû évacuer leur domicile pendant l'heure où les artificiers ont procédé au désamorage.

La bombe était enterrée à près de cinq mètres sous la maison qui avait dû être démontée le mois dernier.

Environ 250 policiers, pompiers et artificiers des forces d'auto-défense étaient mobilisés pour cette tâche qui a coûté \$29.500 au gouvernement japonais et au district.

 Université de Montréal  
Faculté de droit

**Colloque juridique 1983**  
qui aura lieu les 18 et 19 mars 1983

**REFORMER SANS PRISONS?**  
Thèmes  
Faut-il fermer Bordeaux?  
La réinsertion sociale de la femme  
La déjudiciarisation et la loi 24  
Les alternatives à la prison  
La délinquance juvénile: non-respect des garanties procédurales

Seront présents à titre de conférencier  
Mark MacGuigan, ministre de la justice du Canada  
Marc-André Bédard, ministre de la justice du Québec  
Daniel Jacoby, sous-ministre de la justice du Québec  
Michèle Rivest, juge au tribunal de la jeunesse  
Jacques Lessard, juge aux sessions de la paix  
Herbert Marx, député de d'Arcy Mc Gee  
Jean Cournoyer, avocat  
Louise Lancôt, ex-détenue

Inscription sur place  
Université de Montréal  
Pavillon 3200, rue Jean-Brillant  
Local 2410

Frais d'inscription  
8 \$ - étudiants  
10 \$ - autres

Informations et réservations  
1 (514) 626-0451

LES RELIGIEUX,  
DE  
NOUVEAUX ENGAGEMENTS

Un article de Renée Rowan, à paraître dans le cahier spécial sur le Religion, le jeudi 31 mars prochain.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361.

**LE DEVOIR**  
211, rue du St-Sacrement,  
Montréal, H2Y 1X1

## La maison Price à Chicoutimi

LES milliers d'automobilistes qui, tous les jours, franchissent le Saguenay ne peuvent manquer de voir une maison ancienne, dans la tradition québécoise, rouge et blanche.

Il s'agit de l'ancien bureau des Price, à Chicoutimi, dont le nom évoque les origines mêmes du développement de cette région. Bien située dans la zone d'approche du pont entre Chicoutimi et Chicoutimi-Nord, cette maison devait, il y a quelques années, céder sa place à une station service. Le ministère des Affaires culturelles, à la demande l'administration municipale et du propriétaire, le Centre d'étude géo-cartographique, l'a reconnu récemment à titre de monument historique en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Les recherches historiques sur cette maison situent sa construction entre 1860 et 1879 à cause d'un détail de sa structure. Pendant ces années-là, la scierie des Price produisait, entre autres choses, des genoux et des coudeurs pour les navires de l'Amirauté britannique à même les racines de merisier, de bouleau et d'épinette rouge. Or, la galerie en façade, au lieu de reposer sur des pieux, fait corps avec le bâtiment et s'appuie sur des ancrages semblables aux pièces de bois utilisées dans la construction des navires.

Le premier bâtiment repose sur un carré surélevé, en pièce sur pièce, posées sur le plat. Vers 1890, on lui ajoute, en perpendiculaire, une rallonge. Telle qu'elle se présente à nous aujourd'hui, la maison porte les marques des transformations survenues au début du siècle lorsqu'elle a servi d'habitation pour les employés de la compagnie. Depuis plusieurs années, elle abritait trois logements.

William Price, marchand de bois, est né dans la région londonienne en 1789. Il débarque à Québec, vers 1810, en sa qualité de commis représentant une entreprise britannique qui fournit à l'Amirauté les commandes de bois canadien. Peu à peu, Price s'imposera comme un entrepreneur et obtiendra des concessions de bois de coupe de plus en plus considérables.

Toute la région du Saguenay, réservée en principe à la compagnie de la Baie d'Hudson, deviendra en quelque sorte son domaine. Entre 1838 et 1842, il encourage des habitants de Charlevoix à s'établir en « squatters » et achète leur bois. Quelques années après, il rachète en bloc toutes les scieries et, comme il le prévoyait, le développement de l'exploitation forestière oblige le gouvernement à ouvrir le pays à la colonisation. Associé à Peter McLeod, montagnais par sa mère, il parvient à installer des scieries dans le haut Saguenay, malgré les protestations de la compagnie de la Baie d'Hudson. Directement ou indirectement, la plupart du temps avec le concours d'utilitaires associés, Price étend son emprise de Tadoussac à Bersimis, de la Malbaie jusqu'à Rivière-Noire.

William Price se rendra

### LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



fréquemment dans la région du Saguenay. Il meurt en 1887 dans sa propriété de Québec en laissant à ses fils un véritable empire dont ils ne sauront pas profiter. Le Saguenay se bâtit en « royaume » et échappe peu à peu aux Price. Il faudra at-

tendre une autre génération et un autre William Price, petit-fils du premier, promoteur de l'industrie du papier, pour que la famille et la région retrouvent la fortune.

Expositions — La maison

Chevalier, à Québec, présente jusqu'au mois de juin, une exposition des plus belles pièces de dentelle ancienne des collections québécoises. La dentelle, que l'on trouvait sur les habits et costumes de cérémonie, doit sa survie au Québec aux communautés religieuses dont les membres fabriquaient les habits du clergé. Parmi les pièces exposées, on compte deux ouvrages exécutés vers 1740 et prêtés par les Soeurs Augustines. Une dentellière de Québec, Mme Francine Duchesneau, exécutera sur place, les fins de semaine, des tra-

voux. La maison Chevalier, située près de la Place Royale, accueillera les visiteurs du mardi au dimanche, entre 10 heures et 17 heures.

Du 29 mars au 20 mai, le Centre urbain de Montréal, au 406 de la rue Notre-Dame, présente une exposition d'illustrations anciennes des édifices de l'université McGill. Les étudiants de l'École d'architecture, sous la direction du professeur Julia Gersovitz, ont préparé cette exposition accessible au public, du lundi au vendredi, entre 13 heures et 17 heures.



Le bureau des Price, à Chicoutimi, est désormais inscrit au registre des biens culturels du Québec. Cette maison construite au XIXe siècle, abrite aujourd'hui deux logements et un bureau.

# PETRO-CANADA GRANDIT POUR MIEUX VOUS SERVIR.

En effet, plus de 1700 détaillants et agents dynamiques viennent grossir les rangs de notre société nationale des pétroles.

Il devient donc encore plus facile d'y mettre du canadien.

Il a toujours été facile de trouver un service hors pair chez Petro-Canada. Cependant, trouver Petro-Canada sur son chemin n'était pas toujours aussi facile.

Ce n'est plus le cas depuis que le détaillant et l'agent BP de votre voisinage se sont joints à l'équipe

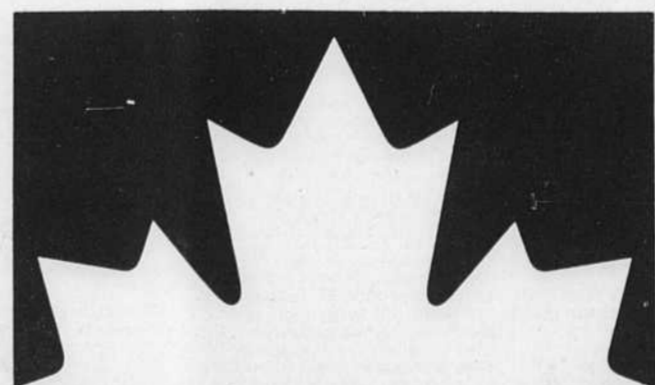
Petro-Canada. Au Québec et en Ontario, ils sont plus de 1700 comme eux à mettre leur expérience à votre service sous leurs nouvelles couleurs. Avec ce changement, Petro-Canada est maintenant accessible à la plus grande majorité des consommateurs.

Plus de 140 agents BP d'expérience offrant biens et services dans les domaines industriel, commercial et agricole, y compris les agents de mazout domestique, viennent se joindre à l'équipe d'agents Petro-Canada au Québec et en Ontario.

Tout comme les agents, les détaillants Petro-Canada méritent bien la confiance que vous leur témoignez. En effet, la qualité de leur travail mérite qu'on s'y arrête. Si ce n'est déjà fait, visitez le détaillant de votre voisinage...



## devient



## PETRO-CANADA

vous vous sentirez chez vous. De fait, vous êtes chez vous.

Dans chaque station Petro-Canada, vous recevez un accueil chaleureux et profitez d'un service assuré par des gens de chez nous, fiers de leur travail et, bien avant tout, fiers de leurs clients.

Et ajoutez à cela la commodité d'une carte Petro-Canada. Vous pouvez l'utiliser dans toutes nos stations et, bien entendu, dans toutes les stations BP. De même, la carte BP est maintenant acceptée dans les stations Petro-Canada.

Arrêtez-vous chez Petro-Canada, vous aurez la satisfaction de faire affaire avec une société entièrement canadienne. Vous aurez également la satisfaction d'aider le Canada à se rapprocher davantage de son autosuffisance énergétique. En fin de compte, du but que tous ensemble, nous nous sommes fixé.

Petro-Canada est votre société pétrolière, elle vous appartient, elle appartient à tous les Canadiens. Chaque fois que vous faites affaire avec Petro-Canada, vous investissez dans notre avenir énergétique, favorisez la création d'emplois chez nous et aidez l'économie du pays.

Bienvenue chez vous.

## ça nous appartient!

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes  
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

### Avis

Le C.R.T.C. a été saisi de demandes en vue de modifier les licences des entreprises de réception de radiodiffusion suivantes en supprimant les conditions de licence régissant les aires de desserte autorisées et la distribution des services et signaux facultatifs, et en leur substituant la condition de licence suivante: « L'approbation du Conseil est requise avant d'apporter tout changement à l'aire de desserte autorisée ou à la distribution des signaux ou services. » Ci-dessous la liste des titulaires, amplement et nos demandes ainsi ou les endroits où l'on peut examiner les demandes  
Cable TV Inc. pour Montréal et Laval (Qué.) (830325700, 830326500) à 8360, rue Mayrand, Montréal (Qué.).  
Transvision Rive-Sud Inc., pour Boucherville et Varennes (Qué.) (830318200) à 80 Du Puits, Boucherville (Qué.).

Examen des demandes et des documents pendant les heures normales de bureau: à l'adresse locale indiquée dans cet avis et au Conseil, Édifice Central, Les Terrasses de la Chaudière, 1, promenade du Portage, Pièce 561, Hull (Qué.), K1A 0N2, au bureau régional de Montréal, 1410, rue Stanley, 10<sup>ème</sup> étage, Montréal (Qué.), H3A 1P8.

Intervention: toute personne désirant intervenir doit faire parvenir son intervention écrite au Secrétaire général du Conseil (C.R.T.C., Ottawa (Ont.) K1A 0N2). De plus, l'intervenant DOIT signifier au requérant une copie exacte de son intervention, au plus tard le 6 avril 1983, et il DOIT joindre la preuve d'une telle signification à l'original de l'intervention envoyé au Secrétaire général. L'intervention doit comprendre un exposé clair et concis des faits pertinents et des motifs pour lesquels l'intervenant se dit en appui ou contre la demande ou pourquoi il y suggère des modifications. À remarquer que les interventions doivent être reçues à la date susmentionnée et non simplement postées à cette date. (PN-44)

Canada

ARTS ET SPECTACLES

Louise Mercille ne fait que sembler

par Suzanne Asselin
Programme : Une performance intitulée Thermes, les 11 et 12 mars dans un entrepôt, rue Saint-Alexandre.

Il faut grimper neuf étages, entassés comme des sardines, dans un monte-charge qui ne finit plus de monter. Je croque mes bonbons. Comme les autres, je fais le pied de grue avant qu'on m'introduise, par un couloir sombre, dans l'entrepôt aux murs écaillés. Je culbute sur un coussin avant de trouver ma chaise. Graduellement, les curieux et les mordus de performance se plantent, comme deux rangées d'arbres, de chaque côté de l'espace environné par Louise Mercille, qui en est à sa sixième performance en quatre ans.

On devine à peine l'arrangement des objets. Mercille garde son mystère. Devant nous, deux larges rectangles. On dirait que l'eau est retenue entre deux feuilles de plastique. Avec Thermes,

elle veut recréer l'espace imaginaire des bains publics d'autrefois. Elle y réussit déjà. Une demi-heure passe. Toujours rien. On refoule des gens à la porte. L'entrepôt choisi par Mercille ne peut contenir que 125 personnes. Elle aurait voulu faire cette performance dans l'un des bains publics encore existants, mais comme il arrive souvent dans le milieu des arts, les fonctionnaires de la Ville de Montréal trouvent que c'est trop compliqué. Va donc pour l'entrepôt plutôt qu'une galerie.

Puis soudainement mais tranquillement, une jeune femme en jupon noir et chemise blanche, cheveux courts noirs jais coupés à la garçonne, les yeux charbonnés, le teint blafard et l'air absent, pénètre dans cet espace que nous avions déjà commencé à nous apprécier. Son geste est simple, compact et naturel. L'emphase est plutôt sur les objets qu'elle touche avec respect, sans précipitation. Cha-

cas dans un plat de métal. Elle fait parler ses objets, révèle leurs possibilités sonores. Imperceptiblement, la tension s'installe. Enfin, elle aborde le premier bassin. Avec ses bottes de caoutchouc, Mercille déchire tendrement l'eau. À ma grande surprise, cette eau ne stagnait pas entre les plastiques, mais dormait à découvert. Mercille ne se mouille pas, comme je l'aurais tant souhaité. Elle fait des traces, des sillons, comme sur ces grandes feuilles de plastique où tantôt elle brosse du savon ou bien essuie la buée sortant du ventre de deux bouillottes.

Mercille crée une atmosphère intimiste, une certaine promiscuité. Entre ce premier bac d'eau et l'autre, un espace comme entre deux piscines. Mercille sort, une à une, des pommes de terre de leur sac de plastique. Crissement sec du plastique. La dernière pomme est peinte en noir. Elle l'épluche. Puis les transperce toutes d'un

dard rouge. Réaction contre le rôle traditionnel des femmes? Peu importe. Dans cette performance à la fois étrange et rassurante une trame sonore et des silences nécessaires. Mercille l'a construite avec entre autres des boîtes à musique, des ballons remplis de sel, des anciens disques joués à la mauvaise vitesse. Les éclairages blanchâtres sont crus mais n'illuminent qu'une fraction de l'espace à la fois. Enfin à l'autre extrémité, Mercille tire une large bande de plastique à travers un grillage. On dirait des néons de la rue Sainte-Catherine. C'est écrit, « Elle fait sembler ».

Oui, c'est vrai. Elle nous transporte dans un nuage d'ornement, elle nous suggère sa vision de thermes ou bains publics d'autrefois. Mercille nous baigne dans une anti-qualité moderne. Sa vie, ses gestes obsessionnels passent dans son art. Et à travers son art, le spectateur devient le voyeur de sa perception sensorielle d'une autre époque.

AVIS PUBLICS
Ville de Montréal
AVIS PUBLIC

AVIS en vertu des dispositions de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal. À sa séance du 16 février 1983, le Comité exécutif a approuvé la description des rues et ruelles suivantes, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu des dispositions de l'article 36a de sa charte :

- 1) le lot 1359-S (rue) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie) situé au nord de la rue Larivière et à l'ouest de la rue Dufresne.
2) le lot 1359-Q (ruelle) du même cadastre, désigné du nom de Place Larivière.
3) le lot 1359-N (ruelle) du même cadastre, désigné du nom de Place Dufresne.
4) les lots 166-409 (ruelle) et 166-442 (ruelle) et 166-475 (ruelle) du cadastre du Village de Hochelaga, situés au nord de la rue Ontario et à l'est de la rue d'Iberville.
5) la rue Larivière, située entre les rues Fullum et Dufresne, du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie) et composée :
a) du lot 1355-23 (rue Larivière)
b) d'une partie du lot 1356 (rue Larivière), bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1356, au nord-est par une partie des lots 1359-138 (rue Larivière) et 1359-R (rue Larivière), au sud-est par le lot 1355-23 (rue Larivière) et au sud-ouest par la rue Fullum, sans désignation cadastrale;
c) d'une partie du lot 1359-138 (rue Larivière), bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1359-138, au nord-est par une partie du lot 1359-R (rue Larivière), et au sud-ouest par une partie du lot 1356 (rue Larivière);
d) d'une partie du lot 1359-137 (rue Larivière), bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1359-137, au nord-est par une partie du lot 1359-136 (rue Larivière), au sud-est par une partie du lot 1359-R (rue Larivière), et au sud-ouest par une partie du lot 1359-138 (rue Larivière);
e) d'une partie du lot 1359-136 (rue Larivière) bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1359-136, au nord-est par une partie du lot 1359-115 (rue Larivière), et au sud-est par une partie du lot 1359-R (rue Larivière), et au sud-ouest par une partie du lot 1359-137 (rue Larivière);
f) d'une partie du lot 1359-115 (rue Larivière), bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1359-115, au nord-est par une partie du lot 1359-P (rue Dufresne), au sud-est par une partie du lot 1359-R (rue Larivière), et au sud-ouest par une partie du lot 1359-136 (rue Larivière);
g) d'une partie du lot 1359-R (rue Larivière), bornée au nord-ouest par une partie des lots 1359-136 (rue) à 1359-138 (rue Larivière), et 1359-115 (rue Larivière), au nord-est par une partie du lot 1359-P (rue Dufresne), au sud-est par une autre partie du lot 1359-R (rue Larivière) et au sud-ouest par le lot 1355-23 (rue Larivière) et par une partie du lot 1356 (rue Larivière).
6) la rue Dufresne, située entre les rues Ontario et de Rouen et composée :
a) du lot 1359-P (rue Dufresne) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie), bornée au nord-ouest par le lot 1359-T (rue Dufresne), au nord-est par une autre partie du lot 1359-S, au sud-est par le lot 1359-P (rue Dufresne) et au sud-ouest par une autre partie du lot 1359-S;
b) du lot 1359-T (rue Dufresne) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie);
c) des lots 172-14 à 172-18 (rue Dufresne) du cadastre du Village de Hochelaga.
7) la rue Larivière située entre les rues Dufresne et d'Iberville et composée :
a) d'une partie du lot 1359-109 (rue Larivière) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie), bornée au nord-ouest par une autre partie du lot 1359-110 (rue Larivière), au nord-est par une partie du lot 172-5 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, au sud-est par une autre partie dudit lot 1359-109 et au sud-ouest par le lot 1359-P (rue Dufresne);
b) d'une partie du lot 1359-110 (rue Larivière) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie), bornée au nord-ouest par une autre partie dudit lot 1359-110, au nord-est par une partie du lot 172-6 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, au sud-est par une partie du lot 1359-109 (rue Larivière) et au sud-ouest par le lot 1359-P (rue Dufresne);
c) d'une partie du lot 172-5 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une partie du lot 172-6 (rue Larivière), au nord-est par une partie du lot 172-22 (rue Larivière), au sud-est par une autre partie du lot 172-5 et au sud-ouest par une partie du lot 1359-109 (rue Larivière) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie);
d) d'une partie du lot 172-6 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une autre partie dudit lot 172-6 et par le lot 172-7, au nord-est par une partie du lot 172-22 (rue Larivière), au sud-ouest par une partie du lot 172-5 (rue Larivière) et au sud-ouest par une partie du lot 1359-110 (rue Larivière) du cadastre de la Cité de Montréal (Quartier Sainte-Marie);
e) d'une partie du lot 172-22 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties dudit lot 172-22, au nord-est par une partie des lots 171-1 (rue Larivière), 171-3 (rue Larivière) et par le lot 171-2 (rue Larivière) et au sud-ouest par une partie des lots 172-5 (rue Larivière) et 172-6 (rue Larivière);
f) d'une partie du lot 171-1 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par le lot 171-2 (rue Larivière), au nord-est par une partie du lot 171-25 (rue Larivière), au sud-est par une autre partie dudit lot 171-1 et au sud-ouest par une partie du lot 172-22 (rue Larivière);
g) du lot 171-2 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga;
h) d'une partie du lot 171-3 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une autre partie dudit lot 171-3, au nord-est par une partie du lot 171-25 (rue Larivière), au sud-est par le lot 171-2 (rue Larivière) et au sud-ouest par une autre partie du lot 172-22 (rue Larivière);
i) d'une partie du lot 171-25 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest et au sud-est par d'autres parties dudit lot 171-25, au nord-est par une partie des lots 171-26 (rue Larivière), 171-28 (rue Larivière) et par le lot 171-27 (rue Larivière), et au sud-ouest par une partie des lots 171-27 (rue Larivière) et 171-3 (rue Larivière) et par le lot 171-2 (rue Larivière);
j) d'une partie du lot 171-26 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par le lot 171-27 (rue Larivière), au nord-est par une partie du lot 171-65 (rue Larivière), au sud-est par une autre partie du lot 171-26 et au sud-ouest par une partie du lot 171-25 (rue Larivière);
k) du lot 171-27 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga;
l) d'une partie du lot 171-28 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une autre partie dudit lot 171-28, au nord-est par une partie du lot 171-63 (rue Larivière), au sud-est par le lot 171-27 (rue Larivière) et au sud-ouest par une partie du lot 171-25 (rue Larivière);
m) d'une partie du lot 171-63 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une autre partie dudit lot 171-63 et par une partie du lot 171-62 (rue d'Iberville), au nord-est par le lot 171-67 (rue d'Iberville), au sud-est par une partie du lot 171-64 (rue Larivière) et au sud-ouest par une partie des lots 171-28 (rue Larivière) et 171-63;
n) d'une partie du lot 171-64 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une partie du lot 171-63 (rue Larivière), au nord-est par le lot 171-67 (rue d'Iberville), au sud-est par une partie du lot 171-65 (rue Larivière) et au sud-ouest par le lot 171-27 (rue Larivière);
o) d'une partie du lot 171-65 (rue Larivière) du cadastre du Village de Hochelaga, bornée au nord-ouest par une partie du lot 171-64 (rue Larivière), au nord-est par le lot 171-67 (rue d'Iberville), au sud-est par une partie des lots 170 (rue d'Iberville) et 171-65 et au sud-ouest par une partie des lots 171-65 et 171-26 (rue Larivière).

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis. Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville, Montréal, le 14 mars 1983. Marc Boyer, Greffier de la Ville

Canada, Province de Québec, District de Iberville (COURSU-PÉRIUR, NO: 753-05-006672-822, ALAIN LAPRENIERE, partie demanderesse -vs- AVIATION LES LÉGISLATEURS, partie défenderesse. Avis public est par la présente donné que le 25 mars 1983 à 14 h 00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au 2786, Chenal du Montée à Ste-Anne-de-Sorel, district du Richelieu seront vendus par autorité de Justice les biens et effets mobiliers de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: avion Cessna, modèle 190 B 1983, livre de bord de l'avion, dernier voyage le 17-10-82. Total des heures de l'avion: 4 913,00 et tachymètre 39066. Le tout sera vendu suivant les conditions: ARGENT CASH SEULEMENT. JEAN J. AEL LAMPM, huissier, 161, (514) 743-3381, Sorel, ce 7 mars 1983.

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 15710 du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente et cession exécuté le 28 février 1983 à Société d'affacturage Boston du Canada Inc. (Boston Factors of Canada, Inc. de toutes les créances présentes et futures, payables à VELO SPORT (1982) INC. à être enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la Division d'Enregistrement de Montréal le 1er mars 1983 sous le numéro 3334148. Société d'affacturage Boston du Canada Inc. Le 9 mars 1983

Le demandeur-cédant, LEO LAMPORN, domicilié au 38 rue St-Paul, St-Elie de Caxton, (St-Maurice) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Alain Belleville, domicilié au 93, 7ème Rang, St-Elie de Caxton, (St-Maurice) le permis portant le numéro Q-502599-001 qui lui délie tout effet du camionnage en vrac dans la Région 04. Tout intéressé peut s'opposer ou intervenir dans la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec dans les cinq (5) jours suivant la date de la deuxième parution du présent avis. Première parution: 14 mars 1983. Deuxième parution: 15 mars 1983

PRENEZ AVIS QUE la requérante, SIGNAL FORD TRUCK SALES L.T.E.E., détentrice du permis M-500691, certifié 14, demande à être autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder son système de location exploité en vertu dudit permis à SIGNAL FORD (1982) INC., à la même adresse. Elle invoque l'article 85 des règles de pratique. Elle demande qu'à l'occasion de la vente transférée qui a lieu le 14 mars 1983, elle soit autorisée à céder



SPORTS

Les Stastny sous contrat

QUÉBEC (PC) — Après des mois de négociations, le cas des frères Stastny a finalement été réglé dimanche matin à Québec.

Une entente est intervenue entre la direction des Nordiques de Québec et les agents négociateurs du célèbre trio de hockeyeurs, M. Pierre Lacroix, et Me Denis Gauthier.

L'annonce de cette nouvelle que l'on attendait depuis longtemps à Québec a été faite dimanche après-midi par le directeur-gérant du club de hockey, M. Maurice Filion, qui a émis un communiqué de presse de deux pages.

Le texte émanant du bureau des Nordiques s'en tient à des généralités, à la satisfaction de la direction de voir le problème trouver enfin une solution à la veille des séries éliminatoires mais on ne trouve aucun détail sur le nouveau contrat des Slovaques ou leurs réactions.

« Que le cas des Stastny soit réglé représente pour les parties impliquées une très grande importance et, en particulier, alors que notre équipe est au seuil des séries éliminatoires, y lit-on. J'ai toujours pensé et je maintiens que des joueurs heureux dans une équipe comme celle des Nordiques de Québec pouvaient donner un rendement supérieur, ce à quoi les partisans des Nordiques s'attendent à chaque match », ajoute Maurice Filion.

Au début du texte, le directeur-gérant déclare: « Au nom des Nordiques de Québec et de l'agent de joueurs Pierre Lacroix, je suis heureux de vous annoncer que les parties qui avaient commencé d'intenses

négociations en septembre 1982, en étaient venues à une entente tôt dimanche matin ».

M. Filion souligne avec bonheur le climat de grande confidentialité qui a entouré les pourparlers et il félicite à ce chapitre l'attitude de M. Lacroix et des frères Stastny de ne pas avoir étalé sur la place publique les points du litige.

A ce chapitre, c'est également dans la plus grande discrétion que l'annonce de l'accord a été faite hier. On n'a pu rejoindre personne d'un côté comme de l'autre pour en savoir plus long sur la conclusion de cette entente.

Selon des renseignements, le trio des Slovaques aurait paraphé un contrat de six ans en 1980 au salaire variant entre \$160,000 et \$185,000 à la signature de leur premier contrat.

Les Stastny tenaient mordicus à renégocier ensemble un nouveau pacte mais la direction des Nordiques s'est longtemps opposé à cette façon de procéder, ne voulant pas créer un précédent dans des négociations ultérieures avec ses joueurs. On voulait discuter de chaque cas séparément et, semble-t-il, cette divergence de vue aurait longtemps paralysé les discussions.

Mais en début de soirée hier, il était bien difficile de connaître les principaux points de l'entente, personne n'étant disponible, semblait-il, à répondre aux questions.

Ces derniers temps, on sentait que les trois frères commençaient à trouver que les négociations s'éternisaient un peu trop et Peter et Anton ne se gênaient pour y faire allusion à l'occasion.

Les Devils humilient le Canadien devant les ex-vedettes de l'équipe

par Denis Caza de la Presse Canadienne

« Les gardiens de but ont été pitoyables et le reste de l'équipe n'a guère fait mieux. »

C'est ainsi que l'instructeur Bob Berry a évalué la performance de ses troupiers, samedi soir, après le revers décisif de 7-3 que le Canadien a subi contre les

Devils du New Jersey, au Forum, le soir où le Canadien recevait ses anciennes grandes vedettes.

« Quand un club se fait battre par une formation qui s'est fait blanchir 3-0 deux jours plus tôt par les Whalers de Hartford, c'est signe qu'il a été pourri. Et je ne peux qualifier mieux le rendement de nos joueurs ce soir (samedi) », a poursuivi Berry.

Pourtant, l'entraîneur du Canadien avait anticipé ce relâchement global des siens, après la superbe rencontre qu'ils avaient livrée à Boston, jeudi. La veille, lors de l'exercice, il les avait mis en garde sévèrement.

« Il faut croire que je ne suis pas parvenu à leur faire prendre suffisamment conscience de la situation, précise-t-il, mâchant nerveusement le filtre de sa cigarette. Il me faudra peut-être modifier mon approche en telles circonstances. »

Selon l'ailier gauche Ryan Walter, il est presque impossible d'expliquer les causes d'une telle contre-performance.

« Il n'existe aucune excuse plausible, dit-il. Nous n'avons pas mis nos oeufs dans le même panier et nous avons dû payer pour les pots cassés. Maintenant, il faudra prouver que nous sommes capables de battre les Whalers de Hartford, mardi. »

Quant au gardien de but Richard Sévigny, il a expliqué que le relâchement était d'ordre psychologique.

« Je suis convaincu que tous les joueurs ont fourni un effort respectable, mais leur concentration a manqué en quelques occasions. Ces cho-

ses-là ne surviennent pas contre les grosses équipes. Contre les formations plus faibles, on n'effectue pas le jeu facile, on tente plutôt des fantaisies inutiles. Celles-ci nous tuent. »

Sévigny refuse toutefois d'être blâmé pour les trois buts qu'il a concédés à ses rivaux au cours des 21 minutes de jeu auxquelles il a pris part.

« Les deux premiers buts ont résulté de rondelles déviées, tandis que sur le troisième, j'ai stoppé une échappée et notre défensive n'a pas pris possession du retour. »

Pour sa part, Larry Robinson avait honte. Mais pas parce que le Canadien venait de perdre, ce qui devait s'avérer un match facile, devant 15 des plus grands joueurs de l'histoire du club. Il avait plutôt honte parce que lui et ses coéquipiers semblent avoir pris la vilaine habitude de disputer des matches atroces contre les équipes plus faibles au lendemain d'une solide performance contre une formation de premier ordre.

« Je me fous bien de jouer devant des légendes vivantes ou devant de simples supporters, a-t-il déclaré. Ne pas parvenir à grouper les victoires me chagrine davantage. »

Doug Harvey demandait aux journalistes s'ils allaient

lui rembourser une partie de son billet d'admission pour l'entrevue de quelques minutes qu'il leur avait accordé pendant que la première période était en cours.

« Si s'était douté un instant de la piètre opposition que le Canadien était sur le point d'offrir aux Devils du New Jersey, il aurait sûrement exigé un remboursement total de son billet. »

En effet, car le Canadien a choisi un bien mauvais moment pour s'avouer vaincu devant une si faible équipe: une défaite de 7-3 qui a suivi la réception honteuse des 15 lauréats des trophées de l'Excellence, devant 16,556 spectateurs.

Heureusement que, Toe Blake, Jean Béliveau, Henri Richard, Jacques Plante, Gerry McNeil, Ken Dryden, Claude Provost, Ralph Backstrom, Jean-Guy Talbot, Terry Harper, Don Marshall, Yvan Cournoyer, Guy Lafleur et le légendaire Maurice Richard ont eu droit aux acclamations de la foule avant le début de la rencontre, puisque celles-ci se sont rapidement changées en huées à compter de la deuxième période.

Le jeu du Canadien a été moche de bout en bout. A l'exception du trio de Pierre Mondou, Mario Tremblay et Mats Naslund, l'attaque du Tricolore n'a pas été consistante.

Ce qui a porté les défenseurs à prendre des chances inutiles en territoire ennemi ou à transporter la rondelle pour rien. Résultat: les Devils, qui n'attendaient que les ouvertures, ont profité d'échappées à deux et à trois

contre un pour enregistrer quatre de leurs six réussites.

Berry a retiré le gardien de but Rick Wamsley vers la fin du deuxième engagement pour secourir ses troupiers, qui traînaient à l'arrière 4-1. Cependant, Richard Sévigny, même s'il a lui aussi été laissé à son sort en plus d'une occasion, n'a guère été plus brillant.

Steve Tambellini et Jeff Larmer ont réalisé chacun un double pour les petits diables, alors que Brent Ashton, Paul Gagné et Bob MacMillan marquaient les autres.

Du côté du Canadien, Mario Tremblay a compté deux fois (ses 27e et 28e), tandis que Mats Naslund complétait le sommaire.

Table with 2 columns: Devils 7, Canadien 3. Lists goalscorers and penalties for both teams.



Les frères Stastny, Peter, Anton et Marian, lors d'une conférence de presse l'an dernier. Les trois Tchecoslovaques ont finalement accepté une nouvelle offre des Nordiques, hier.

Genois vaincu

QUÉBEC (PC) — Bill Cowan, un joueur natif de Toronto mais résidant maintenant à Montréal, a remporté hier la 9e étape du circuit Labatt Légère de tennis 1982-83. Il a défait en finale, au club Tennisport de l'Ancienne-Lorette en banlieue de Québec, au compte de 6-3 et 7-6 (7-5 au bris d'égalité).

Cowan, âgé de 23 ans, a empoché la somme de \$1,300 pour sa victoire, alors que Genois (30 ans) recevait \$700. Cowan, tête de série no 2 du tournoi, avait auparavant défait le jeune joueur de 19 ans Hatem McDadi en demi-finale, au compte de 6-2 et 6-3. Quant à Genois, il avait éliminé le vétéran de 34 ans Ian Fletcher (Longueuil) en deux manches (7-5 et 6-4).

Malgré sa défaite, Genois continue de dominer le classement du circuit de tennis 1982-83 avec 252 points. Ses plus proches adversaires sont Bill Cowan (128 points) et le Lavallois Martin Lachapelle (120).

Quatrième circuit en trois matchs

Dawson sonne le réveil des Expos

par Bernard Cyr

(PC) — « Ce ne fut pas un très bon match dans l'ensemble, mais c'est plus facile à accepter lorsqu'on gagne, a commenté le gérant Bill Virdon après que les Expos eurent battu les Yankees de New York 5-4 en 10 manches, devant 7,241 personnes à Fort Lauderdale, hier. »

Samedi, les Expos avaient perdu 5-3, contre les Red Sox de Boston.

Virdon a vu deux de ses lanceurs, Charlie Lea et Tom Dixon, concéder 10 buts sur balles et ses joueurs commettre trois erreurs. Dave Tomlin a aussi donné un but sur balles et effectué un mauvais lancer. Heureusement, les Expos ont su tirer profit de trois erreurs des Yankees et du coup de bâton d'Andre Dawson, le joueur par excellence de la pre-

mière semaine du camp d'entraînement montréalais.

Avec un recul de 4-0, Dawson a sonné le réveil des siens à l'aide d'un circuit de deux points au champ opposé en sixième manche contre Dennis Rasmussen, qui venait d'entrer dans le match. Bob Shirley, le lanceur partant des Yankees, avait blanché les Expos sur quatre coups sûrs lors des cinq premières manches.

Dawson a ainsi réussi son quatrième circuit en trois matchs et porté son total de points produits à 11. Il a augmenté sa moyenne offensive à .524 et sa moyenne de puissance à 1.143. A ses 12 dernières présences, le voltigeur de centre a frappé 10 fois en lieu sûr.

« Si ces succès se poursuivaient en début de saison, qui sait, je pourrais connaître le genre d'année me permet-

tant d'aspirer au titre de joueur par excellence », a dit Dawson après le match.

« Je fais des exercices pour améliorer le temps de réaction de mes mains, a-t-il ensuite expliqué. Ça me permet d'attendre la balle plus longtemps et de ne réagir qu'à la dernière seconde. »

Dawson, on se souvient, avait connu un début de saison remarquable en 1981, mais la grève des joueurs l'avait possiblement empêché de connaître la meilleure saison de sa carrière. Il avait alors terminé la saison avec 24 circuits et 64 points produits en 103 matches, tout en présentant une moyenne offensive de .302. Jusqu'à présent, il a connu sa meilleure saison en 1979, avec 25 circuits et 92 points produits.

« Il y a deux ans, j'avais le

sentiment de pouvoir connaître une année fantastique. C'est une foule de petits détails qui permettent à un joueur de sortir de l'ordinaire et il s'agit de les rassembler pour une période donnée. »

Les Expos sont parvenus à créer une égalité de 4-4 en marquant un point en septième, résultat d'un but sur balles à Mike Fuentes suivi du double de Bobby Ramos, et un autre en huitième, sur un optionnel qui a permis à Terry Francona de se retrouver au premier but et un double de Jerry White.

La formation montréalaise s'est assurée la victoire en dixième manche. Mike Gates a d'abord atteint le deuxième coussin lorsque son coup a passé entre les jambes du premier-but John Mayberry. Un amorti sacrifi-

ce de Mike Phillips l'a fait passer au troisième-but et une erreur du deuxième-but Ed Rodriguez, qui tenta de saisir une balle frappée à l'avant-champ par Brian Little, lui a permis de croiser le marbre.

Il faut préciser cependant que les Yankees auraient probablement gagné le match en neuvième manche, n'eût été de la perspicacité de Bill Virdon.

Une erreur de Jerry White a permis au premier frappeur de la manche, le receveur Rick Cerone, de se rendre jusqu'au troisième coussin. Le gérant des Yankees, Billy Martin, a immédiatement remplacé Cerone par un rapide coureur, Bob Meacham, et a ordonné à André Robertson de déposer un amorti-suicide.

Bill Virdon a deviné le jeu et a ordonné à son tour au receveur Tom Wiegman de lancer à l'extérieur de la part de Tom Dixon. La stratégie a fonctionné à la perfection et Meacham a été pris en souricrière entre le troisième-but et le marbre.

Les Expos s'étaient présentés à Fort Lauderdale hier matin sans quatre membres de la formation régulière, soit le receveur Gary Carter, le voltigeur de gauche Tim Lincecum, le troisième-but Tim Wallach et l'arrêt-court Chris Speier. Warren Cromartie patrouillait le champ droit et Terry Francona faisait de même dans la gauche.

Samedi, les Expos ont subi une défaite de 5-3 contre les Red Sox de Boston, à West Palm Beach. Terry Francona a participé au match, devant de trois jours son retour au jeu grâce à des exercices supplémentaires, commençant son premier match depuis le 16 juin 1982.

HOCKEY

Table with 2 columns: Ligue Nationale and Ligue Majeure du Québec. Lists teams and scores for various games.



Table with 3 columns: b, a, pts. Lists player statistics for various teams including Canadiens, Bruins, and others.

LIGUE NATIONALE

Table with 4 columns: Division Clarence Campbell, Division James Norris, and Division Lester Patrick. Lists teams and their records.

Sept joueurs aux mineures

WEST PALM BEACH — Les Expos ont retranché hier sept joueurs de leur formation, les invitant à se présenter au camp des ligues mineures qui aura lieu à compter de mercredi, à Daytona Beach.

Il s'agit du lanceur gaucher Jeff Taylor, qui fait partie de la formation d'hiver de 40 joueurs, ainsi que six joueurs invités: les receveurs Butch Benton, Nelson Santovena, le voltigeur Mike Fuentes, l'intérieur Al Newman et les lanceurs Eric Mustad et Mark Schuler.

De plus, les instructeurs Felipe Alou, Larry Bsnarath, J.R. Miner et Rick Renick, qui pratiquent leur concours à Bill Virdon, ralièrent également le camp des ligues mineures.

Un total de 42 joueurs poursuivront donc l'entraînement à West Palm Beach.

Par ailleurs, les joueurs des Expos ont surnommé Al Oliver « Captain Hall », depuis le début du camp d'entraînement, en raison de ses nombreuses allusions au Temple de la Renommée.

Oliver croit que ces chances d'obtenir une place au Temple à la fin de sa carrière sont excellentes. On dit que pour ce faire il devra atteindre le total de 3000 coups sûrs et il ne lui en manque que 638.

Samedi

Table with 2 columns: Nordiques 6, North Stars 3 and Leafs 4, Black Hawks 2. Lists game results and scores.

SOMMAIRES

Table with 2 columns: Hiver and Tirs au but. Lists game summaries and scores for various teams.

Tirs au but

Table with 2 columns: Boston and Washington. Lists goalkeeping statistics for various teams.

Tirs au but

Table with 2 columns: Chicago and Pittsburgh. Lists goalkeeping statistics for various teams.

Tirs au but

Table with 2 columns: Detroit and Gardiens. Lists goalkeeping statistics for various teams.

Tirs au but

Table with 2 columns: Buffalo and Gardiens. Lists goalkeeping statistics for various teams.

Rosberg et De Angelis disqualifiés

## Piquet triomphe au GP du Brésil

RIO DE JANEIRO (AFP et PC) — Le Brésilien Nelson Piquet, sur Brabham, pour la deuxième année consécutive, a remporté hier le Grand Prix du Brésil de formule un, première épreuve de la saison, s'imposant, tout comme en 1982, devant le Finlandais Keke Rosberg, sur Williams, sur un circuit de Jacarepagua, près de Rio, en défile.

Sous les applaudissements de ses compatriotes Carlos, Piquet, champion du monde 1981, a mené sa turbo-compensée à la victoire,

devançant le tenant du titre, le Finlandais Rosberg, par 21 secondes.

Rosberg a cependant été disqualifié par ses responsables de la FISA. Rosberg a en effet été poussé par ses mécaniciens au moment où il a quitté le stand après son ravitaillement, ce qui est formellement interdit par le règlement. Cette disqualification ne modifie cependant pas le classement. Ainsi, l'Autrichien Niki Lauda, qui est arrivé troisième, sur McLaren, conserve sa place.

Le Français Jacques Laffite sur Williams est quatrième suivi par Patrick Tambay sur Ferrari. Le Suisse Mark Surer est arrivé sixième, sur Arrows.

Piquet était en quatrième position sur la grille de départ. A la fin du premier tour, il remonte d'une place et se lance à la poursuite de Rosberg, qui détenait la pôle position, et de la Renault turbo d'Alain Prost.

Au troisième tour, Prost, dont la voiture ne donne pas le meilleur d'elle-même, est battu. Au septième, Rosberg

cede le commandement. Dès lors, Piquet ne sera plus réellement inquiété. Au 40e tour, fidèle à une tactique désormais classique, il s'arrête pour ravitailler. Dix-sept secondes plus tard, il quitte le stand en trombe, chaussé de pneus neufs et chauds, les réservoirs garnis suffisamment pour terminer la course, mais pas trop, pour traîner le moins de poids possible.

La stratégie du réservoir semi-vide a manqué d'être à l'origine d'un accident qui aurait pu être grave, compte tenu de la proximité du public. Pendant que Rosberg était au stand, sa Williams a brièvement pris feu. Le Finlandais quittait précipitamment sa monoplace, dans un nuage de mousse carbonique qui eut rapidement raison des flammes. Frank Williams, le patron de l'écurie, lui ordonnait de repartir. Rosberg s'est exécuté, avec l'aide de ses mécaniciens, qui ont poussé la voiture. Il semble que la chaleur des échappements ait mis le feu aux vapeurs d'essence. Il faisait

plus de 50 degrés dimanche à Rio.

Nerveusement éprouvé par ce ravitaillement hors du commun, Rosberg retrouvait rapidement ses esprits pour une fin de course remarquable. Classé cinquième au 37e tour, il remontait à la troisième place au 42e tour, en battant Prost, puis à la seconde, au 53e tour, en passant Lauda.

Après la course, le propriétaire de l'écurie Williams, Frank Williams a annoncé hier qu'il protestait contre la disqualification de son pilote Keke Rosberg, qui a remporté hier la deuxième place.

La FISA statuera sur cette contestation dans deux semaines. Ni Frank Williams ni Keke Rosberg ne se trouvaient sur le circuit après la course pour commenter la disqualification.

Les commissaires sportifs de la Fédération internationale ont publié, après les disqualifications du Finlandais Keke Rosberg (2e) et de l'italien Elio de Angelis (13e) du Grand Prix du Brésil, les deux communiqués suivants:

« À l'attention de l'équipe Williams: les commissaires chargés de contrôler le ravitaillement en course de la voiture numéro 1 ont constaté que l'article 14 du championnat du monde de Formule 1 avait été violé, la voiture n'ayant pas été démarrée mécaniquement. En conséquence, la voiture est disqualifiée, exclue du classement. Les autres voitures ne bénéficient pas de cette exclusion.

« À l'attention de l'équipe Lotus: la voiture numéro 11 pilotée en course par Elio de Angelis n'était pas la même que la voiture qui s'était qualifiée (article 1 des règlements techniques de la Formule 1). La voiture ne pouvait donc prendre le départ et se trouve donc exclue du classement. Les voitures suivantes avancent donc d'une place.

## Klammer remporte la Coupe du monde de descente une 5e fois

LAKE LOUISE (REUTER et PC) — Tandis que l'Autrichien Helmut Hoeflehner remportait samedi la dernière descente de la saison comptant pour la Coupe du monde masculine, son compatriote Franz Klammer, 2e à 0,23 secondes, la gagnait par la même occasion, pour la cinquième fois de sa carrière.

L'ancien champion olympique a en effet obtenu 95 points contre 92 pour le Suisse Conradin Cathomen, qui a terminé 3e de cette passionnante épreuve de vitesse à seulement deux centièmes de son rival.

Le champion du monde Harti Weirather, 11e dans cette course, figure pour sa part au 3e rang du classement final de descente.

« J'ai pris tous les risques pour essayer de battre Cathomen: je n'avais d'ailleurs pas le choix, car il fallait que je gagne la course ou que je termine devant lui pour pouvoir rester en tête de la Coupe du monde de descente », a dit Klammer après la course.

« Les conditions de courses étaient heureusement idéales pour moi, la piste étant très dure et très rapide et la visibilité parfaite. »

« Je suis particulièrement satisfait de voir que je suis encore capable de donner le meilleur de moi-même à près de trente ans. J'aurais bien aimé m'imposer, mais Helmut m'en a empêché. Il mérite bien de gagner à son tour », a-t-il ajouté.

Autant Franz Klammer portait en triomphe par ses camarades dans l'aire d'arrivée rayonnant de bonheur, autant Conradin Cathomen était déçu de s'incliner de deux centièmes seulement devant le skieur de Mooswald.

« C'est très dur de perdre la Coupe du monde de descente par un si faible écart », a-t-il déclaré.

« J'ai commis deux petites fautes au cours de cette descente, mais je pense que tout le monde a dû en faire aujourd'hui. »

« Ce n'est pas à Lake Louise que j'ai laissé passer ma chance, mais dans les descentes de Kitzbühel, de Sarajevo et de Stanton ou je n'ai pas réussi à marquer des points en tombant ou en manquant une porte », a ajouté le Suisse.

Helmut Hoeflehner, considéré depuis quatre ans un des grands espoirs de l'équipe autrichienne, a enfin confirmé toutes ses possibilités.

« On ne pourra plus m'appeler le cham-

pion du monde de l'entraînement maintenant. J'ai réalisé une course presque parfaite », a-t-il dit.

Les Canadiens ont connu la journée la plus sombre de la saison. Todd Brooker, de Paris, Ontario, qui avait toujours une chance de remporter le championnat, et Ken Read, à sa dernière descente de Coupe du monde, ont tous deux chuté. Le meilleur Canadien a été Robin McLeish avec un quinzième place.

Hoeflehner a réalisé le temps d'une minute 40,52 secondes et Klammer a été crédité de 1:40,75. Pour Klammer, il s'agit d'une cinquième Coupe du monde en descente mais sa première depuis 1978.

Les Autrichiens ont classé six de leurs représentants dans les dix premiers, alors que les Suisses étaient nettement battus (quatre coureurs dans les dix premiers).

Sur une piste glacée mais en parfait état, l'épreuve finale de la Coupe du monde de descente a tenu ses promesses. On ne pouvait imaginer un meilleur scénario, compte tenu du tirage au sort de l'ordre des départ.

Ce fut sans doute la plus belle course de la saison, tant sur le plan spectaculaire que sur celui du suspense et de l'intensité. Les chutes des Canadiens Ken Read, après la 3e porte, et de Todd Brooker, dans le dernier virage, avaient pratiquement laissé Franz Klammer et le Suisse Conradin Cathomen en tête-à-tête. Un autre Suisse, Peter Mueller, et un autre Autrichien, Erwin Resch, avaient ensuite donné le ton, réussissant l'un après l'autre exactement le même temps.

La déception se lisait sur tous les visages de l'équipe canadienne.

« J'ai commis une erreur stupide, admettait Todd Brooker après l'épreuve. C'est difficile à accepter quand vous chûtez si près de l'arrivée. Je voulais terminer cette course dans les dix premiers et je suis extrêmement déçu. »

« Pour la première fois de la saison, je me suis senti nerveux. Toutes ces responsabilités pesaient très lourd sur mes épaules. J'ai fait de mon mieux, mais j'ai sans doute pris un risque de trop. »

Dans l'ensemble, avec deux victoires cette année, je peux m'estimer heureux. Aujourd'hui, la chance ne m'a pas souri. C'est tout! »

## C'est de bon augure (Piquet)

RIO DE JANEIRO (AFP) — NELSON PIQUET (Bré- vainqueur): « Tout a marché parfaitement. C'est d'autant plus encourageant que la température élevée n'était pas favorable aux turbos. C'est de bon augure avant les grands prix européens, là où la voiture ne pourra que mieux marcher, où elle affichera encore plus de vélocité. Sur le plan physique, il

n'y a eu aucun problème alors que, l'année dernière, j'avais terminé le Grand Prix complètement épuisé. » JACQUES LAFFITE (Fra-4e): « Je suis particulièrement satisfait pour ma première course chez Williams d'avoir terminé dans les points. Après tous les problèmes connus aux essais et avec les qualités démontrées par la voiture entre les mains de

Rosberg, il me fallait absolument prouver quelque chose. » ALAIN PROST (Fra-7e): « Au départ, tout marchait remarquablement bien. Et puis, à 20 tours de la fin, il y a eu une chute d'adhérence brutale sur l'arrière. Il m'est même arrivé une fois de traverser complètement la piste, ma voiture ne tenant plus du tout la route. »

## L'Ontario représentera le pays au balai d'argent à Regina

SUDBURY (PC) — L'équipe de l'Ontario dirigée par le skip Ed Weremich a remporté les grands honneurs du Brier Labatt hier après-midi, à Sudbury, disposant facilement de l'Alberta par le

pointage de 7-3 dans la grande finale de ce tournoi pour le championnat canadien de curling. Les Ontariens méritent ainsi le droit de représenter le Canada lors du championnat mondial

qui sera disputé à Regina, en avril.

Le rink ontarien a servi une leçon de curling à son adversaire albertain et aux quelque 5,000 amateurs massés dans l'arène de Sudbury,

jouant pour une moyenne de précision de 89 pour cent, contre 82 pour cent pour les finalistes. La victoire s'est dessinée dès le premier bout, alors que le quatuor de Weremich a marqué deux points, concédant le point au deuxième engagement, avant de marquer de nouveau au troisième bout. L'Alberta a pris le point au 4e bout, puis l'Ontario a marqué au bout suivant, en plus de voler le point au 6e bout. C'en était alors fait de l'Alberta qui a réussi le point au 8e bout, avant que l'Ontario ne revienne à la charge avec un point au 9e et un autre vol à l'engagement final.

## McNamara bat Lendl

Bruxelles, (AFP) — L'Australien Peter McNamara a créé une surprise, hier, en battant en finale du tournoi de tennis de Bruxelles, comptant pour le Grand Prix, le Tchèque Ivan Lendl, classé numéro un mondial par l'ordinateur de l'Associa-

tion des joueurs professionnels (ATP).

La confiance affirmée par McNamara tout au long de ce tournoi lui a permis de remporter le tie-break décisif du troisième set de façon magistrale et de conclure la rencontre à la pre-

mière balle de match de la partie, qui a duré 2 h 50 min.

C'est la première fois, depuis 1981, que McNamara bat Lendl. C'était au tournoi de Francfort. Les quatre rencontres suivantes entre les deux hommes avaient toutes été remportées par Lendl.

## Le couple britannique Torvill-Dean réussit une exhibition presque parfaite

HELSINKI (AFP) — Les Champions du monde 1983 de patinage artistique, dernier grand rendez-vous de l'élite avant les Jeux Olympiques en 1984 à Sarajevo, se sont achevés, samedi, sur un inoubliable bouquet final offert par les danseurs britanniques Jayne Torvill et Ch-

ristopher Dean. Ce couple a, en effet, remporté un troisième titre mondial consécutif après avoir réussi une exhibition particulièrement brillante, estimée quasiment parfaite par le jury qui a accordé aux champions le maximum de 6,0 pour la présentation - un record - et 5,9 pour

la technique. Il est vrai que Torvill-Dean, absents cette année aux Championnats d'Europe à Dortmund - Torvill s'étant blessée au dos à l'entraînement - ont présenté un splendide programme avec pour thème central le cirque: acrobaties, jongleries, humour ont prévalu dans leur spectacle qui en fait de futures étoiles en puissance d'une revue professionnelle sur glace... après les Jeux

Olympiques. Torvill-Dean ont relégué au second plan leurs adversaires directs qui, pourtant, n'ont pas manqué de qualités. Ainsi les Soviétiques Natalia Bestemianova et Andre Bukin, qui sont parvenus à arracher la médaille d'argent comme l'an dernier, ont été également remarquables, comme les Américains Judy Blumberg et Michael Seibert, dont le programme, inspiré des comédies musicales

de Fred Astaire et Ginger Rogers, a été un régal.

En dépit de cette conclusion favorable à la Grande-Bretagne, dont la danse est le seul domaine où cette nation brille - le temps des John Curry et Robin Cousins est bien révolu - ces championnats 83 ont été marqués par la domination des Etats-Unis et la régression de l'Allemagne de l'Est.

Avec Scott Hamilton, champion du monde pour la troisième fois, et Rosalyn Sumners, consacrée pour la première fois en l'absence de la tenante du titre féminin, sa compatriote Elaine Zayak, blessée en cours de compétition, l'équipe américaine a enlevé les deux titres individuels.

L'URSS est parvenue, quant à elle, à fort bien tirer son épingle du jeu avec un titre chez les couples, grâce aux talentueux Elena Valova et Oleg Vasiliiev, champions dès leur première année de participation, à Bestemianova/Bukin en danse et Elena Vodrezova dans la compétition féminine.

L'Allemagne de l'Ouest, avec Norbert Schramm et Claudia Leistner, médaillé d'argent tous les deux dans les épreuves individuelles, a obtenu un remarquable résultat comme le Canada qui a acquis deux médailles de bronze avec Brian Orser, chez les hommes, et Barbara Underhill et Paul Martini, en couples.

En revanche, l'Allemagne de l'Est a quitté Helsinki avec seulement une médaille d'argent obtenue chez les couples par Sabine Baess et Tassilo Thierbach, champions en 1982 et détrois cette année. Katarina Witt, la championne en titre, n'est même pas montée sur le podium (4e). Mais des figures imposées ratées et un concours de circonstances dans les livres lui ont été défavorables. 1984 devrait être son année.



Les danseurs britanniques Jayne Torvill et Christopher Dean ont remporté un troisième titre mondial consécutif, obtenant un note quasiment parfaite de six points pour la présentation et 5,9 pour la technique, samedi. (Photolaser AP)

## Fin des Jeux de Saint-Léonard Yahou rencontre Tourloute

ST-LEONARD (PC) — « C'est toujours avec un pincement au cœur qu'on doit quitter des gens qu'on a appris à connaître et à apprécier. Aujourd'hui, nous quittons St-Léonard. Nous emportons avec nous de précieux souvenirs. Votre chaleur et votre dynamisme nous ont conquis. C'est en amis que vous nous avez reçus et ce sont maintenant des amis que nous quittons. »

C'est en ces termes que M. Jean-Paul Bussières, président de la Société des Jeux

du Québec a clôturé hier les Jeux d'hiver de St-Léonard après une cérémonie haute en couleurs.

Les Jeux de St-Léonard auront donc été couronnés de succès et le président du Comité organisateur, M. Louis Tanguay, n'a pas manqué de le souligner après que les athlètes des 18 régions de la province eurent fait leur entrée dans l'arène en chantant et en dansant.

« Des milliers de travailleurs ont donné le meilleur d'eux-même pendant plu-

sieurs mois. Ce qu'ils ont accompli ici, tous les jeunes athlètes s'en souviendront. C'est avec tristesse et fierté qu'on voit se terminer les Jeux. Mais ils resteront gravés dans notre mémoire. Nous garderons le souvenir de chaleureuses amitiés. »

Après le défilé des athlètes, des officiels, des bénévoles, la mascotte Yahou a fait son entrée et elle a été bientôt accompagnée par Tourloute, la mascotte des prochains, ceux de Sept-Îles.

## La FIFA a reçu trois candidatures

ZURICH (d'après AFP) — Le secrétariat général de la Fédération internationale de football association (FIFA) a indiqué samedi qu'il avait reçu trois candidatures officielles à l'organisation de la Coupe du monde de 1986, celle du Canada, des Etats-Unis et du Mexique, à l'expiration du délai qui était fixé au 11 mars, à minuit.

L'attribution de cette organisation, à laquelle le Colombie a renoncé pour des motifs financiers, sera décidée par le comité exécutif de la FIFA à Stockholm, le 20 mai.

Il y a quelques jours, le Brésil s'est retiré de la course lorsque le gouvernement de ce pays a refusé d'appuyer la demande de la fédération brésilienne de football. Le comité exécutif de la FIFA visitera les installations des trois pays, le mois prochain. On s'attend cependant, dans certains milieux, à ce que le Mexique retire sa candidature pour des raisons économiques.

## CARTES D'AFFAIRES

TELEX / FACSIMILÉ Services professionnels Emission et réception de messages Télex 12.50/mois TEL ECONO 284-2246 (centre-ville)

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER (Ci-devant ALAN SWABEY & CIE) Agents de Brevets et de Marques de Commerce 1001, Bd. de Maisonneuve ouest Montréal, Québec H3A 3C8 Téléphone (514) 845-7126 Téléc 05-24355

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS FONDÉE EN 1892 Brevets d'invention Marques de commerce Dessins industriels - Droits d'auteur 1514, Docteur Penfield Montréal H3G 1X5 Tél. (514) 934-0272 Téléc 05-268656. Cable MARION Copier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS Comptables agréés ALAIN BELZILE, C.A. ROBERT ST-JEAN, C.A. GILLES SPERANO, C.A. JACQUES BRANCAUO, C.A. PIERRE BARBEAU, C.A. 2345 est. Bélanger Montréal 729-5226

SPECIAL MACHINÉ À ÉCRIRE ÉLECTRONIQUE PORTATIVE OLIVETTI PRAXIS 35 10-12-15 lettres au pouce. Dispositif de correction. Élément d'écriture (marguerite) et cartouche-ruban interchangeable. CANADA DACTYLOGRAPHIE INC 7035 av. du Parc, Montréal 270-1141

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

Samson Bélair Comptables agréés Québec Montréal Ottawa Toronto Calgary Edmonton Vancouver Rimouski Trois-Rivières Sherbrooke Saint-Hyacinthe Gatineau Kitchener Sept-Îles Matane Gaspé Coaticook Amos Hinton

## Le duel McKinney-Hess se poursuivra au Japon

VAIL (Etats-Unis) (AFP) — Les dirigeants de la Coupe du monde de ski alpin sont revenus, hier, sur leur décision, annoncée la veille, accordant la trophée de cristal à l'Américaine Tamara McKinney après sa victoire dans le slalom géant de Vail (Colorado) et rien n'est donc encore officiellement joué entre l'Américaine et la Suisse Erika Hess, mais si la situation reste très favorable à McKinney.

Selon les dirigeants, les deux skieuses, en cas d'égalité à la fin des dernières épreuves disputées les 18 et 21 mars à Furano (Japon), ne seraient pas départagées par le nombre de victoires en Coupe du monde, avec un avantage décisif à McKinney, contrairement à ce qu'ils avaient d'abord avancé, mais par le nombre de points qu'elles n'ont pas comptabilisé au classement général au-delà de leurs meilleurs résultats

retenus. Selon ce mode de calcul, l'Américaine a pour l'instant une avance de six points (47 pts à 41).

Malgré toutes ces considérations, on voit mal comment Erika Hess pourrait empêcher Tamara McKinney d'être la première skieuse des Etats-Unis à inscrire son nom au palmarès de la Coupe du monde. En effet, Hess ne viendrait à égalité avec McKinney que si elle remportait les deux dernières épreuves de Furano et si l'Américaine ne parvenait pas à se classer dans les cinq premières du slalom.

En remportant la Coupe du monde féminine, McKinney deviendrait la première skieuse des Etats-Unis à inscrire son nom au palmarès de la classique et, ce, seize ans après une autre nord-américaine, la Canadienne Nancy Greene lauréate des deux premières éditions (1967 et 1968).

Résultats		loto-québec	
<b>6/36 Prochain GROS LOT 100,000.00 \$ approx</b>			
Date 11-03-83	3 11 18 21 34 36	NO COMPLÉMENTAIRE 10	
6/6	1	221,772.00 \$	MISE-TOT 14 21 24 27 Gagnants 491 Lot 101.80 \$
5/6+	9	14,784.70 \$	
5/6	314	635.60 \$	
4/6	10,209	54.30 \$	
Ventes totales 2,414,287.00 \$			
<b>Mini Loto 257507 50 000 \$</b>			
Date 11-03-83	57507	5 000 \$	507
	7507	250 \$	07
		50 \$	5 \$
<b>Provincial 5349589 500 000 \$</b>			
Date 11-03-83	349589	50 000 \$	9589
	49589	1 000 \$	589
		100 \$	25 \$
		10 \$	10 \$
<b>La Quotidienne</b> Semaine du 7 mars 83			
Numéros décomposables			
L	M	M	J V S
6009	0647	0890	7302 5288 7406
Numéros bonis 7 777 \$ Non décomposables			
900331	145717	846065	410193 787592 239546
<b>Lotto 6/49 Prochain GROS LOT 2,160,000.00 \$ approx</b>			
Date 12-03-83	11 15 25 38 41 43	NO COMPLÉMENTAIRE 37	
6/6	0	1,683,539.20 \$	Ventes totales 5,402,182.00 \$
5/6+	3	107,296.90 \$	
5/6	61	3,156.20 \$	
4/6	4,703	105.20 \$	
3/6	92,682	10 \$	
<b>Vendredi prochain MINI-LOTO 175 000 \$ en lots bonis</b>			
Les modalités d'encaissement des lots permissent au verso des billets et des fiches de sélection. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.			

# Dépenser « mieux » ?

À BOUT de ressources, l'État-providence peut difficilement dépenser plus. Mais pourrait-il dépenser mieux ? Le Conseil national du bien-être social est convaincu que oui.

Dans un rapport rendu public jeudi dernier à Ottawa, et improprement intitulé « Les allocations familiales: un système à repenser », le Conseil, qui a reçu mission de guider Mme Monique Bégin dans l'élaboration de ses politiques sociales, passe en revue les divers programmes fédéraux d'assistance aux familles avec enfants. Il conclut qu'en effet, sans dépenser plus, mais en dépensant mieux, il serait possible de mettre en place un système plus équitable que le régime actuel.

Si le Conseil a vu juste, il s'agirait d'un bond en avant tout à fait inespéré en cette période de récession.

(Il convient de noter au passage l'excellente tenue des rapports de ce conseil national où le souci de la précision le dispute à la clarté de la rédaction. Ces rapports dont la lecture devient accessible au plus grand nombre sont autant de contributions à un débat souvent trop peu « démocratique » sur des questions où, pour y entendre le premier mot, il faudrait convoquer toute la science du fiscaliste et l'art de l'actuaire.)

Le rapport dispose d'abord d'un débat qui, finalement, n'aura pas eu lieu, à savoir la remise en cause de l'universalité du régime d'allocations familiales du Canada.

Ce débat avait failli s'amorcer l'été dernier au sein du cabinet fédéral, alors qu'à Ottawa les trésoriers raclaient les fonds de tiroir pour réunir les sommes nécessaires au lancement de programmes de création d'emplois. Est-il socialement rentable, se demandait-on, de continuer de verser des allocations sans égard aux revenus des familles ? La cagnotte: 1,64 milliard, soit le coût net du programme.

Intervenant très tard dans un débat déjà avorté, le Conseil reconnaît l'évidence: le régime universel d'allocations familiales verse des centaines de millions à des familles par ailleurs totalement à l'abri du besoin. Par contre, le programme est moins « progressif » qu'il n'y paraît puisque le fisc recouvre près du quart des sommes ainsi distribuées.

Quittant ici la sphère de l'analyse strictement technocratique, le Conseil, pour appuyer sa thèse, se permet ensuite une brève incursion dans le domaine politique. Il souligne que l'idée même, périodiquement reprise, de supprimer le caractère universel des allocations familiales soulève chaque fois un tollé. Or, dit le Conseil, cette réaction est dangereuse; il faut composer avec elle: « Les programmes universels aident à justifier le système de sécurité sociale aux yeux de la population canadienne et permettent d'obtenir l'appui des contribuables pour les dépenses sociales s'adressant aux citoyens à faible revenu. » Tout compte fait, les pauvres seraient les grands perdants de l'abandon de l'universalité. L'argument paraît convaincant.

Ayant disposé de cette question, le Conseil n'en

conclut pas à l'impuissance. Au contraire, non seulement une réforme majeure s'impose mais elle est réalisable sans qu'il soit nécessaire d'ajouter un sou aux sommes déjà consacrées aux programmes sociaux.

L'originalité de la voie que propose le Conseil consiste à revoir, globalement comme un tout, les résultats d'ensemble des trois programmes d'aide aux familles avec enfants: les allocations familiales (nous venons de le voir); le crédit d'impôt pour enfants, le plus souvent versé à la mère (de tous le plus progressif socialement, puisqu'on y retrouve le principe de l'impôt « négatif »); et finalement les exemptions fiscales pour enfants à charge.

Après calcul, le rapport note que « la répartition des bénéfices fédéraux pour les familles avec enfants n'est pas seulement étrange: elle est aussi très inéquitable ».

Le Conseil estime qu'il ne faut pas toucher aux allocations familiales; on devrait par contre jouer à fond la carte du crédit d'impôt pour enfants en supprimant les exemptions fiscales pour enfants à charge (qui coûte au trésor public la jolie somme de 1,1 milliard par année).

Cette réforme, souligne le rapport, m'entraînerait aucun déboursé additionnel; il suffirait techniquement d'une simple correction au formulaire de la déclaration d'impôt. En revanche, l'effet de transfert, des mieux nantis aux familles à faible revenu, serait absolument renversant. Qu'il suffise de noter que le système proposé, s'il était adopté pour l'année 1983, hausserait de \$ 666 les montants versés aux familles dont le revenu est de \$ 8,000 et moins, tout en n'arrachant que \$ 43 aux familles dont le revenu est de l'ordre de \$ 30,000.

C'est presque trop beau pour être vrai... Mais il y a un hic. Et c'est dommage. La suppression de l'exemption d'impôt pour enfants à charge — surtout en ces semaines où les contribuables n'ont d'yeux que pour leur déclaration d'impôt — ne serait guère perçue comme le simple retrait d'un bénéfice indu, mais bien plutôt comme une hausse de l'impôt fédéral à payer, hausse dans certains cas assez substantielle.

Autrement dit, on pourrait à l'encontre de la proposition du Conseil lui retourner les arguments mêmes qu'il invoque à l'appui des allocations familiales. Pour la classe moyenne majoritaire, qui se considère comme la vache à lait de tout le système, une telle mesure signifie l'alourdissement de son fardeau fiscal. Cette réaction négative est pratiquement inévitable. Sera-t-elle politiquement contournable ? Quel gouvernement ou quel parti d'opposition sera prêt à risquer la perte de quelques votes avec une telle promesse ? C'est pourtant la voie de l'équité.

Un gouvernement l'a déjà fait, faut-il le rappeler: celui de l'Union nationale, sous Daniel Johnson, qui avait passé un tel sabbat aux Québécois à l'occasion de la création du régime d'allocations familiales du Québec.

Jean FRANCOEUR

# L'exception confisque la règle

par Albert BRIE



La vie est une comédie comme les autres, à cette différence près qu'à la fin de la représentation, le rideau tombé, il n'y a pas de rapel.

Vous n'êtes pas cru? N'insistez pas; vous le serez encore moins.

L'homme était poussièrre, et le redeviendra. Poussièrre, unique garantie palpable de son immortalité matérielle.

Tous les Dijonnais sont jaunes, c'est prouvé par la moutarde.

Actuellement, au Québec, à l'égard du gouvernement et des syndicats, le peuple est souverain dans son dégoût pour pareils pouvoirs.

Si Voltaire vivait au Québec par les temps qui courent, il ferait dire à Pangloss: « Tout est pour le pas-simal dans le pas-si-pire des mondes impossibles ».

Il y a des individus qui ne connaissent pas l'appétit; ils mangent tou-

jours avant.

Vraiment, quand Dieu a créé l'homme, il ne s'est pas forcé: on sent l'improvisation.

Si, comme l'a affirmé Rousseau, « L'homme naît libre », il reste que personne jamais n'a été libre de nature.

Pour montrer la dureté du fisc, une vieille femme me confiait: « Je n'ai plus rien, et on veut me le prendre ».

Les mobiles du suicide ne manquent pas. J'en ai appris deux nouveaux: se tuer par peur de la mort et même par pure curiosité.

La vache enragée n'existe pas. Comment expliquer qu'on en mange?... Ce doit être un erreur sur la personne.

L'homme aurait-il voulu se venger sur les animaux du paradis qu'il a perdu, en domestiquant les uns et en chassant les autres ?

Le zoo est pour les animaux leur prison à sécurité maximum.

« Charité bien ordonnée commence par soi-même ». Malheureusement pour le prochain, on n'en finit plus de commencer.

Que nos plaisirs sont devenus tristes! Mon Dieu, rendez-nous nos bons vieux péchés si joyeusement coupables.

Même dans nos ignorances, nous trouvons le moyen d'être médiocres.

En vieillissant, on améliore ses imperfections.

Un bonheur fait penser à une maladie sans période d'incubation: on l'a mais on ne la sent pas.

Aimer, c'est aussi de ne pouvoir se passer de quelqu'un, même lorsqu'on n'en a pas besoin.

Forniquer pour un bureaucrate: remplir une formalité.

Un service en extirpe un autre.

Le Diable n'existe pas; sa femme, si!

Sur le passage du cortège funèbre des grands morts, on ne devrait pas pleurer mais applaudir.

Mes amis d'enfance, je préfère qu'ils restent comme je les ai connus, dans le temps et les lieux d'alors.

« Je pense, donc je suis », c'est mieux dit que pensé.

La difficulté avec les gens qui vous veulent du bien est d'empêcher qu'ils vous en fassent.

Si vous tombez malade, faites comme le médecin: allez en voir un autre.

## LETTRES AU DEVOIR

### Des théories

Votre journal publiait le 18 février une communication signée par Daniel Latouche dans laquelle on pouvait lire, entre autres choses, ceci: « Il faut permettre de façon permanente aux travailleurs — entendre ici les travailleurs des services publics — de sortir quand ils le veulent. Eux seuls auront à en assumer les coûts, eux seuls devraient pouvoir juger de la situation. Le droit de ne pas travailler et de s'organiser sont des droits fondamentaux et qui doivent être reconnus comme tels dans nos chartes ».

C'est à partir de semblables théories qu'on en arrive aux situations aberrantes dans lesquelles nous nous trouvons trop souvent au Québec. Il tombe pourtant sous le sens que les services dans les secteurs public et parabolique ne doivent pas être interrompus. Qu'il s'agisse de la santé, de l'éducation des jeunes, du transport en commun, de la cueillette des ordures ménagères dans les villes, de la distribution de l'eau et de l'électricité, etc. tous ces services sont essentiels et s'ils ne l'étaient pas, il faudrait les abolir.

Sous cet aspect, le seul droit fondamental à être reconnu aux travailleurs des services publics — surtout quand la preuve a été faite qu'ils sont traités avec justice et équité — c'est celui de démissionner et d'aller travailler dans l'entreprise privée. Une société ne peut quand même pas être paralysée par ceux-là même qui se sont engagés à le servir.

Comment peut-on écrire, comme le fait M. Daniel Latouche, parlant des travailleurs des services publics en grève: « eux seuls auront à en assumer les coûts, eux seuls devraient pouvoir juger de la situation »? Et les enfants qui viennent de perdre 17 jours de classe, ils assument quoi, eux? Que dit la charte des droits à leur sujet?

L'homme de la rue vous dira qu'il est resté estomaqué de lire et d'entendre ce qu'ont écrit et dit nos penseurs sur cette soi-disant abominable loi 111 qui ne demandait pas autre chose que de retourner au boulot. Des centaines de milliers de Québécois, chômeurs et assistés sociaux, aimeraient bien bénéficier d'une loi pareille. Ils ne prendraient même pas le temps de lire les sanctions.

### Dissidence, oui; indiscipline, non

La crise gouvernement-enseignants aura permis, à travers un flot d'injures, de prendre le pouls de la démocratie réelle. Arrêtons-nous, pour un moment, à la notion de dissidence.

On dit que des enseignants ayant traversé des lignes de piquetage, ont par la suite été exclus de leur syndicat contre leur gré. Certains de ces enseignants se disent outragés: « Les grévistes ont fait fi de notre liberté de conscience. Ils ont bafoué notre droit à la dissidence ».

Il est vrai que chaque syndiqué a le droit de penser par lui-même et d'exprimer ses opinions sans contrainte. Interdire ces deux droits fondamentaux, c'est non seulement barbare, mais préjudiciable à la qualité des débats. La contradiction fouette l'esprit et impose la tolérance. L'exercice de ces droits ne menace strictement personne, à condition que cela n'empêche pas indûment sur le temps et les procédures d'une assemblée syndicale. Le problème ne porte donc pas sur le droit à la dissidence, qui est reconnu par toute personne sensée, mais sur la liberté des dissidents à désobéir à une décision votée majoritairement. Il s'agit donc, non pas de la liberté de penser ou de discourir, mais de celle de poser des gestes isolés. La démocratie syndicale se vérifie sur le terrain, car on sait que les discours servent souvent à camoufler aussi bien les calculs individualistes que les peurs collectives. C'est pourquoi il peut

être aussi difficile, à l'occasion, de transgresser que de respecter un ordre de grève. Néanmoins, le dissident syndical, par son comportement, met en danger le succès d'une action collective adoptée dans une salle où il devait se trouver et selon des règles auxquelles il s'était prêté, à défaut de quoi il devait s'objecter ou démissionner. Pourquoi ne démissionne-t-il pas de son syndicat, s'il s'est mépris, au lieu d'attendre d'en être chassé et de crier à l'injustice? Son attitude est vraiment celle d'un indiscipliné.

Nos dissidents syndicaux ont l'habitude de rétorquer qu'ils ne sont pas en Russie. D'une part, ils justifient leur conduite en se disant respectueux des lois souveraines de l'État québécois. D'autre part, ils admirent, avec raison, certains dissidents soviétiques luttant contre le rouleau compresseur — mais parfaitement légal — de l'État. (cette légalité date de 1917, année où le tsar Nicolas II vit ses lois devenir illégales!) Ne voyons-nous pas l'illogisme de cette morale opportuniste? Que nos dissidents se décident! Qu'ils plaient le débat sur la légalité ou qu'ils le plaient sur les droits fondamentaux! Et dans ce dernier cas, qu'ils décident si le droit au travail et à l'éducation véritable est mieux servi, concrètement, et non dans les discours, par l'action syndicale ou par l'action gouvernementale. Qu'ils choisissent une fois pour toutes leur type de solidarité, en évitant ensuite les occasions de péché! Enfin, leur décision prise librement, leur discours proclamé clairement, qu'ils s'y conforment fidèlement!

Hubert LEWIS  
Montréal-Nord, 7 mars

### Faire voter les grands électeurs

Dans le conflit actuel entre le gouvernement et les syndicats du front commun, on peut facilement imaginer que le gouvernement québécois, peut-être pour la première fois depuis 1964, a pris l'initiative du combat avec l'intention de gagner, c'est-à-dire d'imposer ses conditions à la partie adverse.

Quoiqu'il advienne, le mécanisme de négociation, à la fin de ce round, ne sera en rien changé: le gouvernement sera toujours dans la même position contradictoire d'un employeur à la fois négociateur et législateur, et les représentants syndicaux enfermés dans la même dialectique qui veut qu'ils représentent les travailleurs, c'est-à-dire le peuple (dans un schéma marxisant) et de là y tirer toute la fausse légitimité nécessaire pour mettre le gouvernement à genoux en prenant en otage les malades et les enfants.

Pour dénouer cette impasse, il faut de toute évidence, faire appel à un tiers. Or, à première vue, le seul tiers vraiment et fondamentalement mandaté pour parler au nom du peuple, c'est le peuple lui-même. On demande généralement au peuple de s'exprimer par élection ou par référendum, ce qui brûle beaucoup d'énergie humaine et exige beaucoup de ressources financières.

Il y aurait peut-être une formule de référendum restreint qui serait moins dispendieuse et qui offrirait quand même toutes les garanties de représentativité de l'expression juste de l'opinion publique.

Je veux parler d'un référendum auprès des représentants mandatés de ce qu'on appelle généralement les corps intermédiaires, par exemple, les Caisses populaires, l'Afeas, le CPQ, les autres syndicats, les universitaires, etc. Ils constitueraient une sorte de « grands électeurs ».

Ces représentants seraient appelés à procéder à une consultation auprès de leurs membres. Les organismes impliqués pourraient profiter d'allocations offertes par le gouvernement, à cette fin, allocations qui, globalement, seraient certainement moins importantes que les seuls budgets affectés à la publicité par les antagonistes en présence.

Leurs votes, qui seraient une sorte d'engagement face à la population et à leurs propres membres, seraient publics. Pourraient-ils tromper leurs commettants au vu et au su de tous?

Il pourrait y avoir une période pré-référendaire de quelques semaines (un mois peut-être) où, après les négociations, les positions finales de chaque partie seraient présentées à la population et sur lesquelles les « grands électeurs » voteraient.

Pour une fois, la population par corps intermédiaires interposés, pourrait avoir la possibilité non seulement de s'exprimer sur la question mais de trancher, de décider ce qui, dans les circonstances, est le plus près du bien commun.

Robert PARENTEAU  
L'Annonciation, 5 mars

### Les diplômés MBA-UQAM

(Lettre adressée à M. Michel Nadeau à la suite de son article « Les diplômés en panne » paru dans LE DEVOIR du 4 mars)

Dans votre article, vous constatiez que le chômage frappait même ceux qui avaient choisi la formation en gestion, notamment les finissants MBA du Québec. Comme élément complémentaire à votre article, permettez-moi de vous donner quelques faits concernant notre expérience au sujet du programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'UQAM.

1) Comme vous l'avez souligné, « l'École des HEC et l'UQAM ont maintenu l'exigence d'une expérience pratique comme condition d'admission ». Il faut préciser que l'un des prérequis au programme du MBA-UQAM est un minimum de quatre années d'expérience administrative. Nous sommes rigoureusement exigeants à cet égard. De fait, nos finissants de cette année (notre 4e promotion) avaient plus de six années d'expériences pertinentes dans des postes de responsabilités et une moyenne d'âge de 36 ans.

2) Le programme du MBA à l'UQAM est contingenté par la commission des études à 50 candidats par année. Ce contingentement, à notre avis, est nécessaire afin d'assurer la qualité du diplôme MBA au Québec.

3) Quand à l'argument cité que « plusieurs cadres qui songaient à améliorer leur formation par des études universitaires à temps plein, choisissaient maintenant le travail à temps partiel », notre expérience est tout autre. Comme la durée de notre programme est de 12 mois à temps plein et de 24 mois à temps partiel, et que la première session (mi-avril à fin août) se fait obligatoirement à temps plein, (toute fois, sur demande, les étudiants peuvent compléter les 2e et 3e sessions à temps partiel). Seulement 10% de nos étudiants demandent à compléter les 2e et 3e sessions à temps partiel.

4) Plus de 40% de nos finissants cette année avaient un congé avec ou sans solde de leur employeur. Quant aux autres qui ont laissé volontairement leur emploi afin de parfaire leur formation, ils utilisent par les biais de contacts personnels et professionnels, des moyens innovateurs pour la recherche d'un emploi. Nous croyons que malgré la conjoncture actuelle, plus de 90% de nos finissants auront un emploi correspondant à leurs niveaux de compétence et de préparation.

Robert SHEITOVAN  
directeur au programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) à l'UQAM

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, classée à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95,00 par année; six mois, \$50,00; trois mois, \$28,00. À l'étranger: \$105,00 par année; six mois, \$55,00; trois mois, \$30,00. Editions du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2,10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (ligne groupée)

# Ryan et Mirabel

Le député d'Argenteuil à l'Assemblée nationale a tiré des travaux de la commission parlementaire sur Mirabel une synthèse excellente à laquelle devraient normalement souscrire toutes les parties en cause. Mais il faudrait être naïvement optimiste pour croire que le principal protagoniste et unique responsable du désastre de l'expropriation de 1969, le gouvernement fédéral, se décidera bientôt à modifier sa politique à l'égard des expropriés et de la vocation future de cet immense territoire.

M. Claude Ryan recommande qu'Ottawa se contente des 17 000 acres requis pour l'aéroport et remette le reste du territoire à la population et à l'autorité « normale » du gouvernement québécois et des institutions locales. Député de la région, il endosse pleinement la vocation agricole du territoire en jeu et rejette l'idée que des organismes fédéraux continuent d'y implanter unilatéralement des projets de leur cru. Il réclame à juste titre que les gens du milieu cessent d'être pénalisés par les querelles entre les deux gouvernements et aient accès à tous les programmes auxquels ils ont droit.

Le porte-parole de l'opposition libérale sur Mirabel réprovoque aussi l'arrogance avec laquelle le mandataire fédéral, la Société immobilière du Canada, sélectionne ses interlocuteurs et ignore ceux qui s'opposent à ses visées et à ses méthodes. M. Ryan souhaite que Québec continue de fournir une

aide technique et financière aux associations du milieu, notamment le Centre d'information et d'action communautaire (CIAC), y compris dans l'éventualité où une contestation judiciaire de l'expropriation « en trop » semblerait prometteuse.

Mais dans l'immédiat, le député d'Argenteuil fonde ses espoirs de règlement sur le comité conjoint que le ministre fédéral responsable, M. Roméo LeBlanc, a proposé à son vis-à-vis québécois, M. Jean Garon. Doté d'un mandat large (qu'Ottawa n'a pas encore accepté), un comité du genre pourrait sûrement aider à sortir la région de Mirabel de la triste situation qui y règne depuis plus de dix ans. Mais ce comité n'aura aucun sens si le gouvernement fédéral ne modifie pas radicalement sa politique à l'égard du territoire périphérique de l'aéroport.

Tel est l'obstacle principal sur lequel la commission parlementaire n'a pu faire la lumière ni trouver de moyens de solution. Le député d'Argenteuil risque même de tomber à son tour dans le piège de nouveaux délais et de tactiques différentes de diversion si ce problème préalable, à la source des maux de Mirabel, n'est pas clairement posé et un jour résolu.

On comprend les autorités fédérales d'avoir boycotté les audiences de la commission parlementaire. Elles auraient été bien mal à l'aise d'expliquer pourquoi un aussi grand territoire a été inutilement mais volontairement

exproprié « en trop » autour de la zone aéroportuaire. Tout le monde sait maintenant qu'ailleurs dans le monde les grands aéroports fonctionnent à l'intérieur de périmètres opérationnels nettement inférieurs à celui qui a été arraché par la force de l'expropriation à Mirabel. Les seuls impératifs techniques — bruit, protection et planification — ne sauraient justifier ce qui a lieu de produit en 1969-70.

Il y a lieu de penser que le cabinet fédéral a modifié et agrandi les plans originaux d'expropriation en vue, notamment, de se mettre en position de force contre le gouvernement québécois du temps (l'Union nationale) qui s'opposait au site retenu, et surtout de lancer, secrètement, un vaste plan de développement industriel dont Ottawa empocherait la plus-value immobilière. Une enquête royale ayant accès aux documents pertinents ferait des découvertes étonnantes.

Or, rien ne permet de croire qu'Ottawa a vraiment changé d'idée et que les propos et projets fédéraux actuels soient autre chose qu'une tactique d'essoufflement visant à décourager l'opposition et à libérer la voie pour le plan original. C'est pourquoi, M. Ryan devra vraisemblablement ajouter une conclusion à son rapport. Justice ne sera probablement jamais rendue à Mirabel tant qu'un gouvernement conservateur n'aura pas accédé au pouvoir à Ottawa.

Jean-Claude LECLERC

# L'Hydro n'a pas le choix

par Paul M. Gremeaux

Directeur du projet Rivière-des-Prairies, vice-président (ingénierie et construction) à l'Hydro-Québec

## RÉPLIQUE

Plusieurs ont réagi au projet de remplacement de l'évacuateur de crue à la centrale Rivière-des-Prairies en se posant les questions suivantes. Comment se fait-il qu'Hydro-Québec investisse dans une centrale relativement peu importante? Pourquoi ne pas tout démanteler et redonner à la rivière son allure d'antan!

Avant d'entreprendre ses études, Hydro-Québec a considéré la désaffectation de la centrale. Il ne lui a pas fallu longtemps pour s'apercevoir qu'elle n'avait pas le choix: un évacuateur de crue était nécessaire dans la rivière des Prairies, qu'elle désaffecte ou non la centrale.

Prenons le cas où la rivière reprendrait son cours normal, c'est-à-dire le cas où la centrale serait démantelée ainsi que l'évacuateur de crue.

La démolition de l'évacuateur, qui assure le maintien du plan d'eau, aurait de graves conséquences environnementales et économiques, le milieu environnant s'étant lui aussi transformé depuis l'aménagement hydroélectrique.

Ainsi, les rives seraient exondées, et par conséquent vaseuses, de l'île Perry jusqu'à la centrale actuelle. Les

murs de soutènement bordant les propriétés riveraines s'effondreraient probablement en raison de la baisse subite du niveau d'eau. Autre conséquence déplorable: les prises d'eau de Laval devraient être déplacées ainsi que les émissaires d'évacuation de Montréal.

Par ailleurs, des clubs nautiques et d'hydravion ont été créés sur des plans d'eau résultant de l'aménagement hydroélectrique. Ces organisations utilisent de façon régulière ces plans d'eau et il est impensable de les assécher du jour au lendemain. De plus, l'aménagement d'un parc que la communauté urbaine de Montréal prévoit faire à l'île de la Visitation pourrait être sérieusement compromis.

Enfin, la démolition de l'évacuateur signifierait la perte de toute régulation des niveaux d'eau c'est-à-dire que les embâcles deviendraient possibles ainsi que les inondations. Cela va directement à l'encontre du projet Archipel qui vise, entre autres, la régulation des plans d'eau de tout l'archipel de Montréal.

De toute évidence, un ouvrage de régulation est requis dans la rivière des Prairies. L'évacuateur de crue actuel qui remplit cette fonction est dans un état de détérioration avancée et Hydro-Québec doit le reconstruire.

En effet, le remplacer par un autre type d'ouvrage de régulation, comme un seuil déversant, ne serait pas approprié dans le cas présent. Les débits de crue dans la rivière des Prairies sont beaucoup trop élevés et un seuil déversant ne suffirait pas pour éviter les inondations.

C'est l'évacuateur de crue qui est l'ouvrage le plus sûr pour prémunir la population environnante contre les embâcles, les inondations et par conséquent les dommages matériels, et pour respecter les infrastructures municipales actuelles et prévues.

Comme un évacuateur de crue s'avère nécessaire dans la rivière des Prairies et comme il existe une centrale à laquelle il reste encore 15 ans de vie utile, aussi bien exploiter ces ouvrages au maximum en conservant la centrale.

Celle-ci rapportera environ 45 millions de dollars en 15 ans, ce qui représente un peu plus de la moitié des sommes consacrées à la reconstruction de l'évacuateur de crue. De toute évidence, le projet n'est pas basé sur la rentabilité mais sur la nécessité d'un évacuateur de crue.

Toutefois, si à un moment donné, la centrale est considérée comme vétuste et nécessite des travaux de réparation importants, il n'est pas dit qu'Hydro-Québec procèdera nécessairement aux travaux parce qu'elle aura reconstruit l'évacuateur quelques années plus tôt. Tout dépendra à ce moment-là si l'on juge rentables ou non de tels travaux.

Il est à souhaiter que ces quelques précisions permettront à la population de mieux comprendre les raisons qui obligent Hydro-Québec à remplacer l'évacuateur de crue à la centrale Rivière-des-Prairies. Nous tenons aussi à préciser que ces travaux seront faits dans le plus grand respect de l'environnement et dans l'intérêt de toutes les parties.

# Faudrait-il tolérer l'intolérable ?

Ces lignes sont extraites d'une déclaration faite par une trentaine de groupes, majoritairement des femmes, à l'oeuvre dans six régions du Québec: Montréal, Québec, Gatineau-Hull, Trois-Rivières, Matane, Saguenay-Lac-Saint-Jean, s'élevant contre la pornographie en général et sa diffusion à la télé payante en particulier.



L'INDUSTRIE de la pornographie génère au Québec près de \$300 millions (déclarés) de revenus dont une bonne partie va dans les coffres de l'État. En 12 ans, les profits de cette industrie en Amérique du Nord sont passés de \$5 millions à \$5 milliards. La pornographie, la prostitution, le commerce des drogues, le crime organisé composent la première industrie mondiale de par l'importance financière. Il conviendrait de parler de liberté de commerce, non de liberté d'expression.

La télé payante, qui ne présente pas que des films porno, du moins pour l'instant, générera un chiffre d'affaires de \$1 milliard au Canada au cours des cinq prochaines années et de \$150 millions au Québec. On comprend l'importance financière de la diffusion de la pornographie et la guerre que vont se livrer les firmes quand, en regard des chiffres ci-dessus, on place le contrat de \$30 millions pour un an qu'une des firmes a signé avec Playboy. On essaie de nous faire croire que les produits offerts excluent la violence explicite, le mauvais goût, le sexisme, la réduction des

femmes à l'état d'objets, toutes choses dans lesquelles Playboy excelle, alors que l'on a déjà un peu partout des échantillons de ces produits et de la pornographie « hard core ». Le seuil de tolérance est-il au point qu'on accepte déjà ces produits comme dépourvus de sexisme et de violence? Si oui, c'est pour nous une raison de plus de refuser toute forme de pornographie, car à ce rythme d'intégration, nous accepterons dans deux ans qu'on démembrer des femmes et des enfants.

On a reproché aux femmes de rester muettes devant la diffusion de pornographie ailleurs qu'à la télé payante. Ce reproche traduit l'ignorance. Dans les régions de Trois-Rivières, de Sher-

brooke et de Hull, de nombreuses femmes et des groupes ont protesté publiquement contre la diffusion de certains films de fin de soirée. En outre, le fait de nous lever comme une seule femme contre une décision qui concerne le pays entier n'indique pas que nous acceptons ailleurs la porno sous toutes ses formes. Nous avons tellement manifesté notre refus depuis trois ans, que certains médias agacés ou inquiets des retombées de nos actions n'ont pas craint de nous censurer à l'occasion.

On a dit que les femmes auraient dû se taire, évitant ainsi de faire la publicité de certaines firmes offrant de la pornographie. Selon ce raisonnement, aucun médias n'aurait dû parler des

événements en cause, car ils ont fait de la publicité à ces firmes, et sans se faire prier. Dans le débat constitutionnel, le Québec aurait dû se taire; il aurait ainsi évité qu'on fasse de la publicité à ses adversaires.

Nous comprenons que plusieurs aient souhaité le silence des femmes. Ils auraient pu leur faire dire ensuite ce qu'ils voulaient et prétendre à un consensus favorable à la pornographie et à sa diffusion par télé payante. Mais il n'y a pas de consensus, malgré les sondages-bidons devant lesquels la presse a perdu tout sens critique. Comme si une firme en cause allait annoncer des résultats qui lui soient défavorables!

Depuis quelques années, des dizaines de groupes se sont formés pour étudier le sexisme et la violence de toutes les pornographies. Nous sommes heureuses de constater que la protestation des femmes a révélé l'ampleur de ce mouvement et entraîné la création d'autres groupes de réflexion et d'action, et ce, malgré des médias qui ont réduit et parfois déformé les positions de groupes protestataires. Rien de tel ne se serait passé si les femmes s'étaient tuées sagement de peur de faire la publicité de certaines firmes de télévision payante. Les femmes seraient-elles en voie de résister à l'intimidation?

On a prétendu que les personnes qui refusent la pornographie n'ont qu'à ne pas s'abonner à la télé payante. On ne dit pas que tous les abonnés du câble recevront la bande sonore des films diffusés par les firmes offrant, entre autres, de la porno à domicile. Une sorte de racolage pour inciter à se doter ensuite de l'image, quoi! En outre, les on-

des sont publiques. Il appartient aux représentants de la population d'empêcher qu'elles servent à de la propagande raciste, sexiste, misogyne ou lésant autrement les droits de certains groupes.

Enfin, les parents ont déjà assez de concurrents dans l'éducation des enfants sans qu'il soit nécessaire d'encourager Playboy à accroître son influence à domicile pour le plus grand bien de son portefeuille. On n'entend guère parler des droits des enfants à la protection et à un épanouissement sexuel et affectif non pollué par le sexisme et la violence sexuelle. Dans la vraie vie, la pornographie a des effets sur eux et sur ceux qui les orientent. Si nous retrouvons à Montréal même 5.000 filles et garçons prostitués par des adultes dont la plupart jouissent de l'impunité (les lois ne servent à rien, dit-on pour justifier l'inertie), c'est peut-être parce que la propagande pornographique, entre autres, a inculqué dans « les mentalités » l'opinion que l'exploitation sexuelle est acceptable, « passée dans les moeurs ».

Mais dans cette société, il semble que nous soyons incapables d'analyser les situations autrement qu'en pièces détachées et qu'à la lumière des seuls intérêts de certains groupes.

On en voit nous recommander de tolérer l'intolérable au nom de la liberté de ceux qui oppriment. L'intolérable, ce sont les crimes encouragés par la pornographie: une Canadienne sur dix-sept violée au cours de son existence, une femme sur cinq victime d'agression sexuelle, une femme violée toutes les 29 minutes au Canada, toutes les 17 aux États-Unis, des victimes dont l'âge va-

rie de six mois à 90 ans, 300.000 enfants victimes d'abus sexuels en 18 mois aux États-Unis, augmentation du nombre des incestes au point qu'on songe à les « normaliser », du harcèlement sexuel dont 85% des femmes sont victimes régulièrement, des viols rapportés, des sévices et meurtres de conjointes en milieu conjugal, de la prostitution sous toutes ses formes, de l'utilisation des enfants de plus en plus jeunes pour le divertissement sexuel d'adultes. C'est cela qu'il nous faudrait tolérer. Nous refusons.

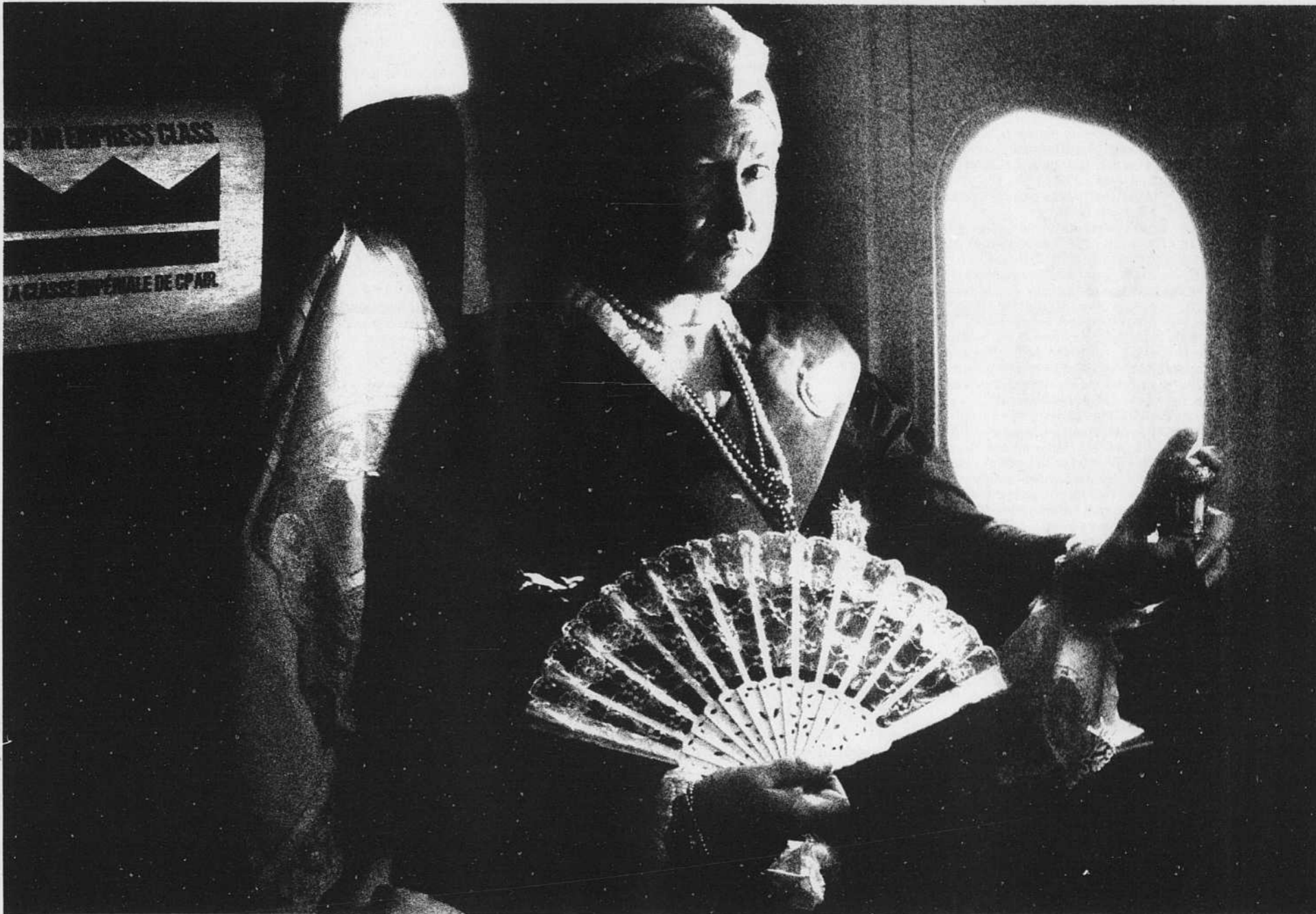
Nous ne sommes pas prêtes à payer le prix pour la liberté de commerce des pornocrates, pour remplir les goussets des gouvernements, pour satisfaire les besoins de défolement de certains et les « trips » intellectuels des théoriciens de la liberté d'expression qu'on a rarement vus intervenir contre les pornocrates, au nom des droits à la dignité, à la sécurité, à l'intégrité de la personne, à la protection particulière que toute société doit accorder à ses enfants.

Nous ne sommes pas prêtes à payer le prix des fortunes qui s'érigent sur nos corps et nos sexualités au nom d'un prétendu libéralisme qui maquille la réalité: la pornographie est une arme pour neutraliser toute contestation et progrès dans divers domaines. L'Allemagne l'a bien illustré en inondant de produits pornographiques la Pologne qu'elle venait d'envahir. Nous refusons que nos corps et nos sexualités servent ainsi d'instruments de domination et de défolement d'une agressivité démesurée.

Suite à la page 12

## “La Classe Impériale de CPAir: un service couronné de succès!”

La reine Victoria



## NOS VOLS VERS VANCOUVER

Le règne de l'efficacité: 3 vols dont 2 directs par gros porteur.

Nous vous offrons maintenant trois vols par jour, du lundi au vendredi. La Classe Impériale, la classe «affaires» de CP Air, remporte tellement de succès que nous avons dû augmenter la fréquence de nos vols en semaine pour vous offrir le maximum d'efficacité. Et pour faire encore plus pratique, il y a une correspondance pour Victoria.


DÉPART (heure de Montréal)*	ARRIVÉE (heure de Vancouver)
7h30	11h25
14h15†	18h**
17h	20h45

\*A compter du 13 mars. †Vol par B-737. \*\*A compter du 24 avril.  
Appelez votre agent de voyages ou CP Air au 931-2233 ou 1-800-361-8026 (sans frais).

**LA CLASSE IMPÉRIALE CPAir**   
De la grande classe! Laissez-nous vous le prouver.

Montréal • Ottawa • Toronto • Winnipeg • Calgary • Edmonton • Vancouver • Victoria



CP et  sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée. Classe Impériale est une marque déposée des Lignes Aériennes Canadien Pacifique, Limitée.

# Les autochtones craignent d'être éclipsés par d'autres intérêts politiques

suite de la première page

chtones avant de modifier la constitution sur des points qui les touchent, ou alors un engagement constitutionnel, par ailleurs toujours limité à la consultation.

Cette seconde voie sera difficile d'accès car elle suppose une modification à la formule d'amendement actuellement incluse dans la constitution. Or pour y parvenir, le consentement des 10 provinces est requis. Cela semble écarté.

D'abord, dans l'Ouest, on résiste ferme. Et puis, au Québec, le gouvernement Lévesque pourrait refuser de voter sur la question, parce qu'il ne reconnaît pas la constitution, encore appelée, non sans mépris, le Canada bill. La délégation autochtone du Québec tentait encore, ce week-end, de convaincre le premier ministre Lévesque de ne pas lui nuire.

De toutes manières, les autochtones veulent plus qu'un simple droit de consultation, encore que les sensibilités varient d'une association à l'autre.

D'autres sujets sont à l'ordre du jour de la conférence : la compétence des tribunaux administratifs, comme la Régie québécoise des loyers et son pendant ontarien, qui a été contestée, les tribunaux familiaux, de manière à ce que les provinces aient plus de souplesse et puissent transférer des cas de garde d'enfant ou d'éviction à des tribunaux administratifs, ne les laissant

plus entre les mains des cours supérieures, les droits de propriété et enfin la succession interimaire du lieutenant-gouverneur.

À ces questions s'ajoute un dîner, et peut-être davantage, sur l'économie, à la demande du premier ministre Trudeau lui-même. C'est au cours de ce repas que les premiers ministres aborderont l'économie et il sera quasi-impossible à M. Lévesque de se défilier.

De plus, il n'est pas complètement exclu, quoiqu'improbable, que la question du Québec et de son droit de veto soient abordés. Mais si les provinces anglaises, le Québec et Ottawa se disent ouverts à toute initiative qui réconcilierait le Québec, personne à ce stade-ci n'est prêt à faire de proposition concrète.

Les représentants autochtones, eux, craignent d'être éclipsés par ces multiples autres considérations.

Outre le mécanisme de discussion ultérieure, la définition des droits des autochtones est primordiale, y compris leur enchaînement dans la constitution, avec une reconnaissance de leurs droits ancestraux (on touche ici aux revendications territoriales) et celle d'une formule d'amendement en vertu de laquelle les autochtones auraient leur mot à dire advenant des changements les touchant.

Sur ce point, le fédéral parle de consultation ou d'une certaine forme de consensus, et les autochtones de veto ou d'une formule de consentement. Leur accord serait préalable à des modifications les touchant.

Les autochtones sont également préoccupés par la souveraineté et la représentativité parlementaire mais ces questions ne seront pas discutées en profondeur. Encore là, les sensibilités varient selon les groupes. Alors que l'Assemblée des premières nations veut s'approcher de la souveraineté, les Inuit, parce qu'ils sont largement majoritaires là où ils se trouvent, sont moins inquiets et arrivent plus aisément à contrôler leurs institutions.

Il est clair que l'issue des pourparlers avec les représentants autochtones aura des répercussions sur les négociations sur les revendications territoriales en cours présentement (notamment au Yukon) et l'utilisation des ressources de la mer et de la terre.

Cette conférence constitutionnelle ne sort pas des nues d'ailleurs; le premier ministre était tenu de la convoquer avant le 17 avril, soit dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle constitution canadienne.

La conférence — où peuvent et où seront abordés d'autres sujets que la question autochtone — vise à reprendre le dialogue avec les autochtones, qui, dans les tractations de dernière heure qui ont précédé l'adoption de la constitution par les provinces en novembre 1981, avaient été sacrifiées, avec les femmes et le Québec. En fait, on leur a consenti une conférence ainsi que deux paragraphes dans la constitution, dont un confirmait leurs droits, mais qui les laissait complètement sur leur faim.

De son côté, le gouvernement fédéral est prêt à étudier deux formules de rencontres ultérieures, soit une conférence annuelle durant trois ans, soit une conférence à tous les deux ans durant les quatre prochaines années.

Du côté des provinces, on est beaucoup moins loquace. Mais il est clair que les provinces de l'Ouest, de loin les plus touchées, sont réfractaires à l'idée d'enchaîner des droits autochtones dans la constitution.

Le Québec non plus ne veut rien entendre : « Il n'est pas question d'accepter un amendement constitutionnel qui enchaînerait leurs droits (des autochtones) dans le Canada Bill », déclarait un membre du gouvernement. Les réticences québécoises ne sont pas liées à des résistances à l'endroit des autochtones — le gouvernement veut leur faire une place dans sa charte ou dans ses lois — mais plutôt au fait qu'il ne reconnaît pas la constitution. En fait, il espère pouvoir se vanter de ses réalisations dans le dossier autochtone même s'il reste à voir si les Indiens et les Inuit applaudiront publiquement l'entente de la Baie James.

Le Québec a tout de même jugé qu'il ne pouvait s'offrir le luxe d'ignorer la question autochtone et de s'abstenir. Sa participation sera donc officielle : le premier ministre Lévesque lira l'allocation d'ouverture demain matin. M. Lévesque sera accompagné des ministres de la Justice et des Affaires intergouvernementales, MM. Marc-André Bédard et Jacques-Yvan Morin.

Les représentants du gouvernement ont eu plusieurs rencontres avec les porte-paroles autochtones du Québec mais leur entente reste partielle dans la mesure où les populations autochtones du pays veulent transiger d'abord avec le gouvernement fédéral (sauf les Métis), se méfiant des sautes d'humeur des provinces, contre lesquelles la constitution canadienne les prémunirait.

Pour l'Inuit Tapirisat du Canada, M. Amagoalik a déclaré il y a quelques jours que le simple fait d'avoir inscrit dans la constitution actuelle un paragraphe à l'effet que « les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés », avait déjà provoqué l'assouplissement de certaines provinces qui négocient présentement sur les revendications territoriales.

Il reste que le paragraphe pourrait susciter des débats animés parce que les trois associations autochtones le jugent trop limitatif. Le gouvernement fédéral est ouvert aux discussions, là-dessus ont assuré ses porte-parole.

Mais les résistances les plus farouches pourraient venir des provinces, et les autochtones le savent fort bien.

En Saskatchewan, un représentant du gouvernement expliquait que sa province était plus que désireuse de poursuivre les négociations avec ses populations autochtones mais que compte tenu du contexte économique et compte tenu du refus du Québec à tout changement constitutionnel, il serait préfé-

rable de ne rien enchaîner dans la constitution. La Saskatchewan est la province qui a la plus forte proportion d'autochtones, plus de 10% de sa population de 1 million d'habitants.

En Alberta, où le premier ministre Peter Lougheed se vante d'avoir du sang indien, la position de la province est à peu près semblable.

Rejoint au téléphone, le ministre des Affaires fédérales et intergouvernementales, M. Jim Horsman, a confirmé que son gouvernement est réticent à inscrire quoi que ce soit dans la constitution, parce qu'il est plus simple de procéder autrement. Il fait valoir qu'une disposition constitutionnelle pourrait s'avérer trop rigide alors que les modes de consultation futures pourraient prendre diverses formes.

Interrogé à savoir si son gouvernement arrivait à Ottawa avec une preuve de sa bonne foi dans ce dossier, M. Horsman a déclaré qu'il négocierait présentement avec les Métis (l'Alberta a la plus forte concentration de Métis) sur des questions de territoires.

« Nous disons que le gouvernement fédéral a une responsabilité à assumer à l'endroit des Inuit et des Indiens; nous reconnaissons la nôtre envers les Métis », a-t-il déclaré, adoptant ainsi une position semblable à celle de la Saskatchewan qui a dénoncé le gouvernement fédéral encore tout récemment, pour avoir coupé les subventions pour l'éducation et la santé aux Indiens vivant hors des réserves.



## ◆ Enseignants

fond. Mais le ton était optimiste quant au processus: « On devrait être capable, a-t-il précisé, d'avoir un règlement satisfaisant. La conciliation est bien engagée et si ça échoue, ce sera la faute du gouvernement ».

L'Alliance a par ailleurs décidé d'attaquer en Cour supérieure la loi 62 adoptée en juin 82 et qui soustrait les lois adoptées précédemment aux effets des articles 2 et 7 à 15 de la Charte constitutionnelle des droits et libertés. Parmi ces lois, on compte la loi 70. Depuis lors, l'Assemblée nationale soustrait automatiquement chacune des lois qu'elle adopte à l'application de la Charte. Ce fut le cas de la loi 111.

L'Alliance se propose aussi dans une deuxième requête d'invoquer l'article 93 de la Loi constitutionnelle de 1867 pour faire annuler les décrets. On estime que la CECM aurait le droit constitutionnel de définir elle-même les conditions de travail de ses enseignants.

On n'a pas saisi hier quel but précis visait l'Alliance en attaquant la loi 62 et quel était son intérêt légal. M. Dubé a néanmoins parlé d'un geste « politique ». Il a laissé entendre qu'il s'agissait d'une mesure dilatoire pour retarder les jugements relatifs aux poursuites entamées par le Procureur général contre les enseignants. On espère que le tribunal du Travail va attendre, avant de se prononcer, que les questions constitutionnelles aient été réglées.

## ◆ Québec

L'État intervient d'abord et avant tout comme un catalyseur, comme l'accélérateur d'un mouvement de reprise que seul le dynamisme du milieu peut assurer, dit M. Lévesque. Le plan d'action fait donc largement appel aux initiatives des autres agents de l'économie. En ce sens, une table de travail — sorte de sommet, moins protocolaire — des principaux dirigeants patronaux et syndicaux sera convoquée à brève échéance par le premier ministre. Ils y étudieront notamment le fonds de solidarité projeté par la FTQ et d'autres projets soumis par les partenaires.

Cette rencontre aura lieu d'ici un mois, M. Parizeau voulant en tenir

compte pour la préparation de son budget, prévu pour la deuxième moitié d'avril.

Voulant de toute évidence mettre plus d'emphase sur le plan d'action économique, le premier ministre n'a pas voulu faire état des autres décisions prises durant cette réunion spéciale de trois jours. Tout au plus a-t-il confirmé que les ministres avaient disputé du régime des rentes, du mode de scrutin, des relations fédérales-provinciales, des relations entre l'État et les citoyens, et de l'ensemble des questions liées à la prochaine session de l'Assemblée nationale, la semaine prochaine. « Les décisions déclinées de ces discussions seront communiquées dans le discours inaugural », dit M. Lévesque.

Pour relancer l'économie, le gouvernement mise avant tout sur l'accélération des investissements collectifs que le Québec doit faire tôt ou tard et qui, compte tenu de la basse conjoncture économique, seront mis en chantier plus tôt que prévu.

Ainsi, Hydro-Québec consacra cette année près de \$200 millions de plus que prévu à l'amélioration de son réseau de distribution, soit au-delà des \$2,7 milliards d'investissements prévus par la société d'État en 83-84.

En ce qui concerne le secteur privé, le gouvernement mise à la fois sur la réduction temporaire des tarifs d'électricité — qui a déjà donné des résultats intéressants dans le secteur de l'aluminium — et sur des contributions directes aux projets aptes à engendrer le plus de retombées économiques. À titre d'aide spéciale, en raison de la crise, ces projets bénéficieront d'un montant équivalent aux revenus fiscaux provoqués par les nouveaux investissements.

La réduction des tarifs d'électricité a déjà été bénéfique au secteur de l'aluminium; Reynolds à Baie-Comeau, bien sûr, mais aussi à la compagnie Alcan, à Pechiney. M. Parizeau souhaite que ces tarifs préférentiels suscitent des investissements fort importants dans des secteurs autres que l'aluminium. Mais il n'a donné aucun exemple précis hier, évoquant seulement le secteur pétrochimique.

Quant à l'aide spéciale au démarrage, sorte de rabatement d'impôt, elle vise notamment plusieurs projets d'ordre minier, en particulier des Mines Noranda. Le ministre a expliqué qu'une aide ponctuelle peut être nécessaire pour accélérer des projets importants qui entraînent des revenus plus élevés pour le gouvernement. Cette aide se situe à côté des subventions gouvernementales habituelles, offertes à tous les intéressés.

Longuement interrogé là-dessus, le ministre a convenu que ces divers programmes ne coûtent pas cher à l'État et ne lancent pas le déficit dans l'exubérance.

Le gouvernement se propose par ailleurs d'accorder un appui plus soutenu aux exportations, doublant les crédits de ce secteur. Il veut notamment ren-

forcer et élargir la représentation économique du Québec à l'étranger, et étendre les services offerts aux entreprises du Québec.

Afin d'aider les entreprises québécoises à conquérir leur propre marché, une action particulière sera menée dans le domaine de la sous-traitance, et un programme triennal sera mis en place pour développer la production céréalière et améliorer la qualité des fourrages.

Le gouvernement veut d'autre part accélérer la mise en place du virage technologique, tant en ce qui a trait à l'effort gouvernemental qu'à la cohérence de ses interventions. L'effort de recherche et de développement sera intensifié dans les secteurs jugés prioritaires, avec l'aide de la SDI. De nouveaux marchés seront ouverts — informatique à l'école et bureaucratie — et un appui financier sera accordé à des projets innovateurs: Vidacoin, IAF-Ayerst, usine de méthanol (projet annoncé il y a deux ans déjà à Saint-Just). Quelque \$200 millions sont prévus au total pour le virage technologique.

M. Lévesque estime que ce plan d'action — qui aurait normalement dû être annoncé lors du budget — amorce une mobilisation des ressources de l'État et une action concertée des ministères et organismes gouvernementaux. Lui et M. Parizeau écartent les questions trop précises sur les sommes spécifiques en cause, notant qu'il s'agit d'un programme de relance d'emploi et non d'un exercice de comptabilité gouvernementale.

Le premier ministre a conclu par ailleurs que, quoi qu'il arrive, la prochaine élection portera bel et bien, et quelle que soit la conjoncture, de façon prioritaire mais non exclusive, sur la question cruciale de l'avenir du Québec.

## ◆ La gauche

ce propos que si cela est partiellement dû à une participation électorale exceptionnellement élevée, d'autres facteurs sont entrés en jeu. C'est ainsi que la « prime au sortant » a sans doute joué en faveur des maires en place. On estime également que les écologistes, qui l'on tenait pour arbitres dans plusieurs villes, ont voté généralement pour les candidats de la majorité.

Sur les dix ministres candidats au deuxième tour, neuf ont été élus, dont le premier ministre Pierre Mauroy, à Lille, alors que sept membres du gouvernement avaient été battus au premier tour. De plus, Mme Edith Cresson, ministre de l'Agriculture, a réussi à faire basculer de la droite à la gauche la ville de Chatelleraul.

Le grand gagnant des élections est le RPR (néo-gaulliste) qui, outre le « grand chelem » parisien de M. Chirac, double pratiquement le nombre de ses municipalités de plus de 30 000 habitants. Son allié dans l'opposition, l'UDF (libéral) enregistre des gains beaucoup plus modestes, de l'ordre d'un quart.

Socialistes et communistes concèdent pratiquement à part égale des municipalités à l'opposition. Mais les échecs du parti communiste au second tour sont plus significatifs que ceux du parti socialiste, avec la chute de villes importantes comme Saint-Étienne (centre) et Nîmes (sud) où le couturier Jean Bousquet (Cacharel) défait la liste menée par M. Émile Jourdan, où figurait en seconde position le secrétaire d'État à la Famille, Mme Georgina Dufoix.

Sa défaite la plus grave est indubitablement celle subie dans son fief de Saint-Étienne où, après une campagne électorale à fleurets non mouchées, le candidat de l'U.D.F. (giscardienne), M. François Dubanchet, a battu sur le fil le maire communiste, M. Joseph Sanguedole.

Le secrétaire général du PCF, M. Georges Marchais, a attribué hier soir l'échec de son parti à un mauvais report de voix entre communistes et socialistes, tout en reconnaissant la baisse de

# Indemnité de \$400 pour avoir été injustement soupçonnée de vol

Les Services de sécurité Garda, qui assuraient la surveillance d'une pharmacie, sise au 6700 Côte-des-Neiges, ont été condamnés à payer une indemnité de \$400 à une étudiante de la rue Barclay, injustement soupçonnée de vol à l'étagère.

L'étudiante en cause s'était présentée à cette « Pharmaprix » avec un tube à moitié rempli d'un onguent et elle avait demandé au pharmacien de service, en lui exhibant le tube, si elle pouvait administrer un tel médicament à son bébé de deux mois souffrant d'une infection aux yeux. Le pharmacien lui avait donné une réponse positive tout en lui suggérant de consulter un médecin.

La jeune femme, en possession du tube entamé que lui avait donné sa soeur, avait remis celui-ci dans son sac à main et s'était dirigée vers une étagère où elle prit une paire de ciseaux qu'elle alla ensuite payer à la caisse.

Une fois à l'extérieur de la pharmacie, elle fut interpellée par un agent de sécurité Garda et l'assistant-gérant du commerce, qui l'invitèrent à les suivre pour se rendre dans un bureau à l'ar-

rière de la pharmacie, où elle fut obligée de vider son sac à main et les poches de son manteau.

Il a été découvert à ce moment que la jeune femme n'avait rien volé mais celle-ci avait insisté dès lors pour requérir la présence de policiers afin qu'un procès-verbal soit dressé. Selon la jeune femme, c'est au bout d'une heure trente que l'incident aurait été classé. La preuve a par ailleurs démontré que n'eût été l'insistance de la jeune femme à faire venir des policiers, tout aurait duré au plus de 10 à 15 minutes.

Lors du procès, l'agent de Garda, qui n'avait que 19 ans, avait dit avoir aperçu l'étudiante mettre un tube de médicament dans son sac à main alors qu'elle se trouvait près des étagères de ce produit et qu'elle n'avait rien payé à la caisse, sauf la paire de ciseaux, d'où l'interpellation qui a suivi.

Dans cette affaire, le juge Louis-G. Robichaud, de la Cour provinciale, rappelle que l'intégrité, la dignité et l'inviolabilité de la personne humaine font partie des droits les plus sacrés consacrés par notre système démocratique, comme le confirme d'ailleurs la Charte

québécoise des droits et libertés de la personne.

Ce qui, toujours selon le juge, ne doit pas empêcher les commerçants d'exercer de leur côté une vigilance constante afin de ne pas être dépouillés indûment de leurs biens.

Dans ce cas toutefois, le tribunal opine que l'agent Garda n'a pas manifesté toute la diligence requise pour déterminer si l'étudiante s'était appropriée frauduleusement un tube de médicament. « Le tribunal, dit le juge Robichaud, est d'opinion que l'agent Garda, à cause de son manque d'expérience et son jeune âge (19 ans), a manifesté une certaine témérité reprehensible en observant de façon insuffisante les agissements de la jeune femme, avant qu'elle ne soit arrêtée. Et, d'ajouter le juge, dans une instance comme celle-ci, la partie lésée n'est pas tenue d'établir faute lourde ou grossière pour justifier une réparation.

Dans les circonstances, le tribunal conclut qu'un montant de \$400 constituerait une réparation juste et raisonnable à la suite des vexations et de l'atteinte à l'intégrité subies par la jeune étudiante.

l'électorat communiste en France, sensible déjà lors des consultations électorales précédentes.

Le redressement sensible de la gauche ne lui permet pas pour autant de crier victoire. Si ses leaders, à commencer par le premier ministre Pierre Mauroy ont salué le « sursaut » de l'électorat, tous se sont accordés à convenir qu'il fallait retenir et tirer les leçons de l'« avertissement » du premier tour.

Le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, a ainsi estimé que le gouvernement avait « un problème de communication » pour faire passer clairement son message. Mais il s'est gardé de faire des pronostics sur un changement éventuel au sein du gouvernement, dont la décision, a-t-il rappelé, relève uniquement du président de la République, M. François Mitterrand.

Hier soir, la marge de manoeuvre de M. Mitterrand apparaissant de fait beaucoup large: le vote « sanction » du premier tour ne s'est pas confirmé avec l'ampleur attendue par l'opposition.

Quant aux dirigeants de l'opposition, que ce soit M. Raymond Barre, M. Jacques Chirac, ou M. Jean Lecanuet, ils ont tous tenu à rappeler que si leurs candidats n'ont pas complètement concrétisé les excellentes performances amorcées une semaine plus tôt, leur bilan reste globalement positif, essentiellement dans les grandes métropoles ou dans des régions comme le Midi, qui ne vote plus traditionnellement à gauche comme jadis.

Au total, en l'état actuel des résultats, l'opposition gagne 31 villes de plus de 30 000 habitants. C'est d'ailleurs le R.P.R. de M. Chirac qui est le grand gagnant de cette consultation puisqu'il gagne 19 villes à lui seul, l'U.D.F. en ayant conquis sept de son côté.

Dans la majorité, le P.S. a perdu 16 villes et n'en a gagné qu'une, tandis que le P.C. en a perdu 16 également sans en gagner.

## ◆ Construction

à plus de 400 entreprises, il sera maintenu jusqu'à ce que l'économie du Québec soit sortie de la présente récession.

Au sujet de Sidbec, qui représente 5 000 emplois, le gouvernement a décidé de maintenir la sidérurgie d'État et il « fera connaître dans les prochains mois

la politique qu'il entend suivre » à cet égard. Divers scénarios sont à l'étude afin de réduire la saignée que Sidbec exerce sur le Trésor public, et « afin de maintenir, autant que faire se peut, le plus d'emploi possible ». Le ministre des Finances a donné l'assurance que l'opération « dégraissage » était en cours et donnait déjà des résultats appréciables. Il s'agit maintenant, ajoute M. Parizeau, de déterminer le type et l'ampleur de la « chirurgie » nécessaire à Sidbec-Normines.

D'autre part, Ottawa et Québec ont investi chacun \$25 millions pour sauver Pétromont, qui oeuvre dans la pétrochimie primaire. « Il s'agit maintenant, dit un communiqué gouvernemental, d'assurer la survie à long terme de Pétromont, dont les problèmes sont causés en majeure partie par la politique fédérale de l'énergie. »

Quant au programme proprement dit

## ◆ Vivier

avait été mis sens dessus dessous.

Claude Vivier avait étudié au Conservatoire de Montréal où il avait été l'élève de Gilles Tremblay.

Il y a deux ans, l'Orchestre symphonique de Montréal interprétait une de ses compositions « Orion ». La Société de musique contemporaine a souvent présenté des pièces de Claude Vivier.

## AUJOURD'HUI

Conférence « Alimentation et plein-air » au Centre sportif communautaire de Longueuil, 260, de Gentilly est, à Longueuil, à 19 h 30, avec Mme Odile Dumais, nutritionniste. 674-4436

La quinzaine de la culture juive se poursuivra jusqu'au 25 mars. Cette manifestation est organisée par le Centre Hillel et les différentes manifestations auront lieu dans les locaux de l'UQAM et de l'UdeM. 738-2655

La Rencontre du club des lecteurs de Longueuil portera sur le livre de Christiane Oliver, *Les enfants de Jo-caste*. Cette rencontre aura lieu à 19 h 30 au Centre culturel de Longueuil, 100 ouest, rue Saint-Laurent. 670-1410

La bibliothèque municipale de Longueuil organise une vente de livres, à 19 h, à la succursale Claude-Henri-Grignon, 1660, Bourassa, angle boul. Ste-Foy. Les prix des livres: de 25 cents à \$2. 674-6260

Concert de l'orchestre de chambre McGill, sous la direction d'Alexander Brott, à 20 h 30 au Théâtre Maison-neuve. Soliste: Janina Fialkowska. Nombre limité de billets à la Place des Arts.

Débat public sur la professionnalité et la restructuration scolaire, à 19 h 30 au pavillon Hubert-Aquin, UQAM, salle AM-050. Initiative du Mouvement laïque québécois. 653-2828

Jusqu'au 29 mai, le Musée d'art de Saint-Laurent, 615, boul. Sainte-Croix,

présente *La nuit des rois* de William Shakespeare et d'Alfred Pellan. Entrée libre. L'exposition peut être visitée du mardi au vendredi et le dimanche entre 11 h et 17 h.

Dans le cadre du programme « Une saison pour vous », l'Université de Sherbrooke accueille Mme Louise Gareau-Broin, professeure à la faculté de l'Éducation, qui animera la deuxième rencontre de la série « Un temps pour soi ». Rendez-vous à 19 h 30, pavillon John-S.-Bourque, 565-5472. Plusieurs autres activités sont en cours dans ce programme.

Conférence sur la robotique donnée par M. Joël Le Quément, professeur d'économie à l'Université Paris-Sud, salle J-2550, pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM, à 19 h. 282-4046

Exposition du groupe de maîtrise à la Galerie Bourget, 1230, rue de la Montagne jusqu'au 1er avril de 10 h à 17 h du lundi au vendredi.

Exposition de 17 tableaux de Richard Héту, reproduits dans le volume du Dr Jocelyn Demers *Victime de cancer mais... mais des enfants comme les autres*, à la Galerie Alexandre, 1456 ouest, rue Sherbrooke. 844-2593

Collecte de sang de la Croix-Rouge à Rawdon, Centre communautaire, sous-sol de l'église, 600, rue Queen, de 14 h 45 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Montréal, Collège Rosemont, 6400, 16e Avenue, de 10 h à 16 h; et au Cégep Ahuntsic, 9155, rue St-Hubert, de 9 h 30 à 16 h.



## Rivière polluée, source d'eau potable en DANGER!

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'EAU

## 14 mars par la PC et l'APC

1982: le président Hosni Moubarak ajourne son voyage en Israël pour ne pas avoir à se rendre à Jérusalem, comme le souhaite le premier ministre israélien Menahem Begin;

1981: trois pirates de l'air se rendent aux autorités syriennes après avoir retenu en otage une centaine de personnes pendant 13 jours à bord d'un avion pakistanaï;

1978: l'armée israélienne déclenche une vaste opération au Liban pour détruire les bases palestiniennes;

1976: le président Anouar El Sadate demande au parlement égyptien de révoquer le traité d'amitié et de coopération avec l'URSS qui ne lui a pas livré le matériel militaire promis;

1968: le ministre adjoint de la défense tchécoslovaque Vladimir Janko se suicide à cause de ses relations avec un général qui s'est réfugié aux États-Unis;

1965: le cabinet israélien approuve l'établissement de relations diplomatiques avec l'Allemagne fédérale;

1945: les Anglais lancent une bombe de 22 000 sur le viaduc de chemin de fer de Bielefeld, en Allemagne;

1923: première diffusion à la radio d'une partie de hockey professionnel: Pete Parker réalise cette première mondiale à CKCK, à Regina. Le match oppose Regina et Edmonton; Edmonton gagne 1-0;

1916: le droit de vote est accordé aux femmes en Saskatchewan;

1843: James Douglas fonde la ville de Victoria, en Colombie-Britannique;

1757: l'amiral Byng est exécuté pour manquement à son devoir après la perte de Minorque par la couronne britannique;

1647: la France et la Suède signent le traité d'Ulm avec l'électeur de Bavière.

## EMPLOYEURS DU QUÉBEC

### ATTENTION... PIGISTES DISPONIBLES

Des spécialistes du travail à la pige dans des disciplines professionnelles variées, sont maintenant regroupés.

"Un coup de téléphone et nous vous mettrons en contact avec eux gratuitement!"

- écrivains
- cinéastes
- caricaturistes
- dactylos
- chercheurs
- secrétaires
- publicitaires
- traducteurs
- analystes
- journalistes
- photographes
- relationnistes

Téléphoner à:  
**AGENCE DE PIGISTES (G.D.)**  
**FREE LANCERS' AGENCY**  
TÉL.: 849-4313 ou 6466 ou 2897